

PLAN D'URBANISME

MUNICIPALITÉ
D'ADSTOCK

2024-2039

RÈGLEMENT NUMÉRO 298-24



CAPITALE DU PLEIN AIR
ET DE LA VILLÉGIATURE

dans Les Appalaches

PROJET DE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 298-24

RÉALISÉ PAR :

Jérôme Grondin, urb.

Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Les membres du Conseil municipal

Pascal Binet, maire

Sylvain Jacques, conseiller district 1

Michel Rhéaume, conseiller district 2

Marie-Claude Létourneau-Larose, conseillère district 3

Jean Roy, conseiller district 4

Hélène St-Cyr, conseillère district 5

Luce Bouley, conseillère district 6

AVIS DE MOTION : 4 JUIN 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 10 JUIN 2024
ENTRÉE EN VIGUEUR : 10 JUILLET 2024

Les règlements d'amendement suivants sont venus modifier le présent règlement :

Numéro du règlement	Objet du règlement	Date d'entrée en vigueur

Le Maire,

(Signé)

Pascal Binet

La directrice générale et greffière-trésorière,

(Signé)

Julie Lemelin

© 2024, MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

La préparation du présent plan a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions exprimées sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.

TABLE DES MATIÈRE

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	4
MOT DU MAIRE	5
CHAPITRE 1	
MISE EN CONTEXTE	6
1.1 Démarche de refonte	7
1.2 Mise en contexte	8
1.3 Planification basée sur les milieux de vie	8
CHAPITRE 2	
ÉNONCÉ DE VISION	9
2.1 En route vers 2039	10
CHAPITRE 3	
DIAGNOSTICS, ENJEUX ET ORIENTATIONS	11
3.1 L'ensemble du territoire	12
3.2 Le village de Saint-Méthode	40
3.3 Le village de Sacré-Cœur-de-Marie	52
3.4 Le village de Saint-Daniel	62
3.5 Le village de Broughton Station	69
3.6 Les communautés riveraines	74
3.7 Le mont adstock	101
3.8 Le milieu rural	108
CHAPITRE 4	
AFFECTATIONS ET DENSITÉ D'OCCUPATION DU SOL	114
4.1 Les affectations du sol	115
4.2 Compatibilité des usages	120
4.3 Gestion de l'urbanisation	120
CHAPITRE 5	
STRATÉGIE D'INTERVENTIONS POUR CONTRER LES ÎLOTS DE CHALEUR	124
5.1 Le phénomène d'îlot de chaleur	125
5.2 Stratégies d'interventions	125
CHAPITRE 6	
PLAN D'ACTION	127
6.1 Plan d'action	128
BIBLIOGRAPHIE	140

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AARPE

Action Adstock pour le Respect et la Protection de l'Environnement

CART

Centre d'archives de la région de Thetford

CPTAQ

Commission de protection du territoire agricole

ISQ

Institut de la statistique du Québec

MELCCFP

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MERNF

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

MRC

Municipalité régionale de comté des Appalaches

MTMD

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

PAE

Plan d'aménagement d'ensemble

PIIA

Plan d'implantation et d'intégration architecturale

PPU

Plan particulier d'urbanisme

RPEP

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (L.R.Q., c. Q-2, r.35.2)

SADR

Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches

MOT DU MAIRE

Adstockoises, Adstockois,

C'est avec une grande fierté qu'en mon nom personnel et celui du conseil municipal, nous vous présentons le nouveau plan d'urbanisme de la Municipalité d'Adstock. Ce travail colossal, il faut le dire, a été chapeauté d'une main de maître par notre directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Jérôme Grondin, et son équipe. Il est le fruit de plusieurs consultations et se veut représentatif de la réalité de notre territoire.

Après le regroupement municipal de 2001, l'un des premiers grands chantiers du conseil à cette époque a été l'uniformisation de la réglementation menant à son adoption en 2007. Depuis, notre Municipalité a évolué et se distingue toujours par ses différents milieux de vie. La Municipalité d'Adstock aspire à préserver leurs particularités et à les faire évoluer harmonieusement.

Notre territoire se distingue par ses différents milieux de vie. La Municipalité d'Adstock aspire à les faire évoluer harmonieusement et préserver leurs particularités.

Ainsi, ce plan est élaboré en fonction de ce que nous souhaitons être, collectivement, en 2039. Afin de faire progresser les secteurs composant la Municipalité, il faut être à l'écoute, identifier les besoins, comprendre les divers enjeux, prioriser des actions et les mettre en œuvre tout en simplifiant les mécanismes et les procédures.

La finalité de notre nouveau plan d'urbanisme vise donc une approche citoyenne et d'accompagnement à l'intérieur d'un cadre de vie reflétant notre attachement à nos communautés et leur vitalité ainsi qu'à la préservation de la qualité de vie, de la nature et de l'environnement.

C'est ensemble que nous bâtirons notre demain.

Ensemble, nous sommes Adstock.



Pascal Binet
Maire



CHAPITRE 1

MISE EN CONTEXTE



Photo : Claude-André Morin

1.1 DÉMARCHE DE REFONTE

1.1.1 REFONTE DU PLAN D'URBANISME

La gestion de l'aménagement du territoire est une compétence partagée entre les divers paliers de gouvernement. Le principe de conformité est la règle qui assure la cohérence entre la planification des différents paliers, allant des orientations les plus larges jusqu'au niveau le plus précis, soit la réglementation d'urbanisme qui s'applique à un terrain. Ainsi, la Municipalité d'Adstock doit adopter des documents de planification et des règlements d'urbanisme conformes aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Appalaches qui sont elles-mêmes dictées par les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Le schéma de développement et de développement révisé de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 10 octobre 2002.

1.1.2 LA DÉMARCHE CONSULTATIVE

Pour le Conseil municipal, il est essentiel que les citoyens participent activement à l'exercice de réflexion visant l'avenir de la Municipalité.

Ainsi, les activités suivantes ont été réalisées afin de s'assurer que la Municipalité identifie et intègre les préoccupations et idées de ses citoyens :

SONDAGE EN LIGNE (8 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2021)

La première phase de consultation publique s'est déployée par la mise en ligne de quatre questionnaires adaptés aux milieux de vie suivants :

- Les milieux villageois;
- Les milieux de villégiature (les lacs);
- Le pôle récréotouristique du mont Adstock;
- Le milieu rural.

309 citoyens ont participé à cette première activité. Le sondage comprenait des questions exclusives à chaque milieu de vie ainsi que des questions sur différentes thématiques pour l'ensemble du territoire (habitation et patrimoine, économie et agriculture, environnement et lutte aux changements climatiques, mobilité et transport).

ATELIER PARTICIPATIF (28 FÉVRIER 2022)

La 2^e phase de consultation s'est déroulée sous forme d'atelier participatif.

L'objectif était de faire participer les citoyens à la planification de leur milieu de vie en leur demandant de réfléchir et de se positionner sur certaines pistes d'actions proposées en fonction des thèmes suivants :

- Cadre bâti;
- Milieu de vie;
- Environnement;
- Transport et mobilité.

35 citoyens ont participé à cette activité.



Photo : Jérôme Grondin

1.2 MISE EN CONTEXTE

Le premier plan d'urbanisme d'Adstock a été adopté en 2007 suite à un gros chantier de réflexion et d'harmonisation de la réglementation d'urbanisme suite à la fusion réalisée en 2001. Depuis, la Municipalité a adopté des politiques et des plans qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire :

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Une première planification stratégique a été réalisée en 2008. Un plan d'action divisé en axes de développement a été élaborée et mis en œuvre par le conseil municipal de l'époque en 2015. Les consultations réalisées dans le cadre des travaux ont permis d'identifier les besoins et de mieux répondre aux attentes des citoyens. Elle a servi d'outils pour consolider l'économie, structurer le développement, accroître l'attractivité du secteur industriel et commercial et de supporter les efforts de mise en valeur des secteurs touristique, agricole et forestier.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette Politique a été le fruit de plusieurs rencontres avec différents acteurs du milieu. Adoptée en 2014, il en a résulté une vision stratégique et un plan d'action en six thèmes.

POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS

La Politique des familles et des aînés a été adoptée en 2016. Actuellement en cours de révision, elle sert de cadre de référence pour le Conseil afin de répondre aux besoins des familles et des aînés. Plusieurs principes directeurs sont intrinsèquement liés à l'aménagement du territoire et visent à bonifier la qualité de vie des citoyens. La Municipalité a également obtenu la certification Municipalité amie des enfants (MAE).

PLAN PAYSAGE

Adopté en 2020, le Plan paysage de la Municipalité d'Adstock a permis de catégoriser et de caractériser les différents paysages sur le territoire. Cette démarche identifie les priorités municipales afin de mettre en valeur les différents paysages, stimuler le développement local et promouvoir un cadre de vie de qualité. Issue d'une démarche participative, plusieurs actions se déclineront à l'intérieur du plan d'urbanisme.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Adoptée en 2024, la Politique environnementale vise à assurer un milieu de vie durable pour les générations présentes et futures. Elle souligne l'engagement du Conseil de protéger l'environnement et servira de guide de décision sur ces enjeux

1.3 PLANIFICATION BASÉE SUR LES MILIEUX DE VIE

1.3.1 UNE MUNICIPALITÉ RÉCENTE COMPRENANT PLUSIEURS RÉALITÉS

De par l'immensité de son territoire suite aux fusions municipales, Adstock se caractérise par plusieurs identités distinctes. On y retrouve plusieurs milieux de vie tout aussi diversifiés dont il importe de préserver et de mettre en valeur. Le Plan paysage réalisé en 2020 a permis de recenser les différentes composantes du territoire et de regrouper les milieux ayant des caractéristiques communes.

Aussi, l'approche de planification préconisée dans le cadre de la présente démarche s'inspire des principes du courant « form-based code » développé aux États-Unis, que l'on pourrait traduire par « réglementation basée sur la forme urbaine ». Cette approche mise autant sur un encadrement du domaine privé que du domaine public dans le but de créer des milieux de vie de qualité et de mettre en valeur les différents attraits de la Municipalité d'Adstock.

Contrairement à l'approche traditionnelle en fonction des usages, la planification du développement s'orientera en fonction de la forme du bâti et de son intégration dans le paysage environnant, ce qui permettra de mieux se soucier des particularités de chaque milieu.

Cette réflexion s'est articulée en tenant compte du découpage territorial réalisé dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches (SADR).

La présente section vise à mettre en lumière l'environnement social et culturel dans lequel s'insère l'ensemble des milieux de vie que l'on retrouve sur le territoire, soit :

- Les milieux villageois;
- Les milieux riverains;
- Le mont Adstock;
- Le milieu rural.

CHAPITRE 2 ÉNONCÉ DE VISION

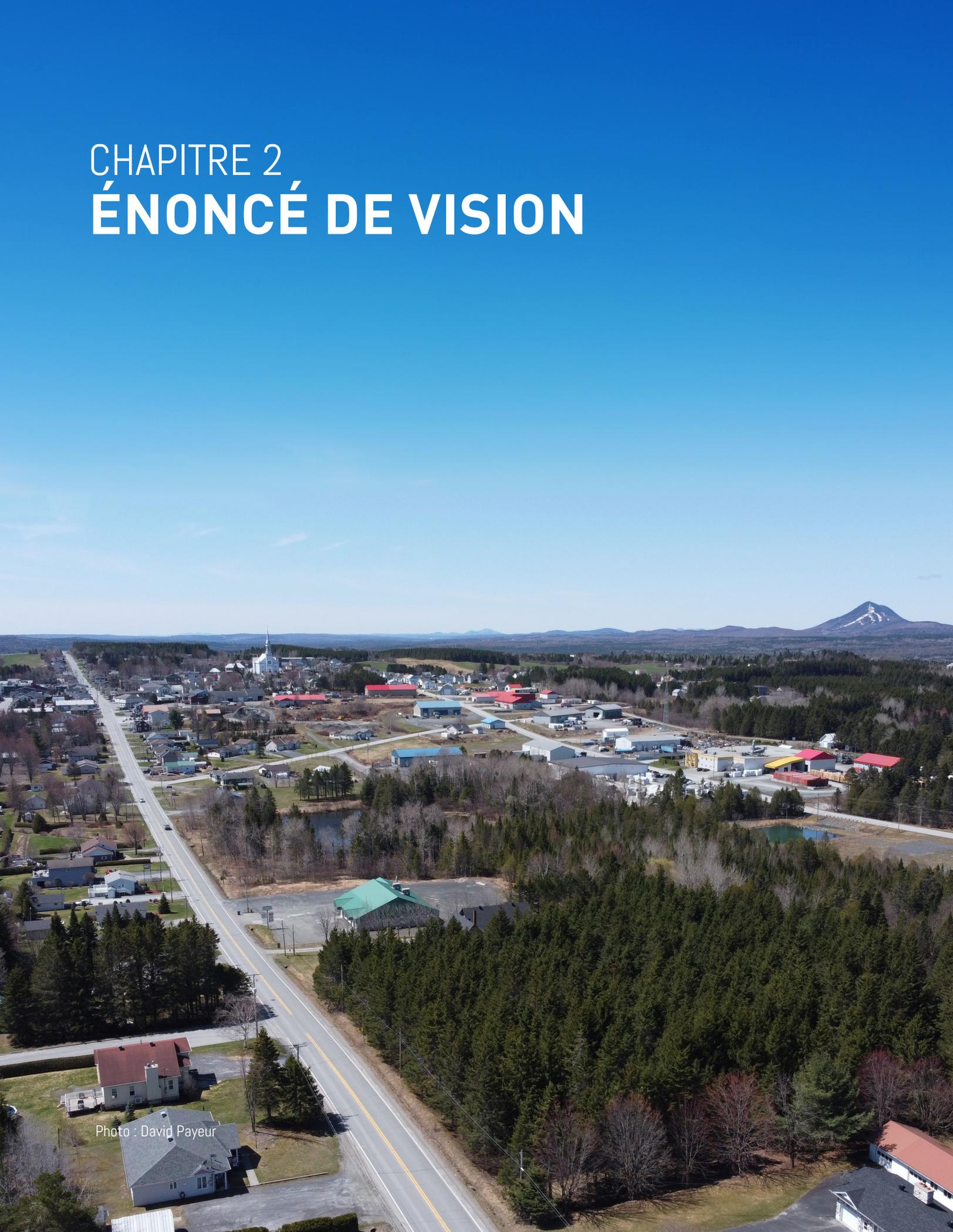


Photo : David Payeur

2.1 EN ROUTE VERS 2039

L'énoncé de vision du plan d'urbanisme est divisé en cinq thématiques permettant d'asseoir les grands principes qui orienteront les décisions du conseil municipal relatives à l'aménagement du territoire d'Adstock au cours des 15 prochaines années.



CADRE DE VIE ET HABITATION

En 2039, Adstock offre un cadre de vie de qualité à proximité de la nature grâce à la villégiature et aux nombreux attraits de plein air, que ce soit au sein d'un village, sur le bord d'un lac ou en milieu rural. L'offre de logements s'est diversifiée afin de répondre aux besoins de tous les types de ménages.

Les équipements et les services municipaux répondent aux différents besoins de l'ensemble des milieux de vie. La vie communautaire dynamique contribue à créer un fort sentiment d'appartenance des adstockoises et adstockois envers leur territoire.



VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

En 2039, l'offre commerciale et de services dans les milieux villageois s'est consolidée et s'est améliorée. La préservation et la pérennisation des services de proximité répondent aux besoins de l'ensemble de la population. De nouveaux emplois ont aussi été créés grâce au dynamisme de la zone agricole, en particulier avec l'essor du pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie et du pôle industriel de Saint-Méthode.

Le pôle récréotouristique de Saint-Daniel, avec le mont Adstock et le Parc national de Frontenac, continue quant à lui d'attirer des touristes tout en contribuant au rayonnement de la région.



TRANSPORT, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

En 2039, le réseau routier d'Adstock est plus sécuritaire pour l'ensemble des usagers grâce aux interventions d'aménagement posées et aux activités de sensibilisation déployées. Les investissements dans les infrastructures pour sécuriser les modes de transport actifs favorisent une saine cohabitation entre tous les modes de déplacement.



ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En 2039, Adstock priorise l'environnement en protégeant ses milieux naturels, ce qui permet à la population de profiter de la nature et d'y pratiquer une diversité d'activités récréatives soucieuses de l'environnement. Plusieurs bonnes pratiques écologiques mises en place par la Municipalité contribuent à la lutte aux changements climatiques tout en minimisant l'impact des activités humaines sur l'environnement et particulièrement sur les lacs.



PATRIMOINE ET PAYSAGE

En 2039, le patrimoine bâti des différents milieux villageois et les paysages naturels, tels que les forêts, les parcs, les lacs ou les reliefs, sont protégés et mis en valeur, ce qui contribue à la fierté des adstockoises et adstockois envers leur municipalité.

CHAPITRE 3

DIAGNOSTICS, ENJEUX ET ORIENTATIONS

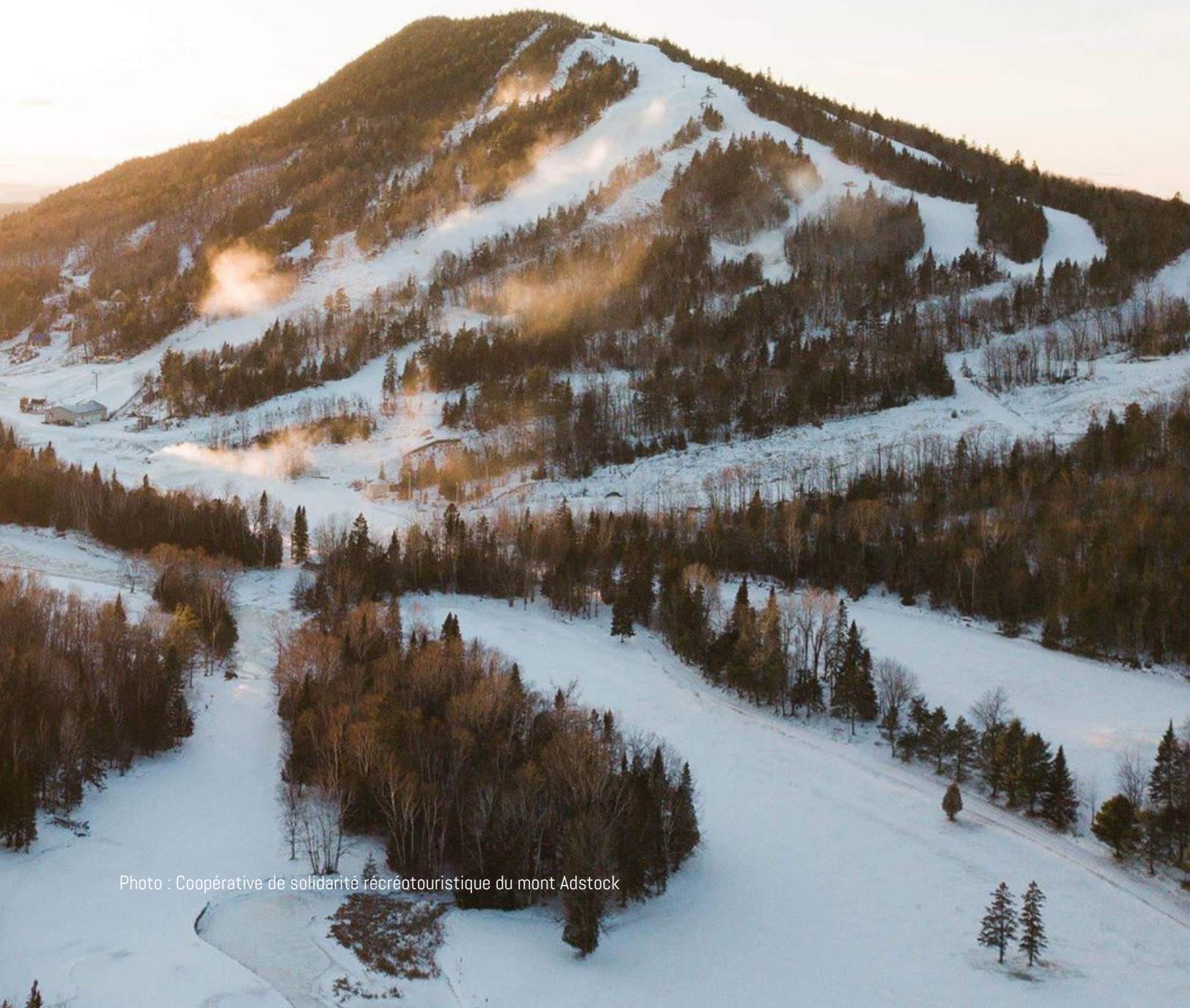


Photo : Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock

3.1 L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

3.1.1 UNE MUNICIPALITÉ LOCALISÉE AU CŒUR DES APPALACHES

Située dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, Adstock est l'une des 19 municipalités de la MRC des Appalaches. Issue de la fusion en 2001 des municipalités de Sacré-Cœur-de-Marie-Partie-Sud, Saint-Méthode-de-Frontenac et Sainte-Anne-du-Lac, Adstock constitue l'une des 5 plus grandes municipalités de Chaudière-Appalaches avec une superficie de 306 km².

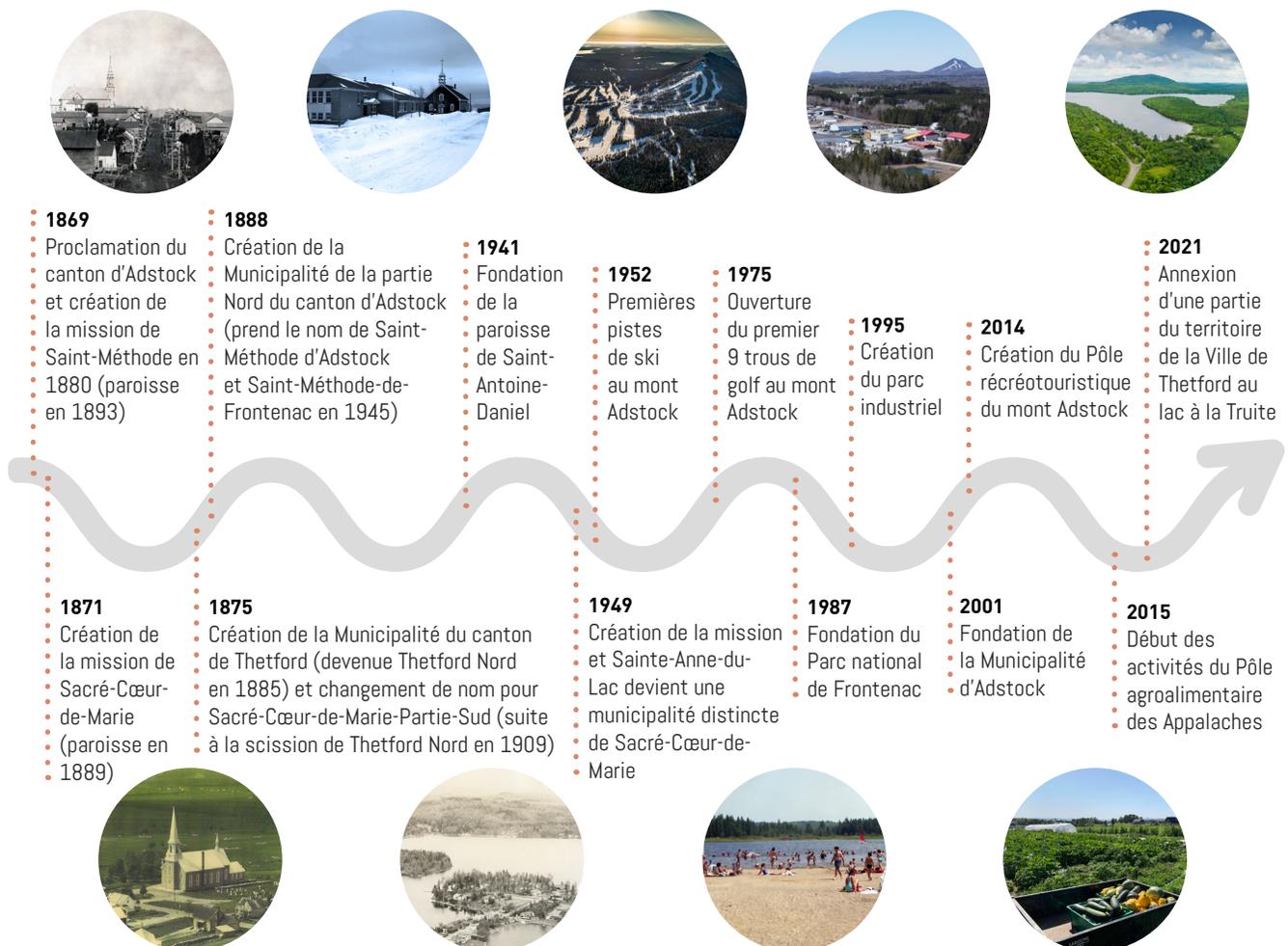
Elle est bordée par les municipalités suivantes :

- Sainte-Clotilde-de-Beauce et Sacré-Cœur-de-Jésus au nord-est (MRC des Appalaches);
- Saint-Pierre-de-Broughton au nord;
- Thetford Mines à l'ouest (MRC des Appalaches);
- Saint-Joseph-de-Coleraine au sud-ouest (MRC des Appalaches);
- Sainte-Praxède au sud (MRC des Appalaches);
- Lambton au sud (MRC du Granit);
- Saint-Évariste-de-Forsyth, La Guadeloupe et Saint-Éphrem-de-Beauce à l'est (MRC de Beauce-Sartigan).

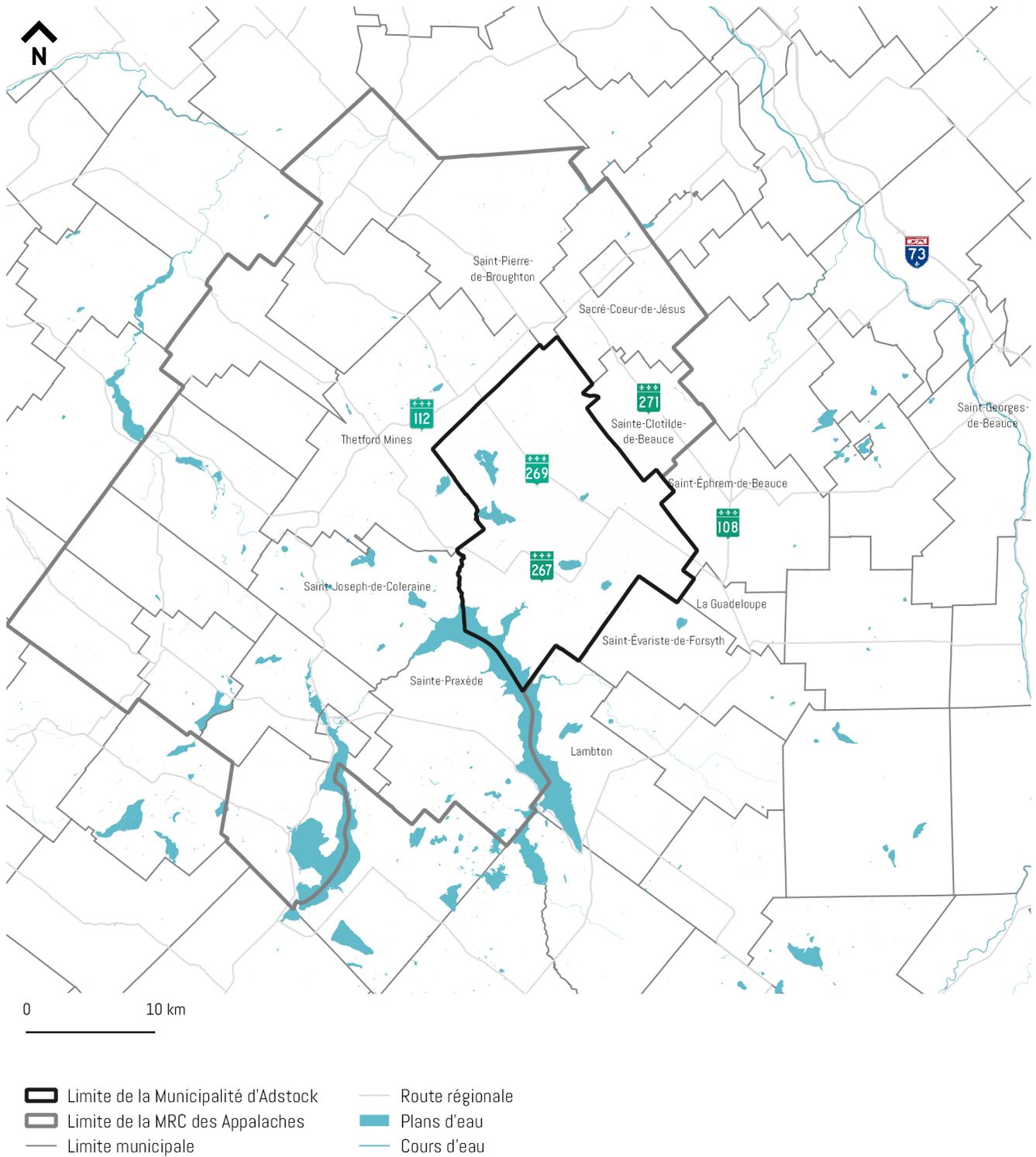
La Municipalité constitue un pôle régional secondaire en raison de sa localisation par rapport aux villes de Thetford Mines et de Saint-Georges-de-Beauce, principales villes régionales.

Adstock est composé de 4 périmètres d'urbanisation identifiés dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Appalaches (SADR) : Saint-Méthode, Saint-Daniel, Sacré-Cœur-de-Marie et Broughton Station.

FIGURE 1 | RAPPEL HISTORIQUE



CARTE 1 | LOCALISATION DU TERRITOIRE



3.1.2 DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

UNE POPULATION EN CROISSANCE

Le recensement de 2021 indique qu'Adstock dénombre 2 965 résidents permanents sur son territoire auquel s'ajoute plus de 1 500 saisonniers en période estivale. Depuis la création de la Municipalité en 2001, la population a augmenté de 25 %.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que, d'ici 2041, la population d'Adstock augmentera de 114 %. Cette hausse se veut la plus significative dans la MRC.

UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Adstock, tout comme le reste du Québec, compose avec le phénomène de vieillissement de sa population. Actuellement, l'âge moyen est d'environ 45 ans. Près du tiers de la population est âgée entre 50 et 64 ans. Les projections laissent présager une accentuation du phénomène de vieillissement de la population puisque la proportion du groupe d'âge des 65 ans et plus pourrait atteindre 36 % du poids démographiques en 2041, soit 10 % de plus qu'en 2021.

Bien que le nombre d'enfants pourrait rester relativement stable, une diminution du nombre de personnes dans les groupes pouvant s'apparenter aux jeunes familles (25-49 ans) est à prévoir sur le territoire selon les projections.

PLUSIEURS TYPES DE MÉNAGES

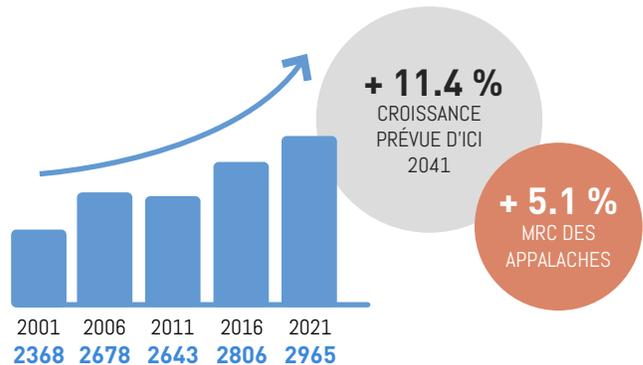
La taille moyenne des ménages à Adstock se situe à 2.3 personnes, ce qui est légèrement plus élevé que celle de la MRC (2.1) et de l'ensemble du Québec (2.2). Sur 1 280 ménages, 70 % des ménages sont composés de 1 à 2 personnes.

La proportion de familles compte pour 30 % des ménages, ce qui est semblable à l'ensemble du Québec, mais largement supérieure que dans la MRC (24 %). Avec le phénomène de vieillissement de la population, le nombre de petits ménages risque d'augmenter dans les prochaines années, ce qui pourrait avoir une incidence sur leurs besoins en matière de logement.

UN REVENU PAR MÉNAGE PLUS ÉLEVÉ QUE LA MOYENNE DE LA MRC

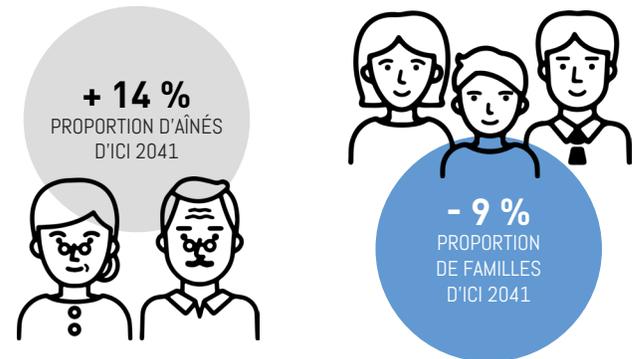
Selon le recensement de 2021, le revenu total médian des ménages adstockois s'élevait à 72 000 \$ en 2020, comparativement à 58 800 \$ pour celui des ménages de la MRC. On estime que plusieurs de ces ménages vivent dans les milieux riverains. On constate toutefois qu'il y a près de 13 % des ménages qui génèrent des revenus de moins de 30 000 \$ par année. De plus, 8.8 % des ménages consacrent 30 % de leur revenu aux frais de logement.

FIGURE 1 | ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE, 2001-2041



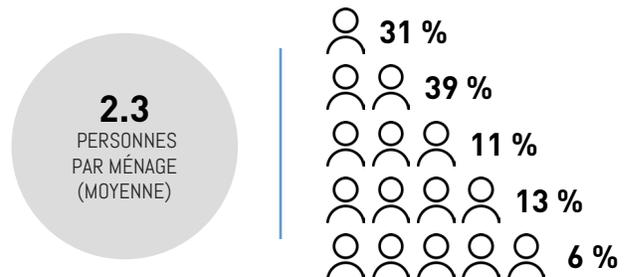
Source : Statistique Canada, Recensement 2021, ISQ (chiffre ajusté après l'annexion)

FIGURE 2 | PROJECTION DU POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES ÂÎNÉS ET DES FAMILLES D'ICI 2041



Source : ISQ

FIGURE 3 | COMPOSITION DES MÉNAGES



Source : Statistique Canada, Recensement 2021

3.1.3 FISCALITÉ MUNICIPALE

UNE CROISSANCE DE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS QUI DIFFÈRE SELON LES SECTEURS

La richesse foncière uniformisée (RFU) d'Adstock est passée de 318 159 300 \$ en 2014 à 639 285 400 \$ en 2024, ce qui constitue une augmentation de 101 % en 10 ans. Cette croissance s'explique en partie par l'attrait de la villégiature et de la conversion des résidences saisonnières en résidences permanentes. L'engouement et l'augmentation de la valeur des propriétés autour des lacs ont un impact sur la rétention des propriétaires plus anciens tout en restreignant l'accès aux propriétés autour de certains lacs. Enfin, la réalité de la Municipalité, sur le plan fiscal, rend plus complexe sa gestion d'autant plus que les besoins exprimés par les nouveaux arrivants exercent une pression supplémentaire sur les finances municipales.

Cette croissance de la richesse foncière démontre la forte vitalité des milieux de villégiature. L'attractivité des résidences de villégiature autour des lacs à la Truite, du Huit et Grand lac Saint-François contribuent à faire augmenter la valeur des propriétés dans ces milieux de vie. Une croissance de la valeur des logements au mont Adstock est également attendue dans les prochaines années avec les développements en cours.

Cette croissance ne se répercute pas de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. Une attention devra donc être portée afin d'assurer un développement de l'ensemble des milieux de vie.

FIGURE 4 | ÉVOLUTION DE LA RICHESSE FONCIÈRE

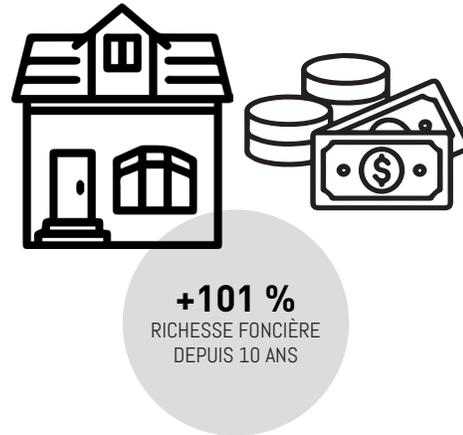


FIGURE 5 | ÉVALUATION MOYENNE DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELLES UNIFAMILIALES SELON LES SECTEURS EN 2023

SAINT-MÉTHODE	133 052 \$
SAINT-DANIEL	119 005 \$
SACRÉ-CŒUR -DE-MARIE	125 984 \$
BROUGHTON STATION	106 620 \$
LAC À LA TRUITE	422 222 \$
LAC BOLDOC	185 881 \$
LAC DU HUIT	391 320 \$
GRAND LAC ST-FRANÇOIS	462 428 \$
LAC JOLICOEUR	144 313 \$
LAC ROCHU	164 370 \$
MONT ADSTOCK	280 586 \$

3.1.4 CADRE DE VIE ET HABITATION

UNE TYPOLOGIE RÉSIDENTIELLE PEU DIVERSIFIÉE

Le parc immobilier est composé essentiellement de résidences unifamiliales isolées (56 %) et de chalets de villégiature (33 %). Donc, près de 90 % des immeubles résidentiels se composent d'un logement. Les immeubles comprenant plus de 2 logements représentent un peu moins de 4 % du parc immobilier. Ce manque de diversification en matière de logements peut constituer un frein à l'arrivée de nouvelles familles, mais aussi à la rétention des aînés en perte d'autonomie considérant la possibilité que le logement isolé ne soit plus adapté à leur besoin. Cela présente également un enjeu pour accueillir et loger les travailleurs étrangers. Bien qu'il y ait peu d'immeubles locatifs sur le territoire, 16 % des ménages occupent leur logement en étant locataire.

Le parc de logement est relativement ancien. En effet, près du deux tiers des logements ont été construits avant 1980. Toutefois, contrairement à la moyenne régionale, Adstock jouit d'un certain dynamisme en matière de construction résidentielle considérant que 16 % des logements ont été construits depuis l'an 2000. Il faut noter qu'il est possible que plusieurs de ces nouvelles constructions soient en fait des reconstructions de résidences de villégiature bénéficiant de droits acquis ou de privilèges au lotissement.

FIGURE 6 | CARACTÉRISTIQUES DU PARC IMMOBILIER

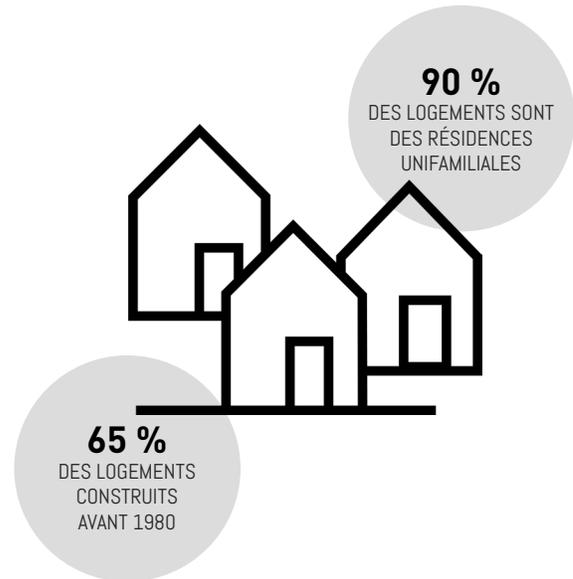


FIGURE 7 | ÉVOLUTION DE LA VALEUR D'UNE PROPRIÉTÉ, RECENSEMENTS 2011 ET 2021

	2011	2021	VARIATION
ADSTOCK	117 001 \$	178 692 \$	53 %
MRC	85 364 \$	121 622 \$	42 %
QUÉBEC	155 103 \$	214 801 \$	38 %

Source : Statistique Canada, Recensements 2011 et 2021



DES LOGEMENTS DISPERSÉS SUR LE TERRITOIRE

Adstock est peu urbanisée considérant l'immensité de son territoire. De ce fait, selon le recensement de 2021, la densité de population s'élevait à 10 habitants/km².

Près du quart des résidences se concentrent dans les périmètres d'urbanisation de Saint-Méthode, de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel, ce qui représente une superficie de 145 ha, soit 0.5 % du territoire.

Le hameau de Broughton Station, qui est partagé avec les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus comprend quant à lui 10 résidences sur le territoire.

Les zones de villégiature autour des lacs du Huit, à la Truite, Bolduc, Grand lac Saint-François, Jolicœur et, dans une plus faible proportion, le lac Rochu, regroupent près de 50 % des résidences ou chalets sur le territoire. À lui seul, le secteur du lac du Huit représente près du tiers des logements autour des lacs.

Enfin, le secteur du mont Adstock compte 14 % des résidences du territoire. Toutefois, il est à noter que le nombre de constructions dans ce secteur a augmenté de 45 % depuis 2017, confirmant ainsi l'attrait de ce secteur récréotouristique. Ce nombre ne tient pas compte des résidences en construction à l'intérieur du projet du Domaine Escapad.

Les autres résidences sont établies en milieu rural de façon éparse le long du vaste réseau routier étendu sur le territoire. La possibilité de s'y implanter résulte notamment par l'entente à portée collective obtenue en 2013 qui permet à certaines conditions d'implanter une résidence à l'intérieur de la zone agricole.

UN DÉVELOPPEMENT ÉPARSE COÛTEUX

L'entretien du réseau routier accapare une très grande partie du budget municipal (+/- 30 %). Ce faisant, l'établissement de nouvelles habitations le long de portions de chemins non entretenus en période hivernale ou simplement non conçus pour accueillir un nombre relativement élevé de véhicules engendre de nouvelles dépenses qui ne peuvent être comblées par les faibles revenus provenant de leur construction. Afin d'éviter que la Municipalité augmente ses dépenses municipales non rentables, il s'avère primordial d'orienter le développement résidentiel en bordure des chemins existants.



Photo - Jérôme Grondin

3.1.5 PARCS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Chaque secteur peut compter sur différentes installations communautaires et espaces verts à la disposition des citoyens. Adstock est dotée de trois parcs et de deux aires de jeux situés sur les terrains des écoles primaires.

À ces parcs s'ajoutent les équipements suivants destinés aux loisirs, aux sports et la vie communautaire :

- Un complexe sportif comprenant un aréna, un gymnase, une bibliothèque et deux salles;
- Deux patinoires extérieures;
- Deux terrains de tennis / pickleball;
- Un terrain de baseball;
- Un terrain de basketball;
- Un terrain de shuffleboard;
- Un jardin collectif;
- Un parc de planche à roulettes (skatepark);
- Quatre salles communautaires.

En plus des quatre salles communautaires, le bâtiment abritant l'ancien couvent fait l'objet d'une réflexion quant à son utilisation future.

Également, les bâtiments abritant le bureau municipal et la caserne de pompier devront faire l'objet d'une réflexion en raison de la modernisation des services offerts et l'espace restreint qu'offrent ces bâtiments.

Actuellement, les deux garages municipaux sont situés dans les villages de Saint-Méthode et de Sacré-Cœur-de-Marie. Une réflexion sur l'organisation et la modernisation de ces infrastructures devra être réalisée.

Le garage de Sacré-Cœur-de-Marie, bien qu'il n'y ait pas de problématique d'espace, la prédominance visuelle des matériaux sur le terrain n'est pas favorable à un développement résidentiel approprié aux alentours.



Photo : Xavier Nadeau-Tardif

3.1.6 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

La présence d'un parc industriel dans un secteur

L'activité industrielle est concentrée dans le village de Saint-Méthode, ce qui en fait un des principaux pôles générateurs de déplacements de la MRC. La Boulangerie St-Méthode, l'un des plus grands employeurs de la région, est en opération depuis 1947. Bien que la Municipalité ait procédé à l'agrandissement de son parc industriel en 2017, une seule industrie s'y est implantée depuis. Dans ce contexte, une stratégie visant à attirer de nouvelles entreprises mériterait d'être déployée.

Une offre commerciale de proximité à préserver

L'offre commerciale repose sur plus de 80 commerces ayant pignon sur rue sur son territoire. Elle permet de répondre aux besoins essentiels de la population. La majorité des commerces sont implantés dans les périmètres urbains, dont Saint-Méthode où on y retrouve la plus grande concentration. Cependant, le fait que de nombreuses parties du territoire soient plus proches de Thetford Mines, un pôle commercial régional, incite les citoyens à s'y rendre pour leurs achats plutôt que d'aller à Saint-Méthode. Les services de proximité sont essentiels pour combler les besoins de chaque citoyen et pour préserver le dynamisme des villages. La préservation des commerces et des services de proximité a également un impact sur la qualité de vie et la rétention des familles et des aînés sur le territoire.

Une agriculture en transformation

L'agriculture a été longtemps la principale activité économique du territoire. Bien qu'Adstock recense près de 60 exploitations agricoles (2014), ce nombre tend à diminuer au fil des années. On observe à cet effet une augmentation du nombre de parcelles converties en plantations forestières commerciales ou laissées en friche.

Néanmoins, l'agroalimentaire et le maraîcher sont des secteurs d'activité en croissance sur le territoire. Le développement d'un pôle agroalimentaire (terre-école, serres, incubateur et centre de transformation) à Sacré-Cœur-de-Marie, en collaboration avec la MRC des Appalaches, stimule le potentiel agricole créant ainsi de nouvelles opportunités.

Un pôle récréotouristique d'importance régionale

Les activités récréotouristiques jouent un rôle important et constituent un atout pour le développement de l'économie adstockoise et régionale. La plupart des équipements récréotouristiques se situent dans le secteur du mont Adstock et au Parc national de Frontenac.

La MRC des Appalaches, de par son schéma d'aménagement et de développement, reconnaît le secteur du mont Adstock comme pôle récréotouristique régional. Le développement d'une offre d'activités de plein air sur quatre saisons au mont Adstock et la réalisation de projets de villégiature au pied de la montagne en font une destination de plus en plus prisée.

La portion nord du Parc national de Frontenac entoure une partie du Grand lac Saint-François à Adstock. Il représente un pôle générateur de déplacements essentiel à l'économie du village de Saint-Daniel.

Le mont Grand Morne, bien qu'à cheval avec la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, constitue également un pôle régional en matière de récréotourisme.

LIEU D'EMPLOI

Le dernier recensement indiquait que 14.2 % de la population active travaille à partir du domicile et que 11.5 % des travailleurs n'ont pas de lieu de travail fixe. Avec la croissance du télétravail, il pourrait s'avérer pertinent de permettre davantage d'entreprises d'exercer à partir de la maison sans nuire au voisinage.



Photo : Coop. de solidarité récréotouristique du mont Adstock

3.1.7 TRANSPORT, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

Le territoire d'Adstock est traversé par les routes 267 et 269, deux routes provinciales d'importance régionale dont la gestion est assurée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Celles-ci forment l'ossature principale d'un vaste réseau routier de près de 200 kilomètres. Parcourant le territoire dans un axe principalement nord-ouest/sud-est, les deux routes se rencontrent au centre du village de Saint-Méthode. Ces routes sont les principales liaisons au réseau routier supérieur (route 108 au sud-est et route 112 au nord-ouest) et assurent la circulation de transit avec les municipalités voisines. À ces routes, se rattachent plusieurs routes collectrices qui ont comme principale fonction d'assurer la connexion entre les différents secteurs de la municipalité et les municipalités voisines. Un réseau local composé de chemins de colonisation (rangs) et de chemins urbanisés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation se greffent aux réseaux supérieur et collecteur.

Routes collectrices :

- 14^e Rang;
- Chemin de la Grande-Ligne;
- Chemin Sacré-Cœur;
- Route du Lac-du-Huit;
- Rang McCutcheon;
- Route de l'Église;
- Route du Lac-Saint-François;
- Route du Mont-Adstock;
- Route du 14^e-Rang;
- Route du Domaine;
- Rang du Lac-aux-Grelots.

Environ 30 % du réseau routier n'est pas entretenu en période hivernale. Ce sont des portions de chemins où l'on ne retrouve pas de résidence principale en milieu rural.

CHEMINS PRIVÉS

On recense un peu plus de 15 km de chemins privés sur le territoire. La majorité d'entre eux se retrouvent autour des lacs à la Truite et du Huit. Ils desservent les résidences de villégiature qu'on y retrouve. La transformation des résidences secondaires en résidences permanentes génère également une pression sur les finances de la Municipalité en raison des demandes d'entretien supplémentaires. Plusieurs chemins ont été municipalisés depuis 10 ans et certaines demandes de municipalisation sont en cours pour que la Municipalité prenne entièrement à sa charge ces chemins.

LA ROUTE 269

Porte d'entrée de la MRC par la Beauce et l'Estrie, la route 269, autrefois appelée la route de Saint-Méthode, relie le village de Saint-Méthode au secteur Robertsonville (route 112, Ville de Thetford Mines) tout en effleurant le village de Sacré-Cœur-de-Marie. Elle rejoint la route 108 par le sud dans la municipalité de La Guadeloupe.

D'après les données du MTMD, elle constitue l'artère la plus achalandée du territoire avec une moyenne de véhicules par jour variant entre 1500 et 2400.

Le tracé de cette route, reconnue pour ses multiples côtes, a subi des modifications importantes à la fin des années 2000. Bien qu'elle offre aujourd'hui un parcours plus rectiligne qu'autrefois, le tronçon entre le lac Jolicoeur et le rang McCutcheon est particulièrement dangereux et accidentogène en raison de deux courbes particulièrement prononcées.

La topographie accidentée du territoire cause également problème dans le secteur du lac Jolicoeur pour les camions lourds en période hivernale. Ce tronçon pourrait faire l'objet d'une intervention afin d'assurer sa fluidité en période hivernale.

L'entrée du village de Saint-Méthode, qui comprend également l'accès au parc industriel par la route 269 devra faire l'objet d'une analyse afin d'évaluer la pertinence de réaliser une intervention pour assurer la fluidité et la sécurité des déplacements.

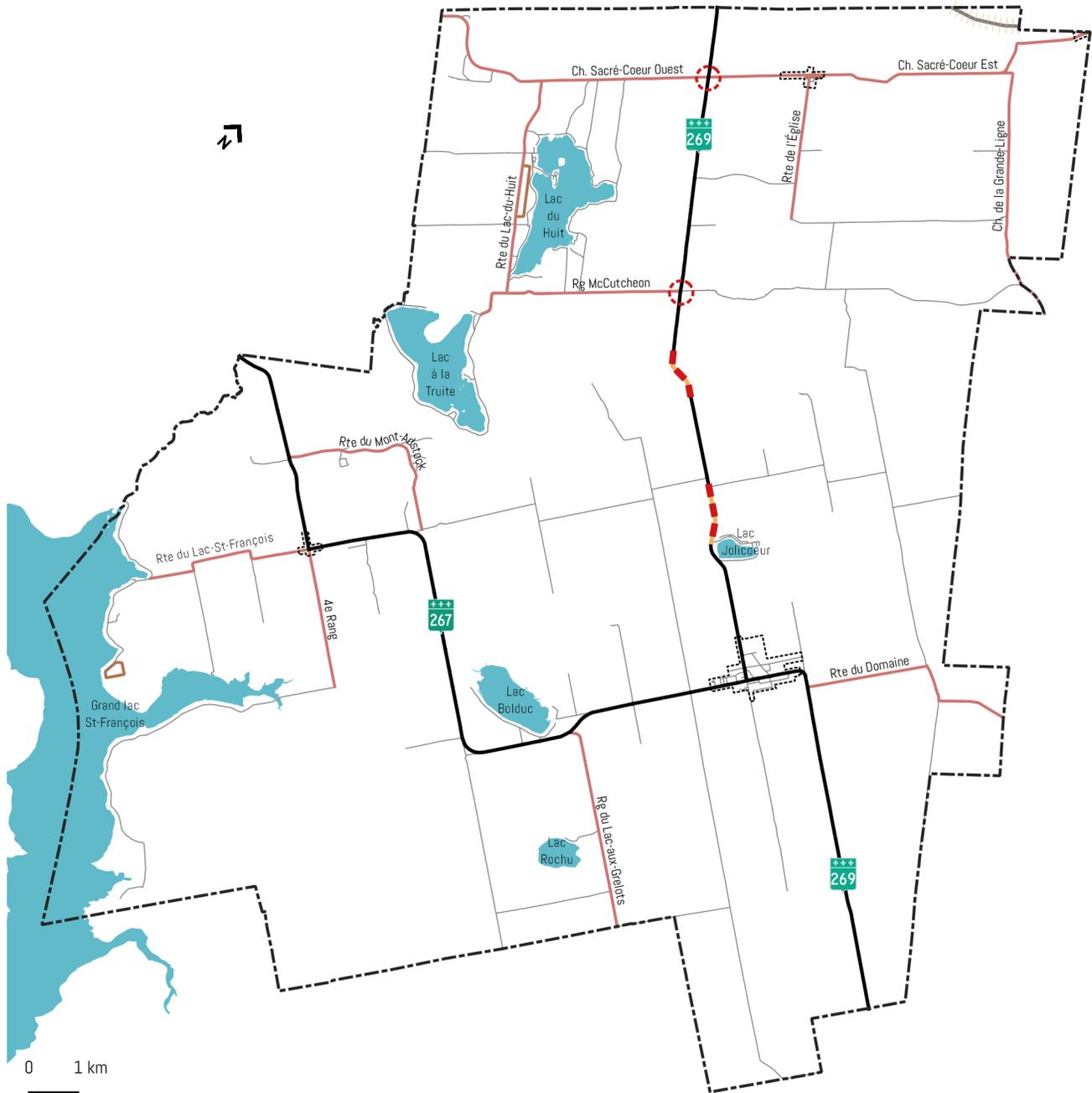
LA ROUTE 267

La route 267, qui passe plus au sud, relie Thetford Mines au village de Saint-Méthode en traversant le village de Saint-Daniel. Elle permet l'accès à la station récréotouristique du mont Adstock et au Parc national de Frontenac. Cette route de transit offre un panorama quasi constant sur le mont Adstock, mais également sur les montagnes de la région du Granit ainsi que sur le lac Bolduc et le Grand lac Saint-François.

RÉSEAU FERROVIAIRE

Parcourant la région d'est en ouest, l'emprise du chemin de fer Québec Central (CFQC) traverse une partie du territoire dans le secteur de Broughton station. Acquis par le MTMD en 2007 et 2008 dans le but de protéger l'intégrité du réseau à des fins d'utilité publique et de manière à pouvoir éventuellement relancer le transport ferroviaire des marchandises, la réhabilitation de la voie ferrée entre Vallée-Jonction et Thetford Mines est actuellement en cours.

CARTE 2 | RÉSEAU DE TRANSPORT



- | | | |
|--|---|--|
|  Limite municipale |  Route collectrice |  Tronçon problématique |
|  Périmètre d'urbanisation |  Route locale |  Intersection problématique |
|  Route provinciale |  Chemin de fer projeté | |

MOBILITÉ

Selon le recensement fédéral de 2021, 19 % des travailleurs adstockois occupent un emploi sur le territoire alors que près de 64 % travaillent à Thetford Mines ou à l'intérieur du territoire de la MRC. 17 % ont leur lieu d'emploi à l'extérieur de la région. En analysant les données concernant la durée de trajet entre le domicile et le lieu de travail, il est possible de présumer qu'une grande proportion d'entre eux ont leur lieu de travail à Saint-Georges-de-Beauce.

TRANSPORT ACTIF

La Municipalité dispose de peu d'infrastructures favorisant le transport actif sur son territoire. Mis à part un petit trottoir le long de l'ancien presbytère dans le village de Sacré-Cœur-de-Marie, l'ensemble des trottoirs se situent dans le village de Saint-Méthode, soit principalement le long de la rue Principale Ouest. On retrouve également peu de sentiers piétonniers non récréatifs sur le territoire.

On ne retrouve pas de réseau cyclable formel à Adstock. Toutefois, le schéma d'aménagement de la MRC identifie les routes 267 et 269 dans le réseau cyclable régional dont les accotements devraient être asphaltés. Avec l'attrait de la villégiature et du développement du récréotourisme, une planification cohérente d'un réseau cyclable pourrait être bénéfique afin de connecter les différents pôles. Une première piste multifonctionnelle relie le mont Adstock au Parc national de Frontenac. Le Parc dispose aussi de 6.5 km de réseau cyclable récréatif dans le secteur Saint-Daniel.

LES SENTIERS DE MOTONEIGE ET DE VTT

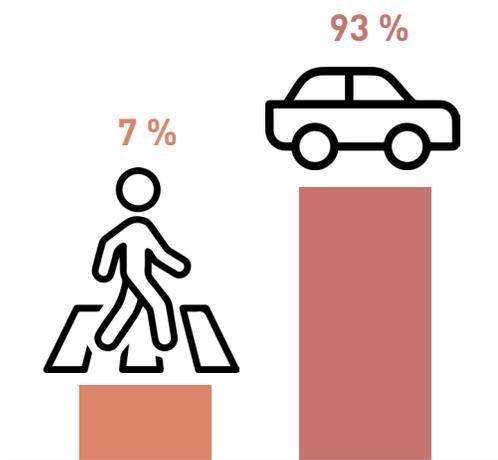
On retrouve également un vaste réseau de sentiers pour les motoneiges et les VTT, ce qui permet aux adeptes de découvrir les attraits naturels et paysagers du territoire. Adstock est notamment traversé par un sentier Trans-Québec qui rejoint le mont Adstock, permettant ainsi aux motoneigistes de contribuer à l'économie locale.

La MRC des Appalaches a balisé le Chemin de Saint-Jacques, le Compostelle des Appaches qui sillonne son territoire. Ce chemin emprunte des routes moins passantes où le marcheur peut jouir d'une certaine tranquillité et contempler les paysages. Il assure une connexion entre les différents villages et les principaux pôles récréotouristiques.

TRANSPORT COLLECTIF

À l'exception du transport adapté dont la gestion est actuellement assurée par l'organisme Transport adapté de la région de Thetford inc., le territoire d'Adstock n'est desservi par aucun système de transport collectif régional.

FIGURE 8 | PART MODALE DES DÉPLACEMENTS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL



Source : Statistique Canada, Recensement 2021

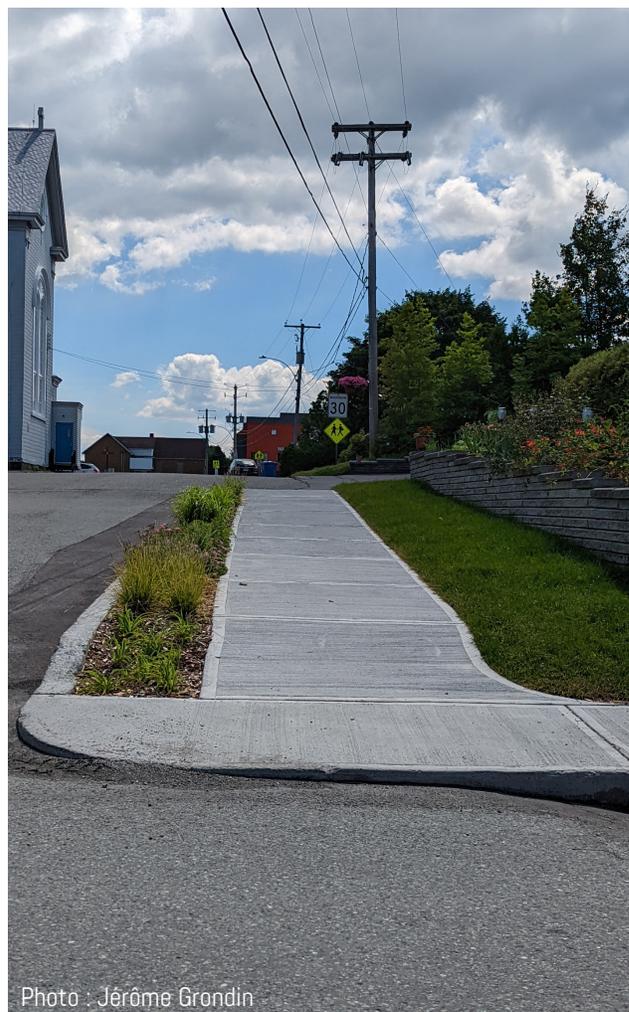
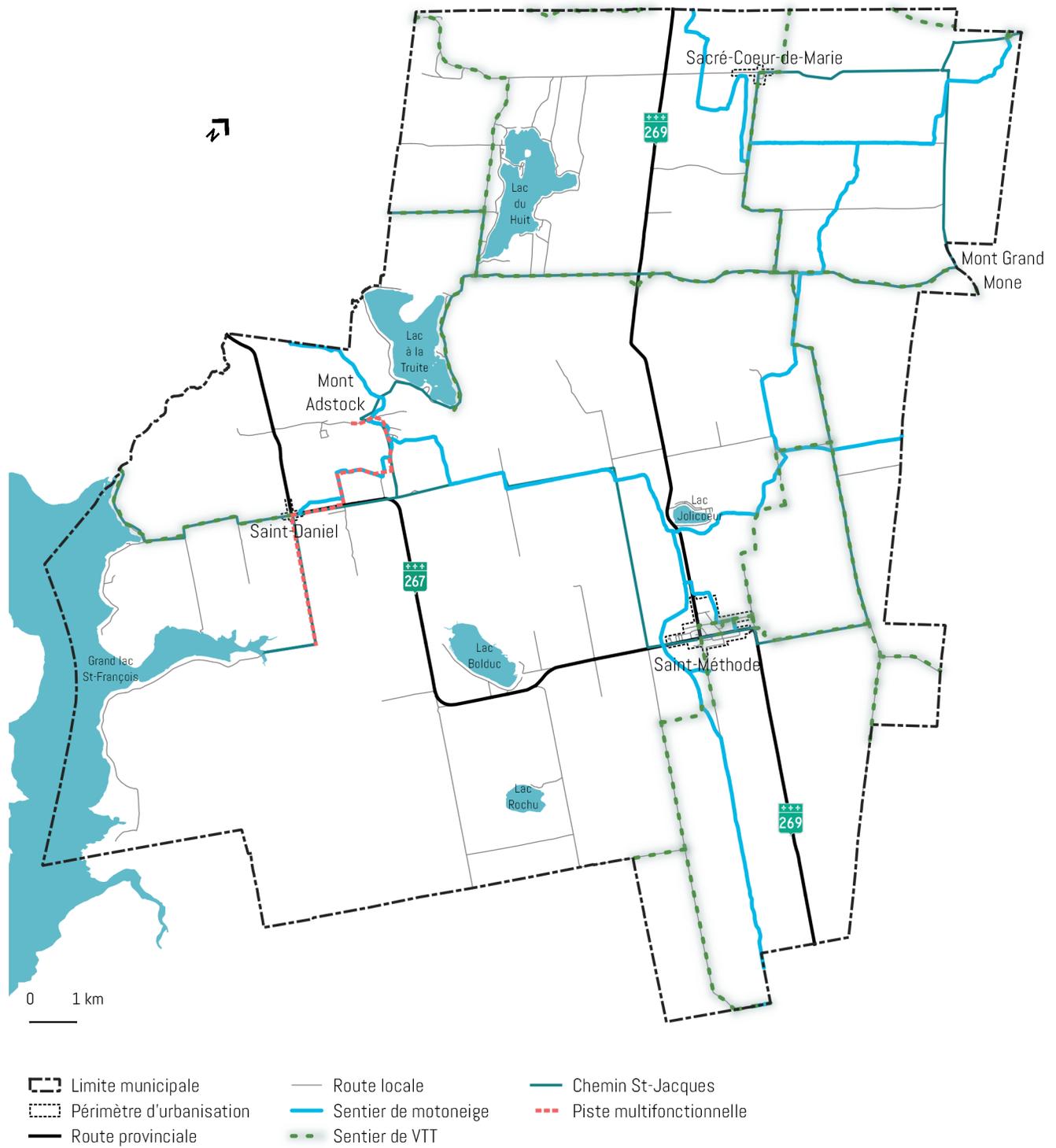


Photo : Jérôme Grondin

CARTE 3 | LOCALISATION DES DIVERS SENTIERS EXISTANTS ET PROJÉTÉS



3.1.8 ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MILIEU NATUREL

Les milieux naturels représentent une grande proportion du territoire. De par sa superficie importante, le Parc national de Frontenac contribue significativement à la préservation des milieux naturels. On y retrouve par ailleurs la tourbière Saint-Daniel, protégée en raison de son caractère exceptionnel, et la présence de plusieurs espèces de plantes carnivores et d'orchidées.

Les terrains de la presqu'île du lac à la Truite d'une superficie de 67 hectares, constituent un des derniers milieux naturels préservés intégralement autour des lacs, à l'exception de la portion du Grand lac Saint-François qui fait partie du Parc national de Frontenac. Achetée par l'AARPE, elle contribue à la conservation et à la qualité du lac. Deux autres terrains de plus petites superficies appartenant au MERNF sont également préservés à l'état naturel autour du lac à la Truite.

Le MERNF détient également un terrain de 312 hectares longeant la rivière de l'Or à la limite sud-ouest du territoire entre le Grand lac Saint-François et la route 267.

MILIEUX BOISÉS

Les milieux boisés représentent près de 70 % du territoire. Le milieu forestier ne subit pas énormément de pression puisque les coupes forestières n'occupent pas une grande superficie (355 ha de coupes partielles ou totales entre 2006 et 2017).

MILIEUX HYDRIQUES ET HUMIDES

Le réseau hydrique adstockois comprend 6 plans d'eau et un grand nombre de cours d'eau faisant partie des bassins versants des rivières Bécancour, Chaudière et Saint-François.

Selon les données officielles, 3 % du territoire est composé de milieux humides. Toutefois, aucune caractérisation complète n'a été réalisée sur le territoire. Ce faisant, si on compile les milieux humides potentiels, ils pourraient représenter 7 % du territoire. Une meilleure connaissance à ce chapitre s'avère nécessaire afin de mieux comprendre la distribution de ces milieux à l'échelle du territoire et des bassins versants. En effet, les milieux humides peuvent, dans certains cas, jouer un rôle prépondérant, notamment par la filtration de l'eau et la régulation des débits d'eau lors de crues, ce qui pourrait s'avérer particulièrement pertinent dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. Ces services écosystémiques peuvent aussi représenter des bénéfices importants pour l'humain, en plus d'être des milieux riches en biodiversité. Le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) sera un outil intéressant à utiliser pour la gestion de ces milieux.

HABITATS FAUNIQUES

La rive nord du lac Bolduc est identifiée comme habitat du rat musqué et la portion de la rivière de l'Or située à la limite sud-ouest du territoire constitue une aire de confinement du cerf de Virginie. Une portion de ce même secteur est aussi identifiée comme une aire de concentration d'oiseaux aquatiques. Des frayères à doré ont aussi été répertoriées dans la rivière de l'Or.

CONSÉQUENCES POTENTIELLES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'étude d'Ouranos sur les défis et les perspectives pour la région de Chaudière-Appalaches concernant l'adaptation aux changements climatiques présente les conséquences des changements climatiques sur certains secteurs d'activités propres à la région. Voici donc les conséquences potentielles :

FIGURE 9 | CONSÉQUENCES POTENTIELLES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



AGRICULTURE

- (+) Saison de croissance et de production;
- (+) Épisodes de sécheresse;
- (+) Présence d'insectes ravageurs et de parasites;
- (-) Productions acéricoles.



FORÊT

- (+) Épisodes de sécheresse;
- (-) Qualité du bois et de la production forestière;
- (+) Sensibilité aux épidémies de ravageurs;
- (+) Feux de forêt.



SANTÉ PUBLIQUE

- (+) Vagues de chaleur et des canicules;
- (-) Détérioration de la qualité de l'air;
- (+) Hospitalisations;
- (+) Aire de répartition des espèces et des parasites porteurs de maladies infectieuses.



EAU

- (+) Débits des cours d'eau en hiver et au printemps (possibilité d'inondations);
- (-) Débits des cours d'eau en été;
- (+) Épisode d'étiages (niveau le plus bas d'un plan d'eau);
- (+) Évènements de fortes précipitations;
- (+) Surcharges des réseaux d'égout;
- (-) Affectation des écosystèmes aquatiques et riverains.

Source : Ouranos

3.1.9 CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

Plusieurs secteurs d'Adstock présentent des contraintes naturelles et anthropiques quant à l'occupation du sol sur le site ou à proximité. Il est dans l'obligation de la Municipalité d'identifier et de localiser ses contraintes.

Parmi les principales contraintes naturelles, on recense la présence de :

- zones inondables;
- habitats fauniques;
- milieux humides;
- zones de forte pente (30 % et plus).

Parmi les contraintes anthropiques, on recense la présence de :

- Carrières / sablières;
- Tours de télécommunication;
- Prises d'eau potable;
- Station des eaux usées;
- Étangs aérés;
- Zone industrielle;
- Cimetière automobile;
- Réseau de gaz naturel;
- Barrages;
- Voie ferrée.

Des distances séparatrices entre certaines contraintes anthropiques et certains usages devront être prévues afin d'atténuer leurs effets négatifs.

Selon le Répertoire des terrains contaminés du MELCCFP, aucun terrain sur le territoire doit faire l'objet d'une réhabilitation.

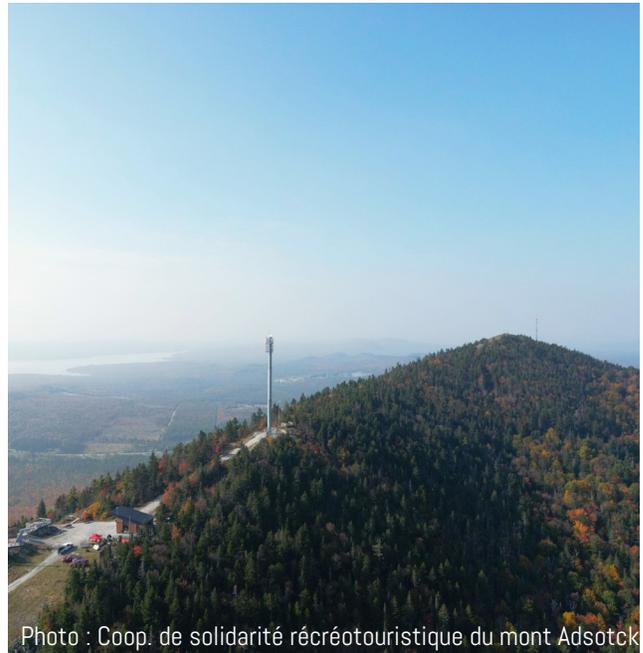
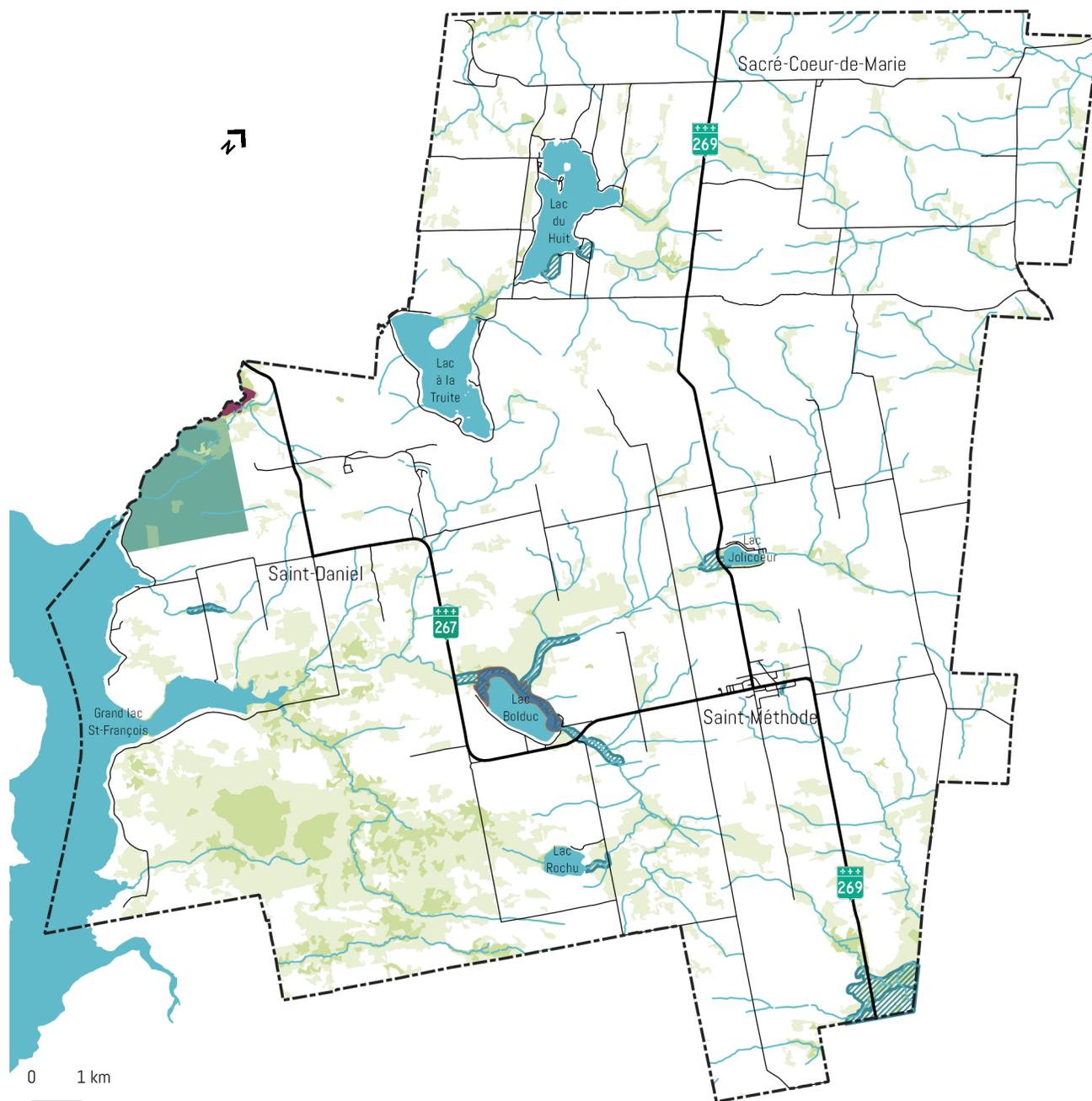


Photo : Coop. de solidarité récréotouristique du mont Adstock



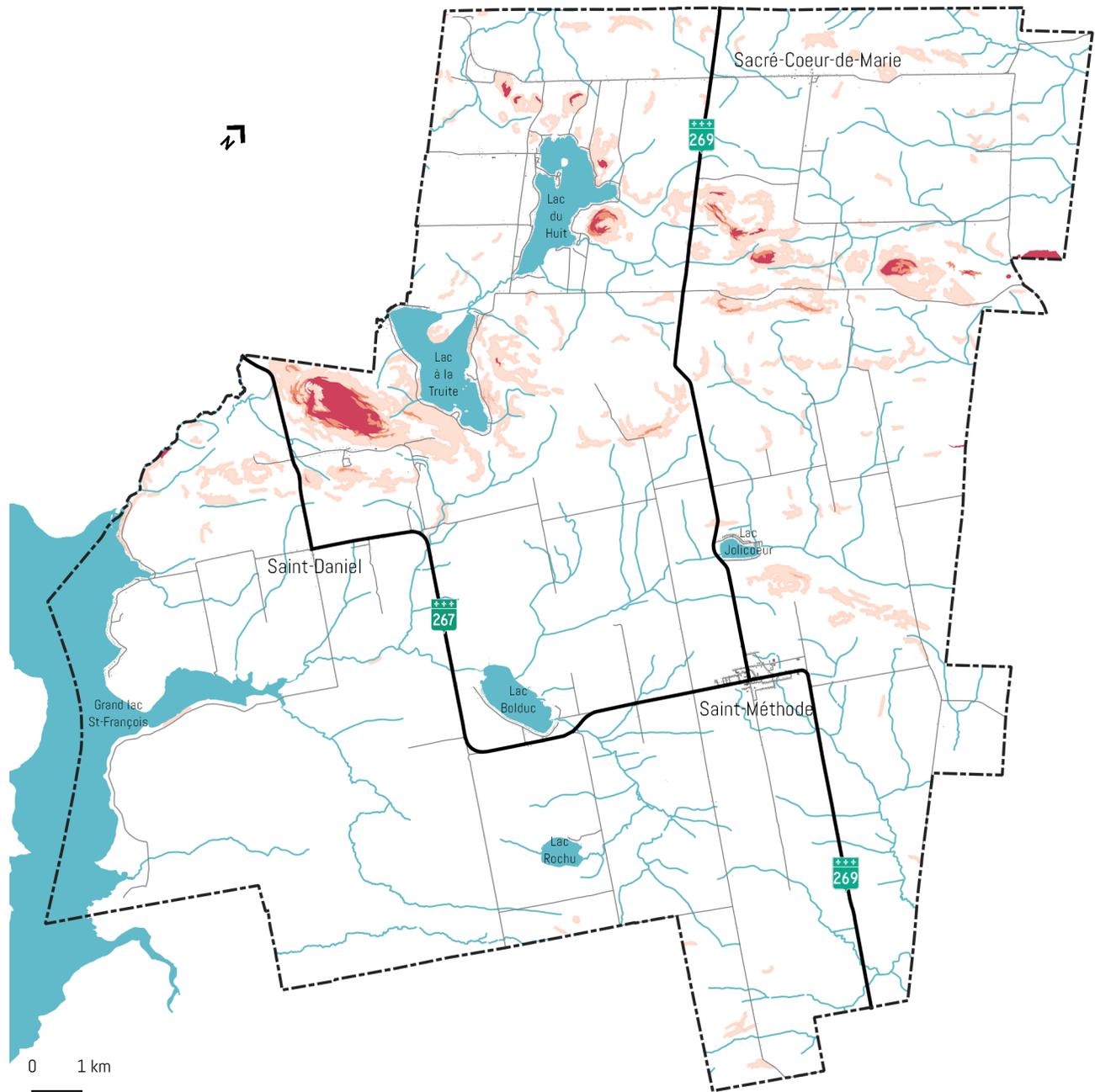
Photo : Municipalité d'Adstock

CARTE 4 | MILIEUX NATURELS ET HABITAS FAUNIQUES



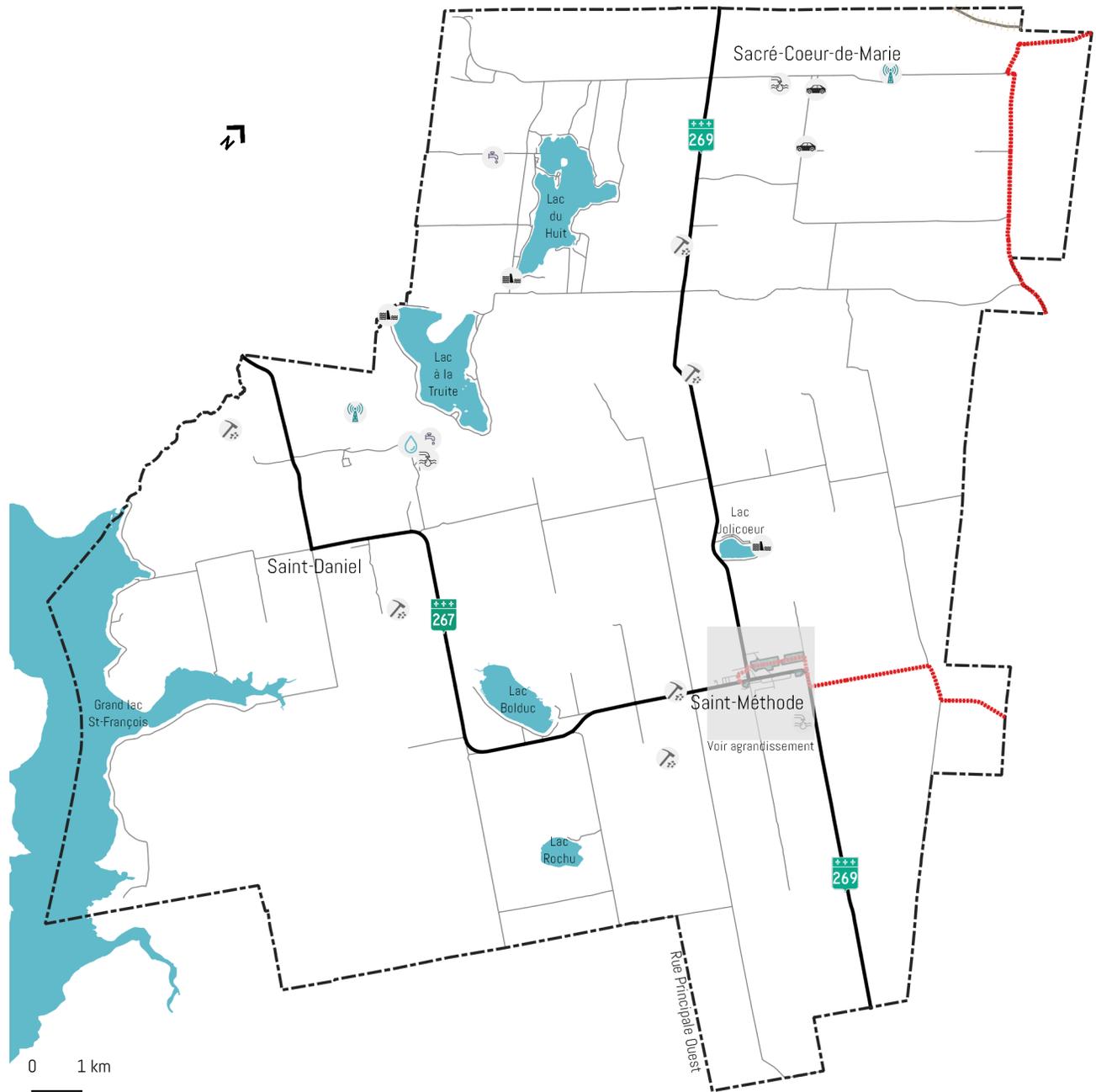
- | | |
|--|--|
|  Habitat du rat musqué |  Milieu humide potentiel |
|  Aire de confinement du cerf de Virginie |  Plaines inondables Adstock |
|  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques |  Plan d'eau |
|  Milieu humide |  Cours d'eau |

CARTE 5 | ZONES DE FORTE PENTE



- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Pente entre 16 % et 30 % (pente moyenne)
- Pente entre 31 % et 40 % (forte pente)
- Pente de 41 % et plus (forte pente)

CARTE 6 | CONTRAINTES ANTHROPIQUES



- | | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------|
| Limite municipale | Carrières et sablières | Usine de traitement d'eau potable | Réseau gazier |
| Plans d'eau | Barrage | Source d'eau potable | |
| Route provinciale | Cimetière automobile | Usine de traitement des eaux usées | |
| Rue | Tour de télécommunication | Activité industrielle | |
| Chemin de fer | | | |

CARTE 7 | CONTRAINTES ANTHROPIQUES (AGRANDISSEMENT)



0 200 m

- | | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------|
| Limite municipale | Carrières et sablières | Usine de traitement d'eau potable | Réseau gazier |
| Plans d'eau | Barrage | Source d'eau potable | |
| Rue | Cimetière automobile | Usine de traitement des eaux usées | |
| Chemin de fer | Tour de télécommunication | Activité industrielle | |

3.1.10 PATRIMOINE ET PAYSAGES

L'inventaire du patrimoine bâti réalisé en 2015 révèle que 304 bâtiments principaux, 80 bâtiments accessoires, 16 croix et 2 calvaires présentent une authenticité ou des éléments d'intérêts patrimoniaux. Au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, 5 biens patrimoniaux ont été cités en raison de leur valeur historique, architecturale et paysagère. Tous se situent dans le noyau villageois de Sacré-Cœur-de-Marie. Une mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti est en cours de réalisation par la MRC. D'autres bâtiments ayant une valeur patrimoniale intéressante pourraient également faire l'objet d'une citation par la Municipalité.

DES PAYSAGES DIVERSIFIÉS

Vaste territoire, Adstock se démarque par une courtepoinie diversifiée de différents éléments naturels (forêts, relief, lacs, etc.). Les paysages adstockois sont particulièrement marqués par les monts Adstock et Grand Morne qui se veulent des repères visuels importants autant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale. Plusieurs segments des routes 267 et 269 offrent des vues exceptionnelles sur le mont Adstock, véritable emblème du territoire. Les rangs Lessard et Turgeon ainsi que le chemin de la Grande-Ligne mettent en premier plan le mont Grand Morne et sa spectaculaire falaise en façade malgré le fait qu'il se retrouve majoritairement sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.

En 2020, la Municipalité, en collaboration avec la MRC des Appalaches, a adopté un plan paysage intitulé « Les paysages adstockois : connaître, comprendre, préserver et intervenir » qui identifie six ensembles paysagers et un sous-ensemble paysager. Les éléments qui ont été pris en compte sont la topographie, l'occupation du sol (les terres en culture, le couvert forestier, les peuplements d'érablières) et le cadastre. Ces éléments seront analysés et intégrés dans la détermination des milieux de vie adstockois.

Cet ouvrage avait pour objectif d'identifier les forces et les faiblesses d'Adstock en matière de paysage pour y entreprendre par la suite des actions dans le but d'améliorer et de rendre plus attrayant le territoire. L'étude a identifié des actions qui se déclineront à l'intérieur du présent plan et de la réglementation d'urbanisme.

Les monts Adstock et Grand Morne constituent deux composantes identitaires importantes du paysage adstockois. Il en est de même pour les lacs de villégiature. Afin de préserver le caractère du mont Adstock, le SADR de la MRC oblige la Municipalité à préserver l'intégrité du paysage du mont Adstock à travers une réglementation stricte permettant de protéger son caractère naturel. De plus, les sommets naturels des collines de plus de 400 m représentent des éléments que la Municipalité souhaite préserver.



Photo : Jérôme Grondin



Photo : Jérôme Grondin



Photo : Jérôme Grondin



Photo : Manon Pépín

3.1.11 LES COMPOSANTES IDENTITAIRES ET STRUCTURANTES

UN RICHE PATRIMOINE NATUREL ATTRAYANT

Que ce soit les lacs, la forêt, les montagnes ou les champs agricoles, les éléments naturels représentent des éléments distinctifs du territoire adstockois. L'attractivité et le développement du mont Adstock et des nombreux lacs de villégiature ont permis de faire d'Adstock la capitale régionale du plein air et de la villégiature dans les Appalaches.

DES PAYSAGES FORGEANT DES MILIEUX DE VIE DIVERSIFIÉS

En raison de l'immensité de son territoire, Adstock est reconnu pour offrir un éventail de paysages distinctifs. Les particularités territoriales permettent aux citoyens et aux visiteurs de trouver une ambiance et un milieu de vie répondant à leurs besoins. Cela permet de créer des milieux de vie de qualité en campagne, en milieu urbain, près d'activités récréotouristiques ou autour d'un lac.

DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES

Suite à la fusion des anciennes municipalités, un des principaux défis fut de créer un nouvel esprit de communauté. Force est de constater qu'Adstock compte aujourd'hui sur plusieurs personnes engagées dans leur milieu de vie, mais également dans le développement d'Adstock. Le grand nombre d'organismes qui œuvrent dans divers domaines (communautaires, associations riveraines, loisirs, etc.) permet à Adstock de se distinguer et de dynamiser les milieux de vie. La Municipalité entend renforcer l'esprit communautaire.



Photo : Coop. de solidarité récréotouristique du mont Adstock



Photo : Jérôme Grondin



Photo : Municipalité d'Adstock

3.1.12 RÉSUMÉ DES ENJEUX RELIÉS À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

FORCES

- Une offre récréotouristique diversifiée;
- Une activité économique variée;
- L'attractivité des lacs de villégiature;
- Une offre de parcs et d'équipements communautaires répondant aux besoins des citoyens;
- Les paysages naturels;
- La présence de plusieurs bâtiments et éléments d'intérêt patrimonial;
- Milieu de vie tranquille près de la nature.

FAIBLESSES

- Un parc immobilier vieillissant et peu diversifié;
- Un vaste réseau routier parfois dangereux et coûteux à entretenir;
- Les infrastructures pour la mobilité active peu développées;
- Un parc industriel pas assez développé;
- L'absence d'un réseau de transport collectif.

MENACES

- La perte de services de proximité;
- La dévitalisation des noyaux villageois;
- L'artificialisation des rives et la forte densité d'occupation autour des plans d'eau;
- La santé des lacs;
- La propagation des plantes exotiques envahissantes;
- L'impact des changements climatiques;
- La destruction des paysages identitaires;
- La perte de milieux humides et la diminution des services écosystémiques rendus par ces milieux;
- Le reboisement des terres agricoles.

OPPORTUNITÉS

- Le riche patrimoine bâti et naturel;
- Les espaces disponibles dans le parc industriel;
- Le déploiement de la fibre optique et des nouvelles technologies;
- Le développement d'activités récréotouristiques en harmonie avec la nature;
- L'attrait de la villégiature récréotouristique autour du mont Adstock;
- L'identité unique de chaque cœur villageois;
- L'attrait de l'agrotourisme;
- Le développement de l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches;
- La mise en service du Centre de transformation agroalimentaire des Appalaches.

3.1.13 ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

ORIENTATION 1

CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AFIN D’OPTIMISER L’UTILISATION DE L’ESPACE ET LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Objectifs	Moyens de mise en œuvre
1.1 Consolider le développement à l’intérieur des périmètres d’urbanisation	Redévelopper et requalifier des terrains pour consolider et réutiliser le tissu urbain existant
	Favoriser une densification douce et une intensité de l’occupation du sol à l’aide de la réglementation d’urbanisme
	Prolonger les infrastructures d’aqueduc et d’égout à même les réseaux existants afin de les optimiser et d’assurer une desserte efficace
	Éviter l’agrandissement des périmètres d’urbanisation à moins d’en faire preuve de la nécessité
	Orienter l’extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et dans le respect de l’environnement
1.2 Orienter le développement rural le long du réseau routier existant et entretenu en période hivernale	Concentrer les nouveaux équipements collectifs, les services et les commerces à l’intérieur des noyaux villageois
	Autoriser la construction d’habitations permanentes uniquement aux abords de chemins existants et entretenus en hiver
	Aux abords de chemins non entretenus en hiver, autoriser seulement la construction d’habitations saisonnières
	Encadrer l’ouverture de nouveaux chemins sur l’ensemble du territoire à l’aide de la réglementation d’urbanisme
1.3 Encadrer le développement résidentiel et de villégiature autour et en périphérie des lacs	Exiger un plan d’aménagement d’ensemble pour tout nouveau développement sur le territoire
	Voir à la section 3.6.7.

ORIENTATION 2

ASSURER UNE QUALITÉ ET UNE DIVERSITÉ DU CADRE BÂTI

Objectifs	Moyens de mise en œuvre
2.1 Adapter l'offre résidentielle à la demande afin d'accueillir tous les types de ménages	<p>Prévoir une diversification des typologies résidentielles autorisées dans les milieux de vie urbains (ex. : logements accessoires, maisons intergénérationnelles, multilogements, etc.) à l'aide de la réglementation d'urbanisme</p> <hr/> <p>Entamer des démarches afin d'implanter du logement pour personnes âgées près des commerces et services existants</p> <hr/> <p>Élaborer et mettre en œuvre une politique d'habitation</p> <hr/> <p>Encourager le développement d'immeubles résidentielles à plus forte densité et à échelle humaine, en priorité le long des axes routiers principaux dans les différents cœurs villageois d'Adstock</p>
2.2 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti	<p>Adapter la réglementation d'urbanisme afin d'assurer une cohérence architecturale dans les secteurs près des bâtiments d'intérêt patrimonial</p> <hr/> <p>Évaluer, à partir de l'inventaire, la pertinence de citer certains biens patrimoniaux et d'y préserver leur aspect architectural</p> <hr/> <p>Encadrer la rénovation des bâtiments d'intérêt patrimonial à l'aide de la réglementation d'urbanisme, tout en tenant compte de la capacité de payer des propriétaires</p> <hr/> <p>Mettre en place des incitatifs pour encourager la rénovation, la restauration et la réhabilitation des bâtiments existants</p> <hr/> <p>Encadrer la démolition des bâtiments construits avant 1950 et identifiés dans l'inventaire du patrimoine bâti</p> <hr/> <p>Sensibiliser les propriétaires de bâtiments patrimoniaux et la population générale à la conservation du patrimoine bâti</p>
2.3 Valoriser et préserver les composantes identitaires des milieux de vie	<p>Encadrer l'architecture des nouvelles constructions en respect avec le cadre bâti existant</p> <hr/> <p>Revoir l'encadrement concernant l'entretien et l'occupation des bâtiments et des terrains</p> <hr/> <p>Appliquer de manière plus stricte la réglementation sur les nuisances dans les milieux sensibles</p> <hr/> <p>Simplifier la réglementation d'urbanisme concernant les haies et les clôtures</p>

ORIENTATION 3

FAVORISER DES MILIEUX DE VIE AGRÉABLES ET DISTINCTIFS ET UNE VIE COMMUNAUTAIRE DYNAMIQUE

Objectifs	Moyens de mise en œuvre
3.1 Adapter l'offre de services et d'équipements municipaux aux besoins de la population	Assurer l'accessibilité universelle lors de la réalisation de travaux sur les bâtiments publics
	Moderniser les parcs, installations sportives et lieux communautaires présents sur le territoire
	Maintenir une programmation d'activités culturelles, sportives et récréatives diversifiée afin de répondre aux besoins de toutes les tranches d'âges
	Assurer la promotion des équipements et des activités offertes sur le territoire de différentes manières afin de rejoindre l'ensemble de la population de tous les secteurs
	Poursuivre les démarches Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des familles et Municipalité amie des aînés
3.2 Renforcer l'attractivité des noyaux villageois	Réaliser un plan directeur des parcs et espaces verts comprenant un inventaire de l'existant et des besoins
3.3 Renforcer le sentiment d'appartenance envers la communauté	Mettre en place différentes actions ciblées pour chaque noyau villageois afin d'assurer leur attractivité
	Préserver et mettre en valeur l'identité propre de chaque village et lac de villégiature du territoire
	Aménager les entrées de village avec des marqueurs visuels forts et accueillants
	Développer une stratégie pour informer la population à l'aide de panneaux d'affichage électronique aux entrées des cœurs villageois
	Développer une signature visuelle distinctive à l'image de la population locale afin d'identifier les lieux et attraits municipaux
	Poursuivre les interventions visant à embellir la Municipalité et appuyer les actions des différents comités d'embellissement
	Stimuler la participation citoyenne dans les projets municipaux

ORIENTATION 4

ASSURER LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

Objectifs	Moyens de mise en œuvre
<p>4.1 Répondre aux besoins locaux en termes de commerces et services</p>	<p>Soutenir les commerces de proximité dans le maintien et le développement de leurs activités</p> <hr/> <p>Élaborer et mettre en œuvre un programme visant à attirer des commerces et des bureaux dans les noyaux villageois</p> <hr/> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de promotion et d'animation des noyaux villageois afin de les rendre plus dynamiques</p> <hr/> <p>Permettre plus de mixité et élargir les usages complémentaires permis dans les villages</p> <hr/> <p>Adapter les services de garde et les garderies aux besoins des familles</p>
<p>4.2 Encourager la création d'emplois de qualité sur le territoire municipal, notamment dans le parc industriel de Saint-Méthode</p>	<p>Réviser et insérer à la réglementation d'urbanisme des normes encadrant les usages commerciaux et de bureaux à domicile</p> <hr/> <p>Poursuivre les représentations afin de développer un système de télécommunications plus performant (réseau cellulaire) pour répondre aux besoins de la population et des entreprises</p> <hr/> <p>Élaborer et mettre en œuvre un programme visant à attirer des industries dans le parc industriel de Saint-Méthode</p>
<p>4.3 Assurer la pérennité des activités agricoles dans une perspective de développement durable, notamment en développant le pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie</p>	<p>Accorder la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole à l'aide de la réglementation d'urbanisme</p> <hr/> <p>Assurer une cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles en zone agricole et à la frontière commune de la zone agricole et des secteurs bâtis</p> <hr/> <p>Limiter l'étalement des usages non agricoles et restreindre les possibilités de situations conflictuelles</p> <hr/> <p>Permettre une utilisation plus variée du sol par des usages complémentaires et compatibles avec l'agriculture dans les secteurs à moindre dynamisme et à moindre potentiel agricole</p> <hr/> <p>Développer une stratégie de signalisation des attraits agrotouristiques</p> <hr/> <p>Permettre l'agriculture urbaine dans les milieux villageois</p> <hr/> <p>Réaliser une campagne de promotion de l'offre agricole présente sur le territoire</p>
<p>4.4 Poursuivre le développement récréotouristique, notamment en lien avec le mont Adstock et le Parc national de Frontenac</p>	<p>Favoriser le développement récréotouristique du Mont Adstock et du Parc national de Frontenac</p> <hr/> <p>Travailler avec la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce afin de stimuler le développement du mont Grand Morne</p> <hr/> <p>Mettre en place un lien multifonctionnel entre le Parc national de Frontenac, le mont Adstock et le mont Grand Morne</p> <hr/> <p>Poursuivre le développement dans le Pôle récréotouristique du mont Adstock de projets touristiques structurants pour la région et favoriser sa compétitivité sur la scène nationale</p> <hr/> <p>Accroître l'offre d'hébergement touristique qui constitue un élément essentiel dans le maintien et le développement des activités récréotouristiques de nature régionale, notamment en ciblant le cœur villageois de Saint-Daniel</p> <hr/> <p>Assurer la promotion de l'offre récréotouristique présente sur le territoire</p>

ORIENTATION 5

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS ET LA QUALITÉ DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ

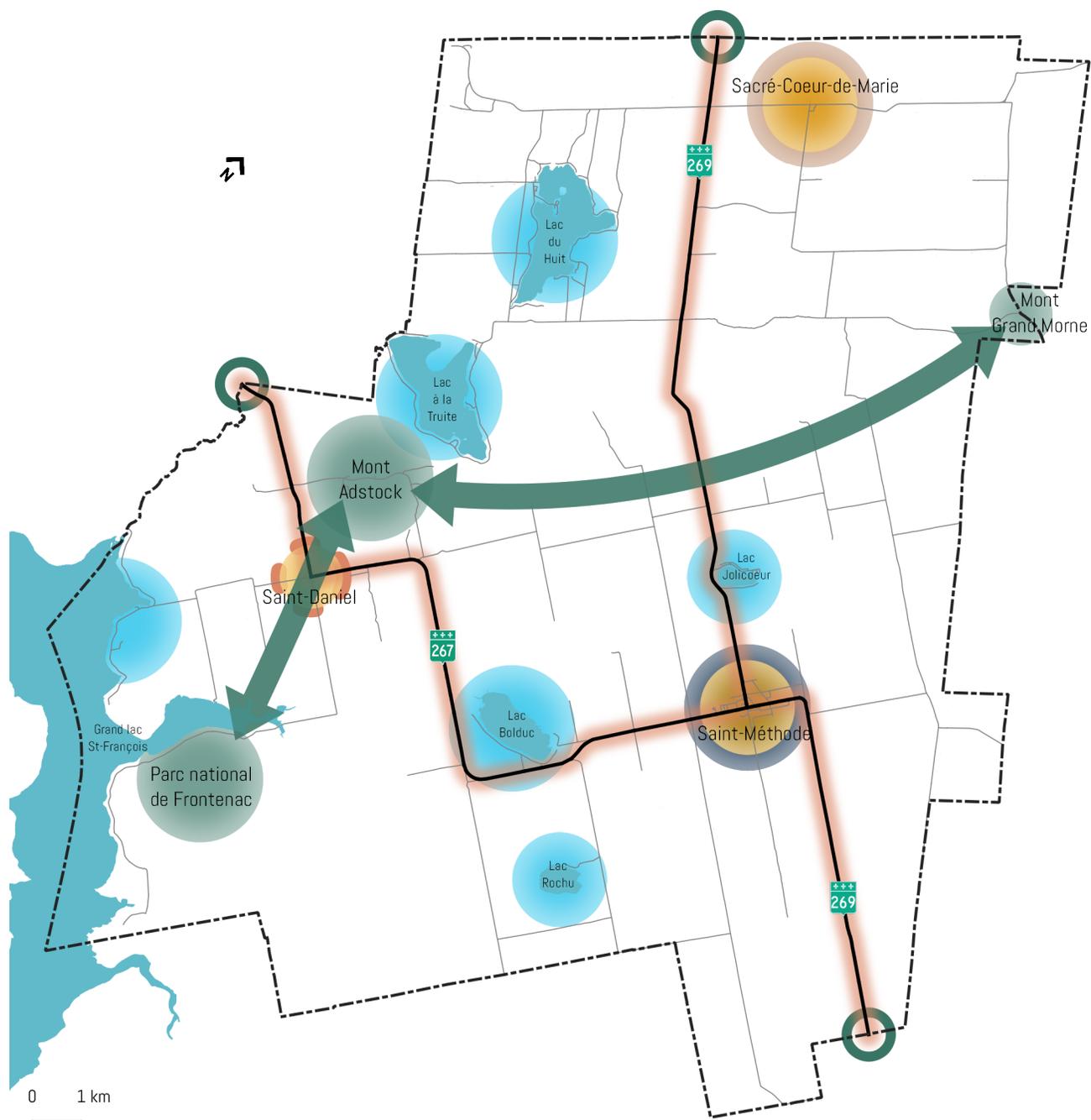
Objectifs	Moyens de mise en œuvre
5.1 Diminuer les contraintes liées au transport routier	<p>Assurer la santé et le bien-être des personnes à proximité des routes 267 et 269 en intégrant des mesures de mitigation des immeubles sensibles à la réglementation d'urbanisme</p> <hr/> <p>Définir une longueur maximale et des normes d'aménagement paysager pour les entrées charretières dans les noyaux villageois</p>
5.2 Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements	<p>Améliorer le réseau routier en demandant au ministère des Transports (MTMD) d'apporter toutes corrections nécessaires aux sections de routes présentant des problèmes de fluidité ou de sécurité sur les routes 267 et 269</p> <hr/> <p>Collaborer avec le MTMD pour s'assurer que l'asphaltage des accotements soit fait lors de la réfection du pavage des routes du réseau routier supérieur</p> <hr/> <p>Réaliser un plan directeur du réseau cyclable pour qu'il soit attrayant, fonctionnel et sécuritaire, tout en intégrant des points d'arrêts attrayants le long des parcours</p> <hr/> <p>Réaménager les rues achalandées en faveur des déplacements actifs (ajout de trottoirs, traverses piétonnes, mesures d'apaisement de la circulation, marquage au sol, etc.)</p> <hr/> <p>Aménager des corridors scolaires autour des écoles primaires</p> <hr/> <p>Participer à la stratégie gouvernementale d'électrification des transports en évaluant la possibilité d'implanter des bornes de recharge électrique</p> <hr/> <p>Optimiser les services de transport collectif actuellement offerts et proposer de nouveaux services en collaboration avec la MRC</p>

ORIENTATION 6

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES, LES MILIEUX NATURELS ET LES COMPOSANTES IDENTITAIRES EN TENANT COMPTE DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Objectifs	Moyens de mise en œuvre
6.1 Protéger et mettre en valeur les éléments d'intérêt naturel	Collaborer avec les partenaires pour mettre à jour la carte des milieux humides
	Établir des bandes tampons minimales devant être laissées à l'état naturel autour des milieux humides afin d'en assurer une meilleure protection
	Identifier et protéger les points de vue d'intérêt à l'aide de la réglementation d'urbanisme
	Encadrer l'utilisation de pesticides et d'engrais sur l'ensemble du territoire pour éviter la prolifération des algues dans les cours d'eau
	Protéger certains milieux naturels par la réglementation d'urbanisme
	Utiliser le chemin de Saint-Jacques pour mettre en valeur le paysage à certains endroits stratégiques à l'aide de dispositifs visuels distinctifs
	Identifier et protéger les secteurs en altitude, autre que les villages (400 m et plus) afin d'éviter leur déboisement
6.2 Accroître le verdissement des rues, des parcs et des terrains privés	Augmenter et faciliter la plantation d'arbres et la présence d'aménagements paysagers sur les terrains publics et privés
	Planter des arbres fruitiers dans les parcs municipaux
	Évaluer la possibilité de mettre en place un jardin communautaire ou collectif dans chaque village
	Mettre en place un plan de verdissement des artères principales traversant les villages
6.3 Encourager les bonnes pratiques qui minimisent les impacts sur l'environnement	Encadrer l'abattage d'arbres dans les milieux humides à l'aide de la réglementation d'urbanisme
	Accroître la végétalisation des terrains comprenant peu d'arbres à l'aide de la réglementation d'urbanisme
	Implanter des pratiques innovantes en matière de gestion des eaux pluviales sur le domaine public (ex. jardins de pluie, fosses de rétention, fossés drainants, etc.)
	Assurer la protection des personnes, des biens et du milieu naturel dans les zones comportant des risques d'inondation
	Lors de construction ou de réaménagement de terrain, prévoir des mesures de gestion des eaux pluviales à mettre en place afin de gérer les eaux à la source
	Adopter et mettre en œuvre une politique d'adaptation et de lutte aux changements climatiques
Évaluer la mise en place des incitatifs financiers pour l'aménagement de jardins de pluie sur les propriétés privées dans les milieux urbains	
Mettre en place des activités de sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux (patrouille verte, dépliants, etc.)	
Limiter la pollution lumineuse en instaurant des normes pour l'éclairage extérieur privé	

CARTE 8 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



- | | | |
|--------------------------|---------------------------------|--|
| Plans d'eau | Pôle résidentiel et de services | Lien récréotouristique à créer |
| Cours d'eau | Pôle de villégiature | Carrefour récréotouristique à consolider |
| Route provinciale | Pôle agroalimentaire | Entrée stratégique |
| Chemin local | Pôle récréotouristique | |
| Réseau routier principal | Pôle industriel | |

3.2 LE VILLAGE DE SAINT-MÉTHODE

3.2.1 CONTEXTE HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

LE NOYAU VILLAGEOIS

La mission de Saint-Méthode a été fondé en 1880 et la Municipalité en 1888 suite à un détachement de Saint-Éphrem-de-Tring. Après le défrichage de ce secteur entièrement boisé, le développement initial s'est concentré près de l'église, le plus haut point du village actuel, puis le long de la rue Principale et autour de l'intersection des rues Principale et Notre-Dame. Plusieurs bâtiments ont été transformés ou démolis depuis.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de petites superficies de forme régulière, plus profonds que larges;
- Des bâtiments implantés à proximité de la rue;
- Plusieurs bâtiments transformés au fil du temps;
- Des gabarits de bâtiment variables en fonction de leur usage;
- Un faible couvert arborescent sur le domaine public (rue) et sur les propriétés privées.



Photo : Fonds SNQ de la région de L'Amiante (CART)

UNE CROISSANCE ORIENTÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Initialement stimulée par l'activité agricole, la croissance du village s'est principalement appuyée sur les activités commerciales et institutionnelles (Foyer Valin) à partir de la seconde moitié du 20^e siècle.

Ce changement de vocation s'est accompagné d'un développement de nouvelles rues à caractère résidentiel dans les années 1970 et 1980 (Patrice, Michel, Simon, Martin, Fortin Nord, Réjean). Depuis les années 80, seulement la rue Sheink s'est développée pour accueillir de nouvelles résidences. Les nouvelles constructions se sont surtout implantées le long de rues existantes (ex. : rue Réjean). À partir des années 1980, le nombre de commerces dans le village a considérablement diminué.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de grandes superficies de formes régulières;
- Des bâtiments plus éloignés de la rue;
- Des résidences majoritairement de type unifamiliale isolée et composées d'un étage;
- Des largeurs de chaussée variables;
- Un faible couvert arborescent sur le domaine public (rue) et sur les propriétés privées.

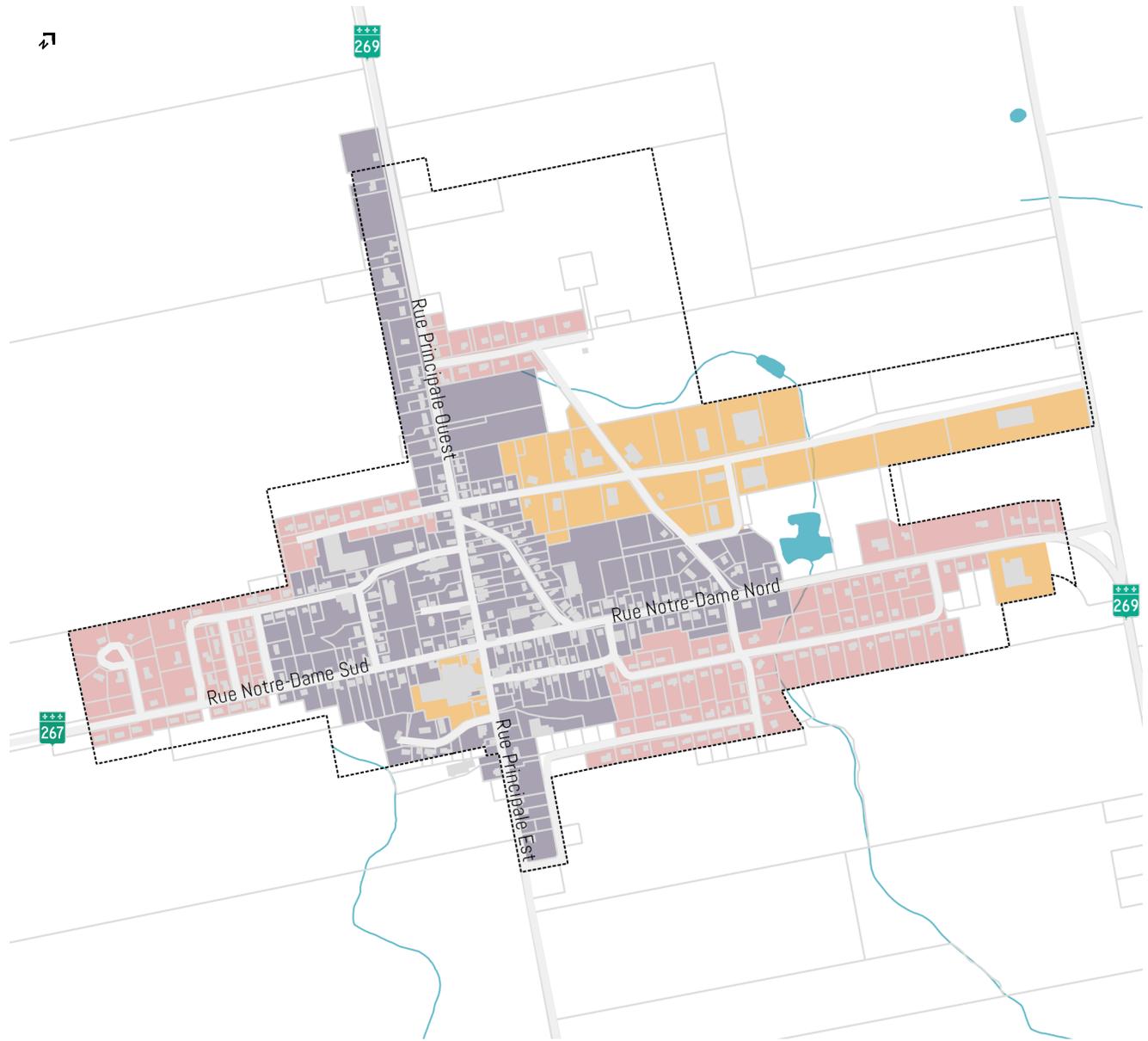
LE VIRAGE INDUSTRIEL

Depuis le début des années 1990, la croissance du village de Saint-Méthode s'est appuyée sur une réorientation de son économie vers l'activité industrielle. Cette réorientation s'est catalysée plus particulièrement par la croissance d'industries d'envergure telles que la Boulangerie St-Méthode, Bercomac et Boltech. Le développement de l'activité industrielle a permis au village d'étendre son périmètre urbain en créant un parc industriel. Une première phase a eu lieu dans les années 1990, et en 2016, une seconde phase a été réalisée pour permettre l'implantation de nouvelles industries. Les industries situées dans le parc industriel ont accès au gaz naturel depuis 2019.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de très grandes superficies;
- Des bâtiments à très gros gabarit;
- Des terrains prédominés par l'entreposage;
- Des stationnements aménagés en bordure de rue;
- Absence de délimitation entre la rue et les propriétés privées.

CARTE 9 | HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE DE SAINT-MÉTHODE



0 200 m

- Limite du périmètre d'urbanisation
- Bâtiment principal
- Limite de lot
- Rues
- Noyau villageois (av. 1960)
- Développement résidentiel autour du noyau villageois (ap. 1970)
- Déploiement de l'activité industrielle (ap. 1990)

3.2.2 CADRE DE VIE ET HABITATION

HABITATION

La typologie de logement retrouvée dans le village de Saint-Méthode est très homogène. En effet, 97 % des logements sont unifamiliaux. Ce faisant, peu de logements locatifs sont à la disposition des citoyens. Ces derniers sont implantés de manière éparse dans le village. Dans les dernières années, plusieurs entreprises qui embauchent des travailleurs étrangers ont acheté et transformé des maisons afin de les loger de manière temporaire. Cette solution temporaire ne permet toutefois pas d'accueillir adéquatement leurs familles.

Par ailleurs, le parc immobilier est relativement ancien puisqu'un peu moins du trois quarts des logements ont été construits avant 1980 alors que moins de 10 % ont été construits depuis le début des années 2000. Entre 2015 et 2020, 10 nouvelles constructions résidentielles se sont implantées dans le village.

DENSITÉ ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Pour le périmètre d'urbanisation de Saint-Méthode, la densité d'occupation est 3 logements / hectare.

La superficie des terrains vacants à vocation résidentielle représente 9.92 ha. Environ 70 % de cette superficie est concentré à l'intérieur de deux terrains situés à l'entrée nord-ouest du village (rue Principale Ouest). Certains espaces ne sont pas propices au développement résidentiel à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation. Au sud de la rue Principale Ouest, un terrain faisant partie d'une terre agricole exploitée se trouve à l'intérieur du périmètre d'urbanisation n'a aucun potentiel de développement puisqu'il est enclavé.

Le nombre de terrains vacants s'élève à 21. En tenant compte du potentiel de redéveloppement de certaines propriétés (ex. : subdivision de propriétés de grande superficie ou vente de terrains rattachés à une même propriété) et la projection de l'augmentation du nombre de ménages dans le village d'ici 2036 qui est évalué à 35, on estime la superficie nécessaire d'espace vacante pour combler les besoins à 4.75 ha. Le périmètre d'urbanisation semble donc disposer suffisamment de terrains pour assurer son développement à moyen terme, malgré les espaces non propices au développement.

Concernant le développement industriel, les espaces vacants permettront d'accueillir de nouvelles entreprises. Advenant un comblement rapide de ces espaces, l'identification d'une zone de réserve destinée au prolongement futur du parc industriel pourrait être envisagée le long de la route du Petit-13^e-Rang dans la mesure qu'il n'y ait plus de terrains disponibles et que la demande le justifie.

COMMERCES DE PROXIMITÉ ET SERVICES PUBLICS

La majeure partie des activités commerciales à Adstock se concentre dans le village et plus particulièrement le long de l'axe rue Principale Ouest / rue Notre-Dame Nord, tronçon faisant partie de la route 269. On y retrouve différents types de commerces de proximité dont une épicerie, une quincaillerie, une boucherie, un restaurant, une pharmacie, deux garages dont un avec postes d'essence.

En termes de services publics, le village dispose d'une école primaire, une garderie, un bureau de poste, un point de services sur demande de Desjardins ainsi qu'un CLSC. Le village recense par ailleurs une résidence pour personnes âgées en perte d'autonomie ayant des troubles cognitifs.



PARCS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Ce milieu bénéficie de la présence d'un Complexe sportif qui comprend un aréna, un gymnase multifonctionnel, la bibliothèque municipale et deux salles communautaires. La cour de l'école, adjacente au Complexe, offre une aire de jeux ainsi qu'un terrain de soccer de petite dimension pour les enfants. Les espaces extérieurs de ce secteur sont peu végétalisés et représentent un îlot de chaleur. À cet effet, l'absence d'équipements pour se rafraîchir en période estivale constitue un enjeu adressé par la population locale.

Une autre aire de jeux se trouve dans le parc Desjardins situé dans la rue Martin. De plus, le village compte un terrain de baseball aménagé le long de la rue Principale Ouest. Sa localisation cause des problèmes de sécurité en raison du débit élevé de voitures empruntant ce tronçon et aussi en raison de l'absence de stationnement aménagé à proximité. Une relocalisation devra être évaluée.

L'édifice Bernardin-Hamann comprend une salle utilisée par les organismes communautaires et la population. Elle est également utilisée comme salle du conseil. Elle y accueille également les services funéraires.

On recense également une autre salle communautaire dans l'ancien couvent. Cette dernière accueillait jusqu'à récemment la pharmacie, le Comité de promotion industrielle d'Adstock ainsi que des organismes communautaires. Ce bâtiment fera toutefois l'objet d'une requalification.

L'église de Saint-Méthode, en plus d'être utilisée à des fins de culte, offre également du rangement à divers organismes municipaux.

Le Parc de cervidés du Club chasse et pêche de Saint-Méthode et Saint-Daniel offre quant à lui un sentier pédestre aménagé en forêt en périphérie du parc industriel.

Une place publique a été aménagée en 2021 à l'intersection des rues Notre-Dame et Principale au centre du village afin de bonifier l'offre en matière d'aire de repos tout en embellissant le noyau villageois.

D'autre part, Saint-Méthode apparaît comme le principal pôle institutionnel de la Municipalité avec la présence du bureau municipal, d'un garage municipal et d'une caserne de pompiers. Une réflexion devra être réalisée afin de s'assurer que ces équipements répondent aux normes et aux besoins futurs.



Photo : Émilie Marcoux-Mathieu

3.2.3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Le village de Saint-Méthode représente un pôle économique important pour Adstock. En plus des commerces de proximité mentionnés précédemment, d'autres types de commerces de biens et de services de plus petite envergure contribuent à la vitalité économique du territoire. Dans les dernières années, le village a toutefois subi la fermeture de la pharmacie, d'une résidence pour personnes âgées, d'un CHSLD, d'un bar et de deux restaurants, démontrant ainsi la fragilité de ce type de commerces. Ces fermetures peuvent toutefois créer de nouvelles opportunités économiques comme celle de la reconversion du Foyer Valin (CHLSD) qui accueille une résidence pour personnes âgées, un service de garde ainsi qu'un point de service du CLSC.

Le développement et la mise en valeur d'autres activités économiques, particulièrement l'activité industrielle, ainsi que la construction de logements pourraient toutefois contribuer à assurer un bassin de clients potentiels suffisant pour favoriser le maintien et le développement de commerces variés.

Le village de Saint-Méthode regroupe l'ensemble des activités industrielles de la municipalité et le développement de celles-ci est soutenu notamment par le Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. On y recense une dizaine d'entreprises, dont la majorité se localisent dans le parc industriel. Il est relativement en retrait des secteurs résidentiels, ce qui fait en sorte qu'il y a peu d'enjeux de cohabitation. Celui-ci est accessible par deux accès se rattachant à la route 269. Afin d'en faciliter le développement, la Municipalité a procédé à des travaux de prolongement des infrastructures en 2015 et 2017 afin de permettre à de nouvelles entreprises de s'y installer.

L'activité industrielle est aussi présente sur trois propriétés à l'extérieur du parc industriel. L'une d'entre elle se trouve à l'entrée est du village par la route 269 avec l'entreprise Boltech qui offre un service de découpe de divers matériaux. Les deux autres sont situées au centre du village et abritent les activités de la Boulangerie St-Méthode et de la Menuiserie St-Méthode inc. Afin de permettre l'expansion de ces activités, la Boulangerie a acquis plusieurs propriétés adjacentes au fil des ans. Elle occupe donc une grande partie du noyau villageois. Son expansion et ses besoins en matière de logement ont contribué à faire diminuer le taux de vacance des logements situés dans le village ou à proximité. Une stratégie visant à répondre à ces enjeux est souhaitable.

Le parc industriel dispose de huit espaces pouvant accueillir de nouvelles entreprises, mais ceux-ci sont relativement étroits en profondeur en raison du fait qu'ils sont adossés de part et d'autre à la zone agricole. Ce faisant, les industries qui nécessitent de plus grandes superficies d'occupation réduisent le nombre d'espaces potentiels puisqu'elles n'ont d'autres choix que d'utiliser des terrains avec un frontage beaucoup plus élevé que profond. Les besoins en matière d'espace pour accueillir de nouvelles industries pourraient être une problématique à moyen terme considérant la volonté de la Municipalité de développer ce secteur d'activité. Une réflexion devra être réalisée afin d'évaluer si l'emplacement de la caserne dans un bâtiment industriel est optimal dans ce contexte.

EMPLOI

Le village est le principal lieu d'emploi de la municipalité. Bien qu'il compte quelques emplois dans les domaines du service à la clientèle et des services professionnels, la majorité de ceux-ci sont directement reliés aux industries présentes.

Fondée en 1947, la Boulangerie St-Méthode est d'ailleurs le plus grand employeur sur le territoire avec plus de 200 employés. Les autres industries apportent plus de 100 emplois supplémentaires.

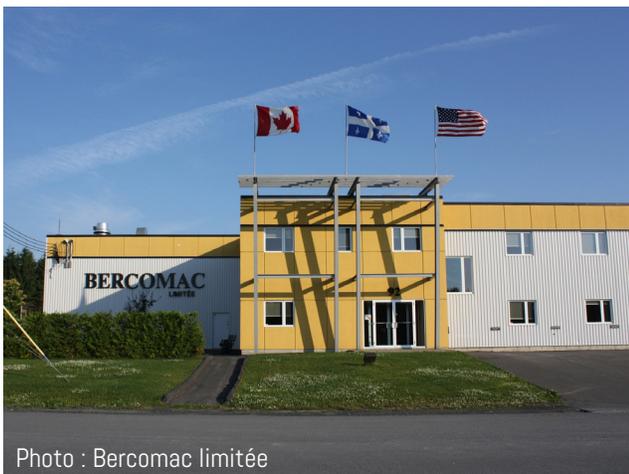


Photo : Bercomac limitée



Photo : Boulangerie St-Méthode

3.2.4 MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET TRANSPORT

Le réseau routier du village s'attache aux deux voies structurantes que représentent les routes 267 (rue Notre-Dame) et 269 (rue Principale). Le réseau local du secteur Saint-Méthode est constitué de rues de largeur hétérogènes variant entre 6.75 et 9.25 mètres. Sur une portion de la rue du Parc et sur la rue Sheink, la vitesse prescrite est de 30 km/h, tandis qu'elle est de 50 km/h sur les autres rues à l'intérieur du périmètre urbain. Selon les données recueillies par les radars pédagogiques, il a été constaté certains secteurs plus problématiques concernant les limites de vitesse. Le secteur le plus problématique est le segment de la rue Principale Ouest entre les rues Sheink et la limite du périmètre d'urbanisation en direction de Sacré-Cœur-de-Marie. La rue Notre-Dame Nord est également sujette à un non-respect de la limite de vitesse.

Mis à part les rues Fortin Nord et Poulin qui présentent une largeur de rue respective de 6.75 et 7.5 mètres, la plupart des rues tertiaires ont des chaussées entre en 8 et 9.25 mètres. Cette caractéristique, jumelée à d'autres facteurs comme la signalisation, le comportement des automobilistes et l'environnement aux abords de la chaussée, peut contribuer au problème de vitesse dans certaines rues. Avant d'entreprendre des travaux de réfection des rues, une révision des normes d'aménagement des rues devrait être privilégiée afin d'assurer leur convivialité.

Au niveau des infrastructures piétonnes et cyclables, la rue Principale Ouest dispose d'un trottoir qui relie la rue Sheink jusqu'à la rue Poulin. La Municipalité a implanté en 2022 un trottoir sur la rue du Parc afin de connecter les résidences de personnes âgées, le Complexe sportif et l'école primaire au réseau existant.

Outre ses trottoirs et les passages pour piétons sur la rue Principale Ouest, le village ne comporte aucun autre aménagement pour faciliter les déplacements à pied ou à vélo.

On retrouve une borne de recharge électrique dans le village. Celle-ci est située sur le terrain de l'édifice Bernardin-Hamann.



3.2.5 ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL

Comme la plupart des villages, on observe une présence d'arbres moins significative qu'ailleurs sur le territoire tant sur le domaine privé que sur le domaine public. Néanmoins, la Municipalité a procédé en 2021 à une première campagne de reboisement sur quelques terrains municipaux. On retrouve également certains îlots de chaleur dans le noyau villageois. Dans une optique d'adaptation aux changements climatiques, le verdissement de ces terrains devrait être encouragé.

Suite au développement du parc industriel, la Municipalité a procédé à la création d'une zone de conservation sur le lot qui abrite un étang et un milieu humide le long de la rue Notre-Dame Nord. Propriété de la Municipalité, ce milieu pourrait se prêter éventuellement à l'aménagement d'un sentier de randonnée interprétatif qui permettrait de mettre en valeur ce site peu accessible à la population.

Le ruisseau Tardif-Bizier constitue le seul cours d'eau dans le village.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Au niveau des infrastructures, le village est desservi par l'aqueduc et les égouts. Une usine de traitement de l'eau potable et deux sources d'approvisionnement en eau potable sont localisées à proximité de résidences et du parc industriel. Depuis 2018, le réseau d'aqueduc de Saint-Méthode dessert les quelque 100 résidences et chalets situés au lac Jolicoeur. Bien qu'il n'y ait pas de problématique en matière d'accessibilité à l'eau potable, une attention doit être portée afin de s'assurer que les développements futurs ne compromettent pas la qualité des sources d'approvisionnement et ne mènent pas à une consommation supérieure à leur taux de renouvellement.

Également, les données cartographiques soulèvent la possible présence de milieux humides dans ce secteur. Le RPEP prévoit des dispositions concernant la délimitation d'aires de protection autour des sources d'eau potable.

Comme dispositif de traitement des eaux usées, le village est desservi par deux étangs aérés situés en périphérie dans la zone agricole. Une étude devra être réalisée afin d'évaluer la capacité de ces étangs à supporter de nouveaux développements. Par ailleurs, lors d'épisodes de fortes pluies, des refoulements d'égout sont observés à certains endroits en raison du raccordement de certains drains de fondation et de problèmes d'infiltration dans le réseau.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

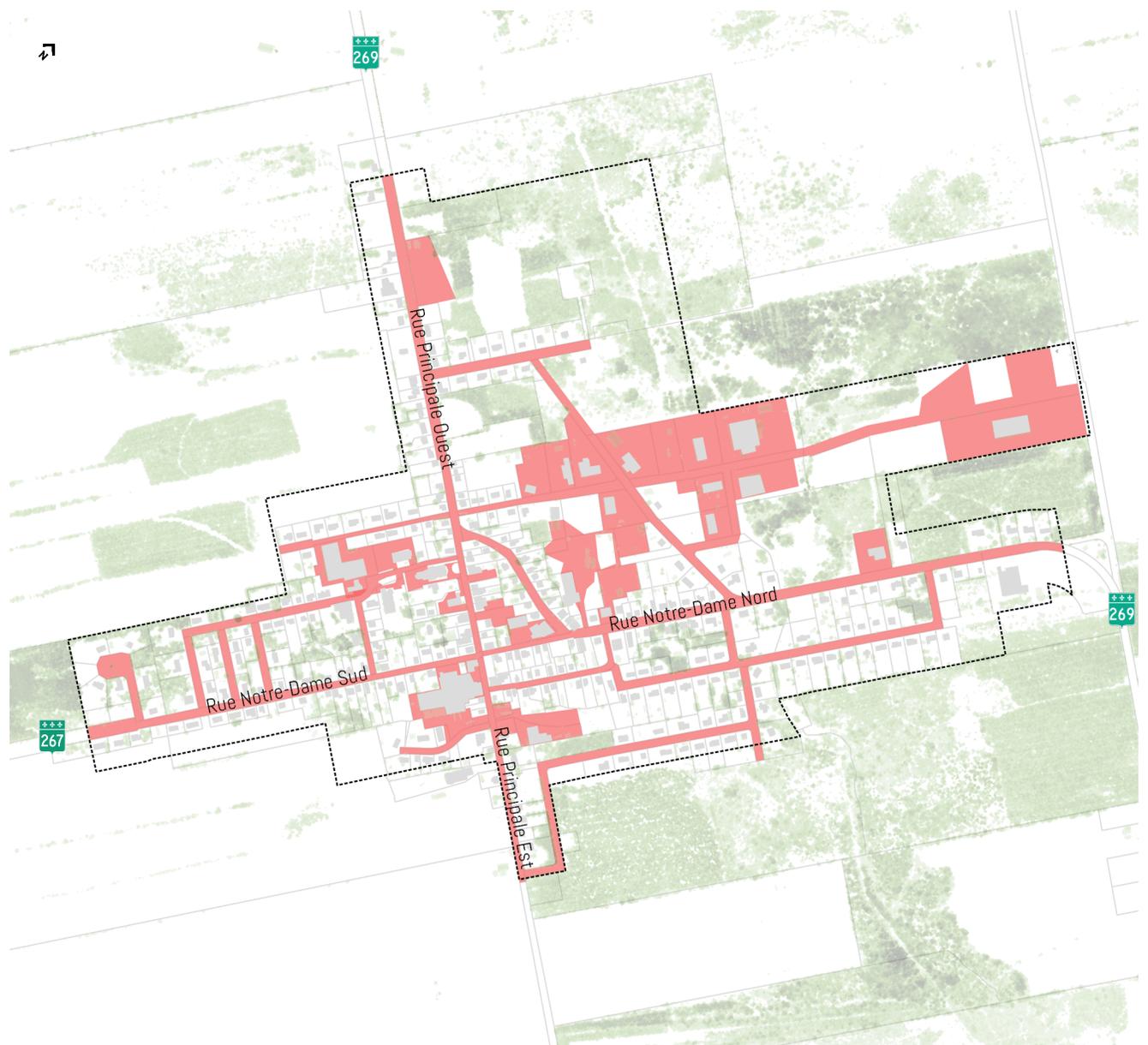
La gestion des eaux pluviales ne se fait pas sur l'ensemble du village. On retrouve un réseau pluvial seulement dans certaines rues. Cela occasionne des problématiques de débordements lors d'épisodes de forte pluie. Il y a également des rues qui n'ont aucun réseau et leurs eaux pluviales se déchargent entièrement dans le ruisseau Tardif-Bizier.

Considérant les problématiques des dernières années par rapport à la gestion des eaux de ruissellement et les impacts des changements climatiques, la Municipalité devra être proactive afin de gérer de manière plus durable les eaux pluviales dans ce secteur. L'étude de faisabilité réalisée en 2021 permettra d'intégrer des méthodes liées à la gestion durable et optimale des eaux pluviales comme il a été le cas avec lors du projet de réfection de la rue Réjean.



Photo : Jérôme Grandin

CARTE 10 | PARTIES DU TERRITOIRE DU VILLAGE DE SAINT-MÉTHODE PEU VÉGÉTALISÉES, TRÈS IMPERMÉABILISÉES OU SUJETTES AUX PHÉNOMÈNES D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN



0 200 m

-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Limite de lot
-  Bâtiment
-  Partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain
-  Couvert arborescent et arbustif

3.2.6 PAYSAGE ET PATRIMOINE

En matière de paysage, l'église constitue l'élément central de la trame visuelle du village. Les consultations lors de la démarche concernant les paysages adstockois ont démontré que les différentes entrées du village et le caractère de ce dernier étaient peu mis en valeur.

On recense quelques bâtiments d'intérêt patrimonial dans le noyau villageois, dont l'église St-Méthode et l'ancien presbytère. Toutefois, aucun bâtiment possède un statut particulier en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.



3.2.7 RÉSUMÉ DES ENJEUX RELIÉS AU VILLAGE DE SAINT-MÉTHODE

FORCES

- Une offre relativement complète en matière de parcs et installations de loisirs;
- Une présence des services publics de base;
- Une présence d'équipements communautaires répondant aux besoins de la population;
- Une présence de services de proximité de base;
- Une desserte du gaz naturel (parc industriel).

FAIBLESSES

- Une absence de logements locatifs;
- Une typologie de logements peu diversifiée;
- Un parc immobilier vieillissant et peu adapté aux besoins de la population;
- Des rues locales parfois peu conviviales et peu sécuritaires pour les déplacements actifs;
- Un terrain de baseball qui doit être mis aux normes;
- Présence d'îlots de chaleur dans le noyau villageois.

MENACES

- Un parc immobilier inadapté au besoin de la population;
- Le vieillissement de la population;
- La diminution du nombre de logements résidentiels disponibles;
- Possible disparition de commerces et de services de proximité;
- L'impact des changements climatiques sur la gestion des eaux pluviales et les épisodes de chaleur accablante.

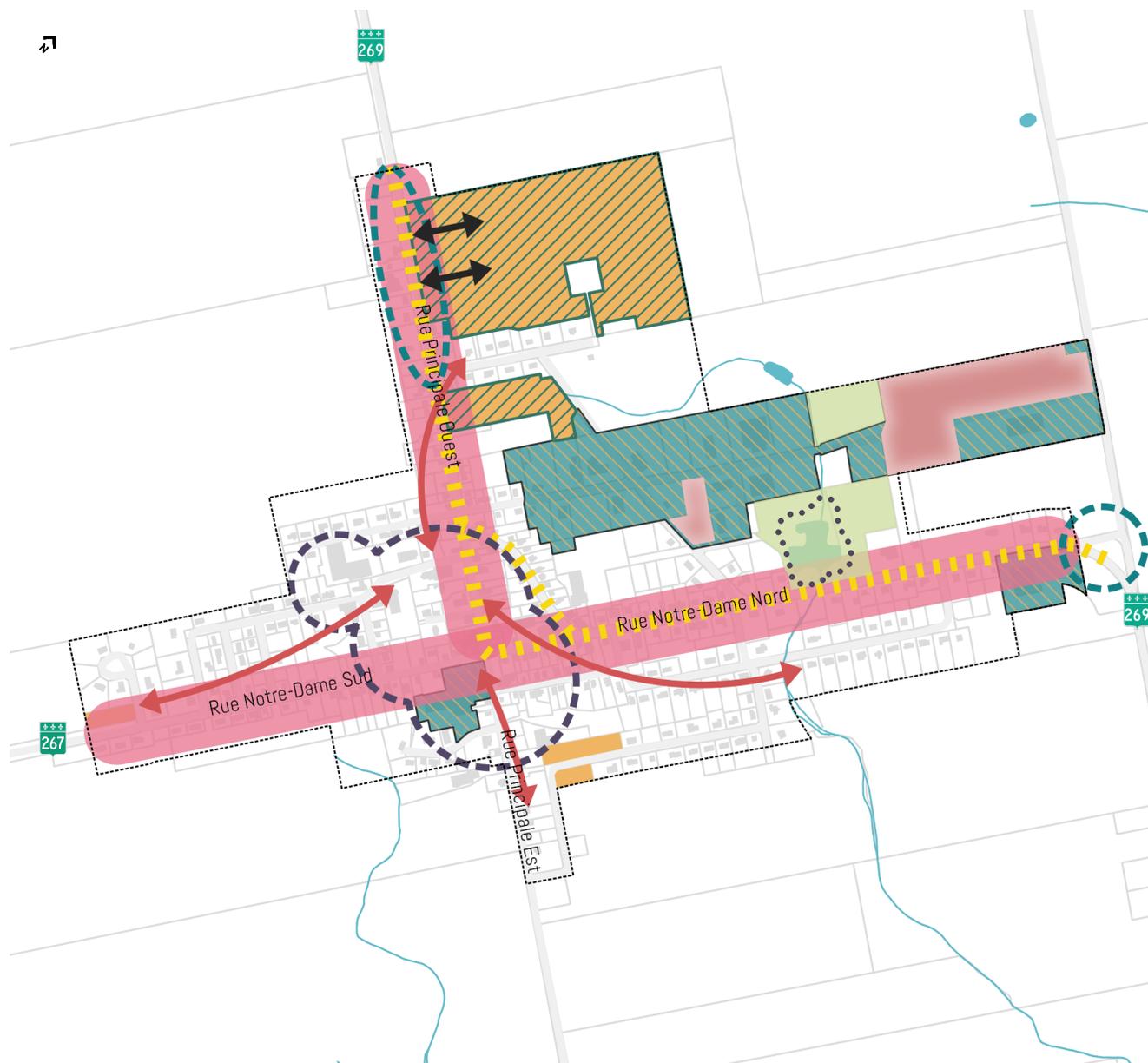
OPPORTUNITÉS

- L'espace disponible pour accueillir de nouvelles industries;
- L'espace disponible pour accueillir de nouvelles familles et de nouveaux logements;
- L'arrivée de travailleurs étrangers.

3.2.8 OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE SPÉCIFIQUES AU MILIEUX DE VIE DE SAINT-MÉTHODE

Objectifs	Moyens de mise en œuvre spécifiques
1.1 Consolider le développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation	<p>Prévoir des secteurs, notamment le long des routes nationales, pour encourager une densification douce et une intensité de l'occupation du sol à l'aide de la réglementation d'urbanisme</p> <hr/> <p>Favoriser Saint-Méthode comme pôle de services</p>
3.1 Adapter l'offre de services et d'équipements municipaux aux besoins de la population	<p>Requalifier le bâtiment de l'ancien couvant</p> <hr/> <p>Aménager une aire de jeux d'eau</p> <hr/> <p>Améliorer et bonifier les infrastructures de loisirs dans le village</p> <hr/> <p>Prévoir un approvisionnement en eau potable et un traitement des eaux usées permettant de supporter les besoins futurs</p>
3.2 Renforcer l'attractivité des noyaux villageois	<p>Mettre en valeur le terrain de l'église Saint-Méthode par le biais de différentes interventions (plantation de végétaux, ajout de panneaux d'interprétation, etc.)</p> <hr/> <p>Réaliser un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour un secteur et implanter graduellement des actions afin de l'améliorer</p>
4.2 Encourager la création d'emplois de qualité sur le territoire municipal, notamment dans le parc industriel de Saint-Méthode	<p>Élaborer et mettre en œuvre un programme visant à supporter le démarrage de nouvelles entreprises dans le pôle industriel de Saint-Méthode</p> <hr/> <p>Effectuer un exercice stratégique pour définir l'identité et la vocation du parc industriel</p> <hr/> <p>Identifier une zone de réserve pour le développement futur du parc industriel le long de la route du Petit-13^e-Rang</p>
5.1 Diminuer les contraintes liées au transport routier	<p>Collaborer avec le ministère des Transports de la Mobilité durable (MTMD) afin d'assurer la fluidité de la circulation à l'intersection donnant accès au parc industriel par la route 269</p>
5.2 Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements	<p>Créer des parcours scolaires sécuritaires pour faciliter les déplacements des écoliers vers l'école Aux Quatre-Vents</p> <hr/> <p>Rendre plus sécuritaire les rues à vocation résidentielle</p> <hr/> <p>Évaluer la pertinence de diminuer la vitesse dans les rues à vocation résidentielle</p>
6.1 Protéger et mettre en valeur les éléments d'intérêt naturel	<p>Évaluer la possibilité d'aménager un sentier multifonctionnel autour de l'étang situé le long de la rue Notre-Dame Nord</p>

CARTE 11 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU VILLAGE DE SAINT-MÉTHODE



0 200 m

- | | | |
|------------------------------------|--|---|
| Limite du périmètre d'urbanisation | Noyau villageois | Terrain à consolider |
| Bâtiment principal | Secteur à développer | Terrain industriel à consolider |
| Limite de lot | Pôle industriel | Terrain à conserver |
| Rue | Secteur propice à la densification douce | Segment à sécuriser |
| Lac ou cours d'eau | Entrée de village à mettre en valeur | Lien routier projeté |
| | | Liens actifs / corridors scolaire à créer |
| | | Sentier à créer |

3.3 LE VILLAGE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE

3.3.1 CONTEXTE HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

LE NOYAU VILLAGEOIS

Fondé en 1871 (la mission), le village de Sacré-Cœur-de-Marie s'est déployé le long de l'ancien 8^e Rang (aujourd'hui chemin Sacré-Cœur) et autour de son noyau institutionnel. L'activité principale pratiquée par les villageois était l'agriculture.

Traversée par l'ancienne route provinciale 1 (chemin Sacré-Cœur), le développement du noyau villageois a connu un certain essor jusqu'au milieu du 20^e siècle, ce qui a permis l'émergence de divers commerces (magasins généraux, bureau de poste, etc.). Le déplacement de ce lien d'importance régionale vers l'actuelle route 112, réalisé en raison de l'arrivée du chemin de fer, a toutefois entraîné un ralentissement du développement puisque la majeure partie du trafic ne le traverse plus.

Jumelé à un essoufflement démographique, le noyau villageois a subi la fermeture de plusieurs commerces de proximité.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de superficies variables;
- Des bâtiments majoritairement implantés à proximité de la rue;
- Plusieurs bâtiments transformés au fil du temps;
- Des bâtiments aux gabarits variables en raison de l'usage initial;
- Un faible couvert arborescent sur le domaine public (rue) et sur les propriétés privées.



DÉPLOIEMENT DU VILLAGE LE LONG DU CHEMIN SACRÉ-CŒUR

Depuis les trente dernières années, le développement du noyau villageois s'est effectué principalement le long du chemin Sacré-Cœur provoquant ainsi une urbanisation diffuse le long de cet axe routier.

De plus, autrefois ceinturé par un paysage agricole, force est de constater que certaines terres agricoles autour du village ont laissé place à la forêt issue de plantations.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

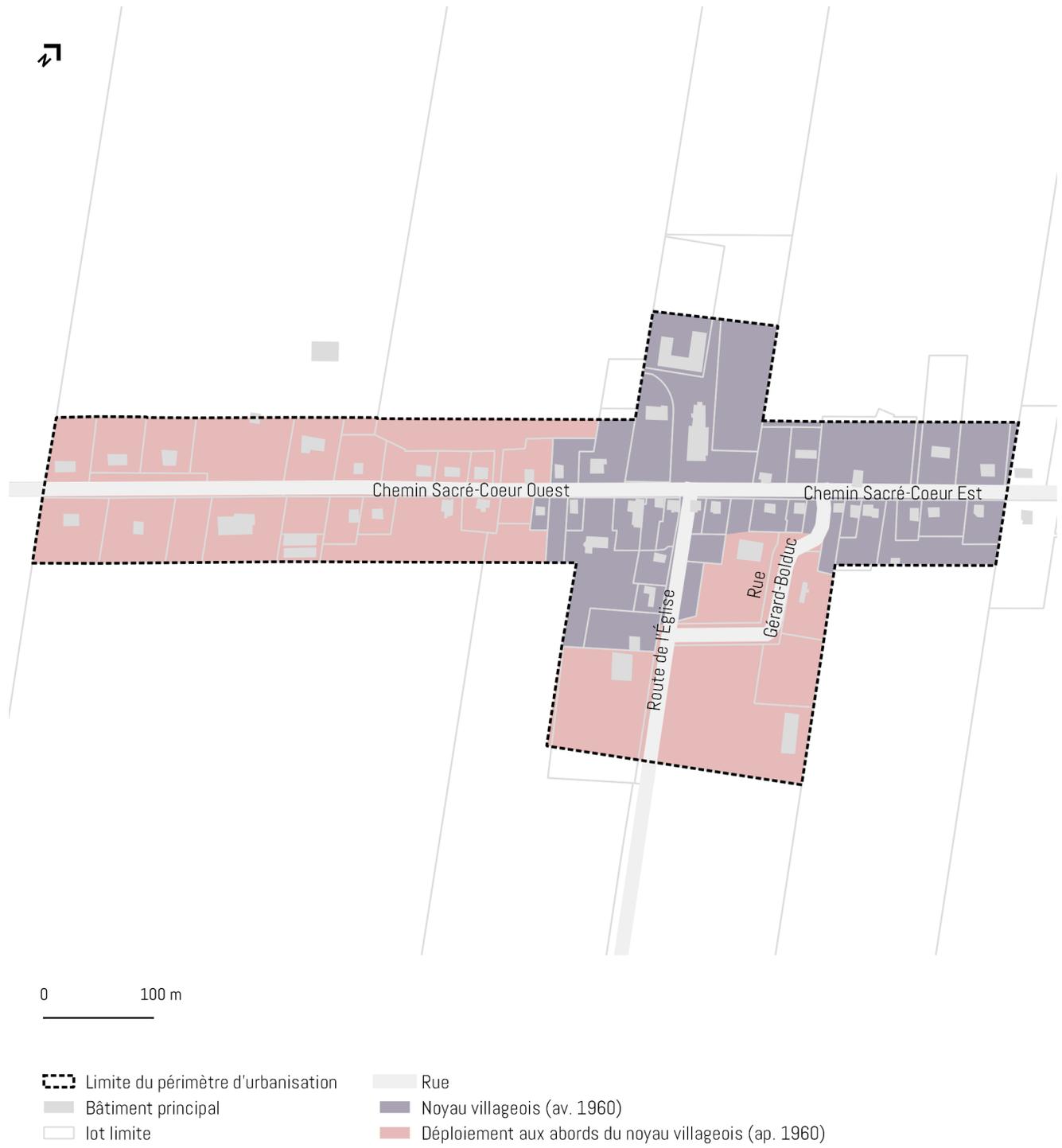
- Des lots de plus grandes superficies;
- Des bâtiments plus éloignés de la rue;
- Majoritairement des résidences unifamiliales isolées à un étage;
- Un faible couvert arborescent sur le domaine public (rue) et sur les propriétés privées.

UN VILLAGE DYNAMISÉ

Suite à la fermeture des services de proximité, la Municipalité et la collectivité ont travaillé à revitaliser le village au début des années 2010. Ces efforts ont mené à la construction du Centre intergénérationnel, qui comprend entre autres un dépanneur, au déploiement de l'Incubateur agroalimentaire et à la mise en opération du Centre de transformation agroalimentaire.



CARTE 12 | HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE



3.3.2 CADRE DE VIE

PORTRAIT DE L'HABITATION

Mis à part l'Office d'habitation des Appalaches qui offre 10 logements locatifs, dont la moitié est destinée aux personnes âgées et l'autre aux familles, le parc immobilier du village de Sacré-Cœur-de-Marie ne contient que des logements unifamiliaux.

Le parc immobilier est ancien considérant que 75 % des logements ont été construits avant 1980 alors que 15 % de ceux-ci ont été construits depuis le début des années 2000. À cet effet, toutes les nouvelles constructions ont été érigées après 2009. Les efforts de la collectivité dans les dernières années afin de revitaliser le noyau villageois portent fruit.

DENSITÉ ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

La densité d'occupation est de 3.1 logements / hectare. Considérant que l'urbanisation de ce secteur s'est effectuée principalement le long de l'axe du chemin Sacré-Cœur, il importe d'assurer une meilleure connectivité au noyau villageois afin d'assurer son dynamisme.

En vertu de son plan stratégique adopté en 2015, la Municipalité a désigné Sacré-Cœur-de-Marie comme un principal pôle agroalimentaire. Avec l'Incubateur agroalimentaire et le Centre de transformation agroalimentaire, l'idée de mailler le développement résidentiel avec le développement agricole est un concept à privilégier. Les terrains vacants disponibles n'ont aucun potentiel résidentiel en raison de leur emplacement et des contraintes anthropiques avoisinantes. Ceux-ci représentent une superficie de 1.6 hectare.

Ce faisant, il s'avère opportun de redéfinir notamment le périmètre d'urbanisation afin d'avoir l'espace nécessaire pour permettre aux nouveaux incubés de s'établir près de leur culture afin de miser sur l'activité agricole pour dynamiser le noyau villageois. À cet égard, la CPTAQ a rendu en 2024 une décision favorable qui permettra cette redéfinition. Il sera crucial d'assurer une intégration et une cohabitation harmonieuse de l'agriculture dans l'aménagement de ce milieu de vie.

COMMERCES DE PROXIMITÉ ET SERVICES PUBLICS

Dans le village de Sacré-Cœur-de-Marie, on recense une coopérative multiservices (dépanneur avec poste d'essence) ainsi qu'une école primaire. Notons que la constitution de la Coopérative s'inscrit dans la volonté de la communauté de revitaliser le village qui a été témoin de la fermeture de ses commerces au fil des ans. On y retrouve également une salle d'entraînement à l'intérieur du Centre intergénérationnel.

PARCS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Le terrain de l'école de la Source offre une aire de jeux et un parc au citoyen du village. Suite à un nombre croissant d'élèves, les organismes communautaires, qui occupaient une partie de l'école, ont été relocalisés à l'intérieur de l'église. En 2020, la Municipalité a procédé à la reconstruction d'une nouvelle patinoire extérieure ainsi que d'un bâtiment multifonctionnel sur le terrain adjacent à l'école. Récemment, une place publique en face de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie ainsi qu'un jardin collectif et une forêt nourricière sur le terrain voisin du Centre intergénérationnel ont été érigés afin de créer des espaces de rencontre et d'embellir le village.

En plus de son dépanneur, le Centre intergénérationnel comprend une salle multifonctionnelle avec cuisine à la disposition des organismes. Cette salle est également utilisée par les séances du conseil.



Photo : Jérôme Grondin

3.3.3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Dans les 40 dernières années, la vitalité économique du village a été mise à rude épreuve avec le départ de plusieurs services et commerces de proximité. La création de la Coopérative multiservices, qui opère le dépanneur et l'établissement de l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches dans le village, insuffle un vent de revitalisation au village. Depuis 2023, le Centre de transformation agroalimentaire est opéré directement dans le village. Il a comme mission de stimuler le développement du secteur bioalimentaire des Appalaches en accompagnant et soutenant les acteurs de l'industrie agroalimentaire de la région. Ces développements s'inscrivent dans la volonté de la Municipalité de faire de Sacré-Cœur-de-Marie un pôle agroalimentaire.

On retrouve également dans le village un commerce de transport scolaire qui contribue à l'activité économique du village. Aussi, certains commerces complémentaires à l'habitation reliés à des activités artisanales s'exercent au pourtour du village.

L'activité agricole est toujours présente et elle ceinture le village. Le déploiement du Pôle agroalimentaire et la volonté du milieu de miser sur cet axe constituent une opportunité qui permettra de rendre attractif le village et de renforcer son identité.

EMPLOI

Le lieu d'emploi des résidents est principalement Thetford Mines, pôle régional en matière d'emploi. Néanmoins, le développement agroalimentaire pourrait inciter davantage les entrepreneurs agricoles et leurs employés à s'implanter dans le village.

3.3.4 MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET TRANSPORT

Le réseau routier du village est composé d'une voie principale, le chemin Sacré-Cœur auquel se raccroche au centre du village une voie collectrice, la route de l'Église et une rue locale, la rue Gérard-Bolduc. On y retrouve également une allée menant à l'école primaire et à la patinoire extérieure. La largeur de la chaussée du chemin Sacré-Cœur est de 9.5 mètres alors que la route de l'Église est de 6.5 mètres et la rue Gérard-Bolduc présente une largeur variable entre 6.8 mètres et 8 mètres.

Selon les données recueillies, le secteur de l'entrée de village par le chemin Sacré-Cœur Ouest constitue la plus important problème de vitesse de la Municipalité. La vitesse pratiquée par la majorité des usagers suggère que des interventions physiques devront être réalisées afin d'atténuer cette problématique de sécurité.

Au niveau des infrastructures piétonnes et cyclables, on dénombre qu'un seul tronçon de trottoir situé du côté ouest de l'allée d'accès menant à l'école.



Photo : Jérôme Grondin

3.3.5 ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL

Mis à part sur le terrain municipal où se trouvent le Centre intergénérationnel et la forêt nourricière, la canopée est plus ou moins présente sur le domaine public ou privé. La plus grande concentration d'arbres se situe sur les terrains où se trouvent le cimetière de la Paroisse et l'ancien presbytère.

Le stationnement de l'église se veut le principal terrain sujet aux phénomènes d'îlot de chaleur urbain. Toutefois, la place publique réalisée à l'été 2022 le long du chemin Sacré-Cœur Est permet de diminuer ses effets négatifs en raison de la revégétalisation d'une partie de la façade du stationnement.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le village ne dispose pas de réseau d'aqueduc. Chaque résidence est alimentée par un puits individuel.

Au niveau du traitement des eaux, le village est desservi par un réseau d'égout dont la station se localise au sud-ouest du périmètre urbain. Avec la volonté d'augmenter le nombre de familles dans le secteur, une attention devra être portée à la capacité d'accueil des étangs.

Tout projet de développement devra tenir compte de la capacité des étangs à accueillir de nouvelles constructions sur le réseau. Ce faisant, une attention pourrait être portée dans la conception des projets afin d'éviter l'obligation de procéder à l'ajout d'un nouvel étang aéré.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le village est actuellement desservi par un réseau d'égout pluvial (chemin Sacré-Cœur) et de fossé fonctionnel. Aucune problématique particulière n'est présente à ce niveau dans ce secteur.

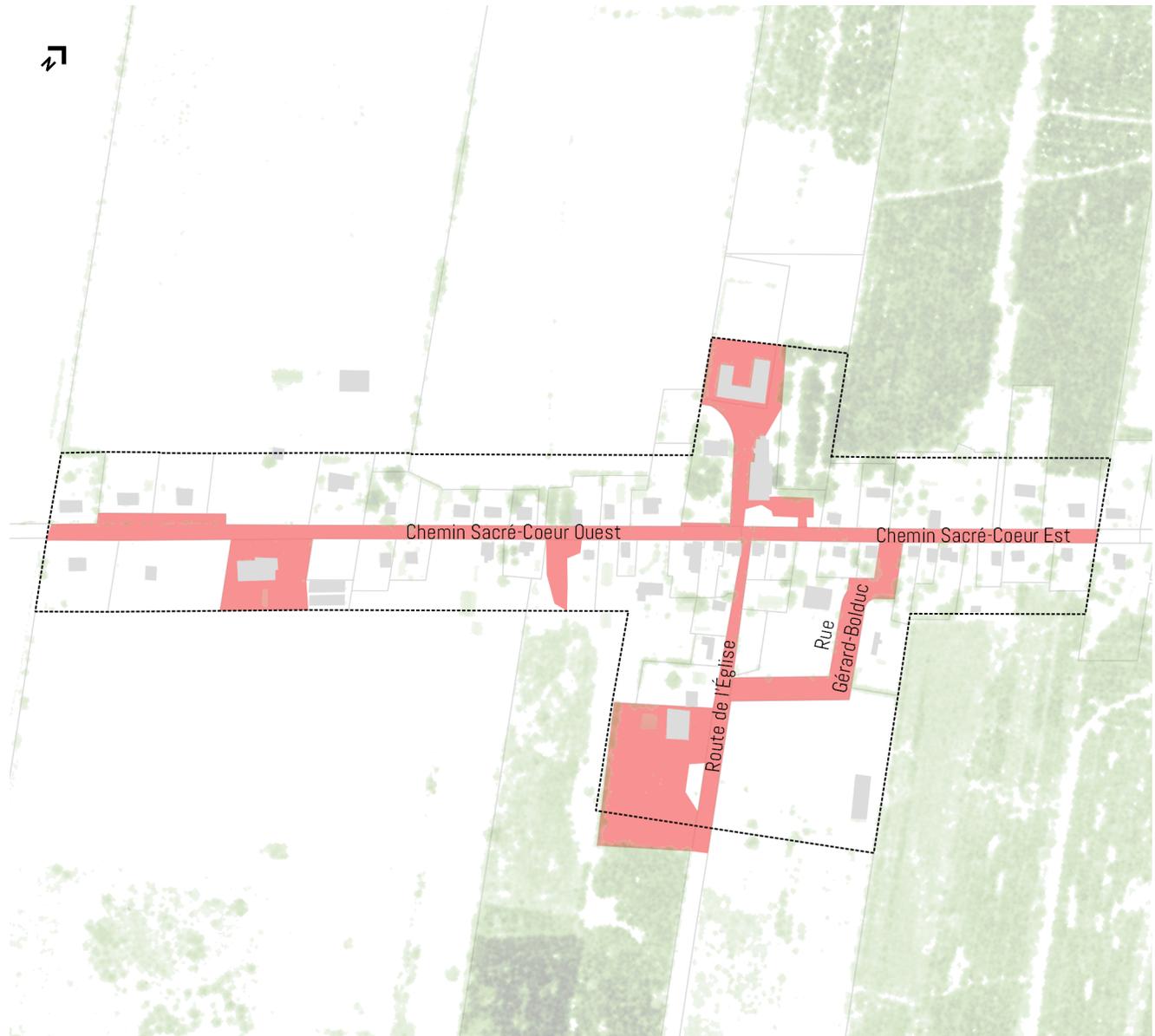
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La présence de forts vents constitue le principal enjeu en matière d'adaptation aux changements climatiques. La présence d'un couvert forestier adéquat et de haie brise-vent le long du chemin Sacré-Cœur pourraient contrer de potentiels épisodes de rafales en période hivernale, mais permettrait également d'offrir une qualité de vie plus agréable.



Photo : Émilie Marcoux - Mathieu

CARTE 13 | PARTIES DU TERRITOIRE DU VILLAGE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE PEU VÉGÉTALISÉES, TRÈS IMPERMÉABILISÉES OU SUJETTES AUX PHÉNOMÈNES D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN



0 100 m

-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Limite de lot
-  Bâtiment
-  Partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain
-  Couvert arborescent et arbustif

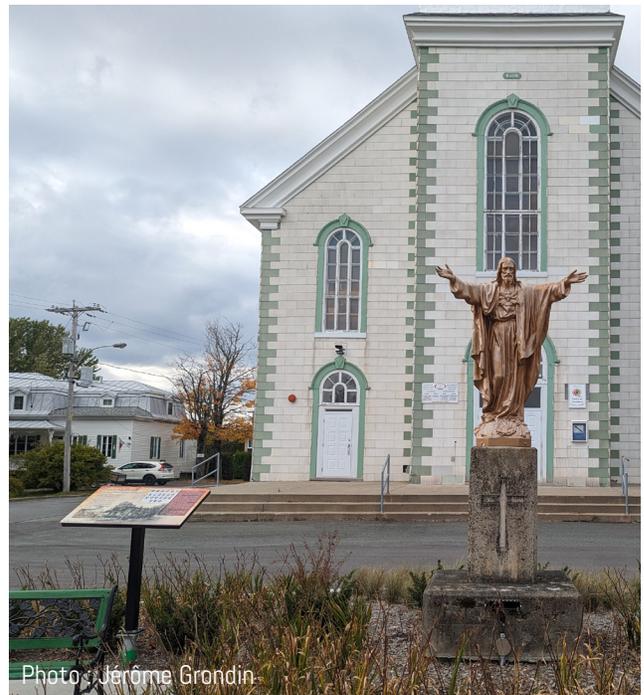
3.3.6 PAYSAGES ET PATRIMOINE

Le paysage maricœurois se caractérise principalement par la trame agricole et forestière qui ceinture le village. Son positionnement sur un haut plateau offre quelques percées visuelles intéressantes permettant de contempler le caractère accidenté du territoire entourant le village. Le principal point de repère visuel est l'église.

Le village compte 5 éléments patrimoniaux protégés en raison de leur citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :

- L'église Très-Saint-Cœur-de-Marie;
- L'ancien presbytère Très-Saint-Cœur-de-Marie;
- Le cimetière Très-Saint-Cœur-de-Marie;
- Le monument du Sacré-Cœur;
- L'ancienne école du village.

D'autres bâtiments ayant conservé leur aspect original possèdent des éléments d'intérêts patrimoniaux dans le noyau villageois et méritent une attention quant à leur préservation.



3.3.7 RÉSUMÉ DES ENJEUX RELIÉS AU VILLAGE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE

FORCES

- La proximité avec la ville centre;
- Un esprit communautaire fort;
- La proximité avec le milieu agricole;
- La présence de services de proximité.

FAIBLESSES

- Un parc immobilier vieillissant;
- Peu de commerces;
- Peu de terrains vacants;
- Chemin de Sacré-Cœur peu sécuritaire pour les piétons.

MENACES

- Un parc immobilier inadapté au besoin de la population;
- Le vieillissement de la population;
- La détérioration du patrimoine bâti;
- La perte éventuelle des services de proximité.

OPPORTUNITÉS

- Le développement de l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches;
- La mise en opération du Centre de transformation agroalimentaire;
- Le projet de développement du noyau villageois en lien avec la décision de la CPTAQ;
- Le maillage entre l'agrotourisme et le récréotourisme au mont Grand Morne.

3.3.8 OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE SPÉCIFIQUES AU MILIEUX DE VIE DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE

Objectifs	Moyens de mise en œuvre spécifiques
1.1 Consolider le développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation	Redéfinir le périmètre d'urbanisation afin d'orienter le développement autour et à l'entrée du village
2.2 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti	Assujettir à un PIA une partie du noyau villageois de Sacré-Cœur-de-Marie afin de préserver l'identité architecturale du secteur
3.2 Renforcer l'attractivité des noyaux villageois	Utiliser les activités agroalimentaires comme levier de développement
	Évaluer la possibilité d'acquérir une partie du terrain appartenant à l'Office d'habitations des Appalaches afin de reconfigurer et d'optimiser le nombre de constructions potentielles dans le noyau villageois de Sacré-Cœur-de-Marie
	Élaborer un PPU pour le secteur projeté de la rue Viateur-Routhier
4.3 Assurer la pérennité des activités agricoles dans une perspective de développement durable, notamment en développant le pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie	Effectuer une réflexion concernant l'élargissement des usages complémentaires entre la route 269 et le village de Sacré-Cœur-de-Marie
	Développer le pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie
5.2 Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements	Mettre en place des mesures d'apaisement aux deux entrées de village par le chemin Sacré-Cœur
	Évaluer la possibilité d'implanter un trottoir reliant le Centre intergénérationnel et l'église Saint-Cœur-de-Marie
	Mettre en place des arrêts obligatoires à l'intersection devant la future rue Viateur-Routhier
	Créer des parcours scolaires sécuritaires pour faciliter les déplacements des écoliers vers l'école La Source

3.4 LE VILLAGE DE SAINT-DANIEL

3.4.1 CONTEXTE HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

LE NOYAU VILLAGEOIS

Le village de Saint-Daniel s'est développé suite à la colonisation de terres publiques dans les années 1930 dans le contexte du plan Vautrin du gouvernement du Québec qui proposait le retour à la terre. À cette époque, le gouvernement, en partenariat avec la compagnie Brompton (compagnie forestière), a offert des terres aux colons en retour de travaux de défrichage (Paroisse St-Antoine-Daniel, 1991).

Situé à proximité du mont Adstock, le village s'est formé autour du carrefour de la route 267 où l'on retrouve également l'église construite en 1941.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de superficies variables;
- Implantation des bâtiments variables par rapport à la rue selon l'année de construction;
- Des bâtiments aux gabarits relativement homogènes;
- Certains terrains peu délimités avec la rue;
- Un faible couvert arborescent sur le domaine public (rue) et sur les propriétés privées.

UN VILLAGE APPELÉ À SE TRANSFORMER

Depuis la création de la paroisse, le lent développement du village s'est principalement concentré le long de la route 267 en direction nord-ouest. Si autrefois le village pouvait compter sur quelques commerces et une école, la faible croissance du hameau de Saint-Daniel a entraîné une diminution significative des services. La présence d'un ancien bâtiment scolaire, aujourd'hui utilisé à d'autres fins, est un parfait exemple de la prospérité éphémère du hameau à l'époque.

Saint-Daniel est aujourd'hui un carrefour relativement emprunté dans la Municipalité puisqu'il est une des portes d'entrée du Parc national de Frontenac, un attrait touristique d'importance régionale. Lieu de transit, on l'emprunte également pour se rendre au Grand lac St-François, un lac grandement utilisé par les villégiateurs et les propriétaires de résidences. Le développement de Saint-Daniel pourra s'appuyer sur les projets immobiliers autour du mont Adstock et de l'effervescence du récréotourisme dans le secteur.

3.4.2 CADRE DE VIE ET HABITATION

PORTRAIT DE L'HABITATION

Dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Daniel, on dénombre 23 habitations résidentielles. Deux résidences comportent deux logements.

Près de 80 % du parc immobilier du village a été construit avant 1979. Seulement 5 nouvelles habitations y ont été érigées depuis 1980.

DENSITÉ ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

La densité d'occupation est de 2 logements / hectare. Les terrains vacants occupent une superficie d'environ 1.6 ha. Par ailleurs, plusieurs terrains pourraient être consolidés afin de permettre à un plus grand nombre de résidences ou de commerces à l'intérieur du périmètre. Cette optimisation permettrait d'augmenter le nombre de terrains vacants à 10.

Les projections démographiques et l'évolution du périmètre d'urbanisation dans les dernières années permet de supposer que la superficie actuelle en termes de terrains vacants permettra d'assurer le développement du village à moyen terme.

COMMERCES DE PROXIMITÉ ET SERVICES PUBLICS

Le village dispose d'un dépanneur offrant un poste d'essences et un service de restauration rapide et d'une garderie en milieu familiale.

Le bâtiment de l'ancienne école abrite aujourd'hui des locaux commerciaux en lien avec la gestion des résidences de tourisme et la vente immobilière.

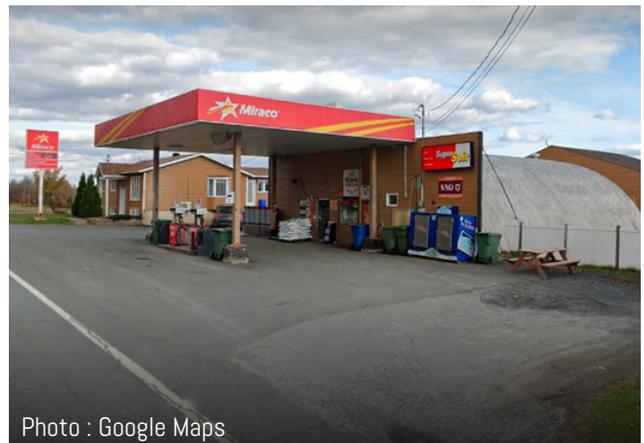


Photo : Google Maps

PARCS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Saint-Daniel profite d'une offre en matière de parcs et d'équipements de loisirs. On y retrouve le Parccool, une patinoire extérieure ainsi qu'un terrain de shuffleboard. Par ailleurs, les jeunes compte sur un espace pour les planches à roulettes qui a été aménagé en 2023.

Acquis par la Municipalité en 2023, l'église St-Antoine-Daniel est muni d'une salle communautaire à la disposition des citoyens. Cette salle fait office de salle du conseil en été et accueille des services funéraires. Il y a également lieu d'entamer une réflexion en lien l'utilisation plus large de ce bâtiment (hébergement, culture, etc.).



Photo : Jérôme Grondin

3.4.3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

En plus du dépanneur et de la garderie familiale, on retrouve un bureau commercial ainsi que deux commerces en périphérie du périmètre d'urbanisation.

En raison du faible nombre d'habitant dans le village, la vitalité du commerce est dépendant de l'industrie de la villégiature et du récréotourisme avec la proximité du Parc national de Frontenac, du Grand lac St-François et du mont Adstock. Avec la croissance anticipée du récréotourisme, Saint-Daniel pourrait voir certains commerces complémentaires s'y implanter. Cela représente une opportunité pour assurer sa revitalisation.

EMPLOI

Le lieu d'emploi se trouve principalement à l'extérieur du village en vertu du nombre limité d'employeur.

3.4.4 MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET TRANSPORT

Le noyau villageois de Saint-Daniel s'est développé autour d'un carrefour traversé par la route régionale 267. On y retrouve donc une circulation de transit relativement importante. Ce carrefour y est également emprunté comme porte d'entrée au Parc national de Frontenac et au Grand lac St-François.

Selon les données recueillies, on observe, aux deux entrées de village par la 267, des vitesses pratiquées par les usagers de la route supérieures à la limite prescrite de 50 km/h. En ce qui concerne la rue Chouinard Nord, la vitesse élevée par les usagers s'explique en partie par l'absence de danger perceptible en raison de l'environnement aux abords de la rue (ex. : faible densité, éloignement des résidences par rapport à la rue, etc.) Pour ce qui est de la rue de la Plage Ouest, la pente observée menant jusqu'au carrefour peut expliquer en partie l'excès de vitesse pratiquée.

Le village ne dispose actuellement d'aucune infrastructure piétonne. Une liaison cyclable entre le Parc national de Frontenac et le mont Adstock traverse le village en chaussée désignée. Dans les dernières années, le MTMD a procédé à l'ajout d'une traverse piétonne au carrefour.

3.4.5 ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL

On observe une très faible proportion de la végétation tant sur les propriétés privées que le long des chemins. Le côté nord de l'entrée de village par la rue de la Plage Ouest représente l'unique secteur boisé. Cette portion fait partie d'une plantation qui ceinture la partie nord du village. Aucun milieu naturel se situe à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Daniel.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Aucun réseau ne dessert le village. Chaque résidence possède un puits et une installation septique.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Actuellement, la gestion des eaux pluviales s'effectue à l'aide d'un réseau pluvial de faible profondeur et désuet. À certains endroit, l'eau ruisselle en surface des rues sans aucun captage que ce soit par un réseau de conduite ou de fossé. Ce réseau fera l'objet d'une mise à niveau importante en collaboration avec le MTMD.

CARTE 15 | PARTIES DU TERRITOIRE DU VILLAGE DE SAINT-DANIEL PEU VÉGÉTALISÉES, TRÈS IMPERMÉABILISÉES OU SUJETTES AUX PHÉNOMÈNES D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN



0 100 m

-  Limite du périmètre d'urbanisation
-  Limite de lot
-  Bâtiment
-  Partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain
-  Couvert arborescent et arbustif

3.4.6 PAYSAGES ET PATRIMOINE

En matière de paysage, bien que les entrées de village soient peu mises en valeur, elles offrent un panorama intéressant en direction sud. On peut y apercevoir le Grand lac St-François ainsi que le relief accidenté des Appalaches. Les abords du village montrent également un panorama intéressant sur le mont Adstock en direction nord. Toutefois, certaines propriétés privées accumulent les nuisances visuelles ce qui nuit aux efforts collectifs d'embellissement.

Mis à part l'église et une croix de chemin, le village ne présente pas d'éléments patrimoniaux d'intérêt.



3.4.7 RÉSUMÉ DES ENJEUX RELIÉS AU VILLAGE DE SAINT-DANIEL

FORCES

- Une proximité avec le Parc national de Frontenac, le mont Adstock et le Grand lac St-François;
- Une offre d'équipements de loisirs et communautaires diversifiée.

FAIBLESSES

- Une offre commerciale faible;
- Un parc immobilier vieillissant.

MENACES

- La perte éventuelle de services de proximité;
- Les nuisances visuelles.

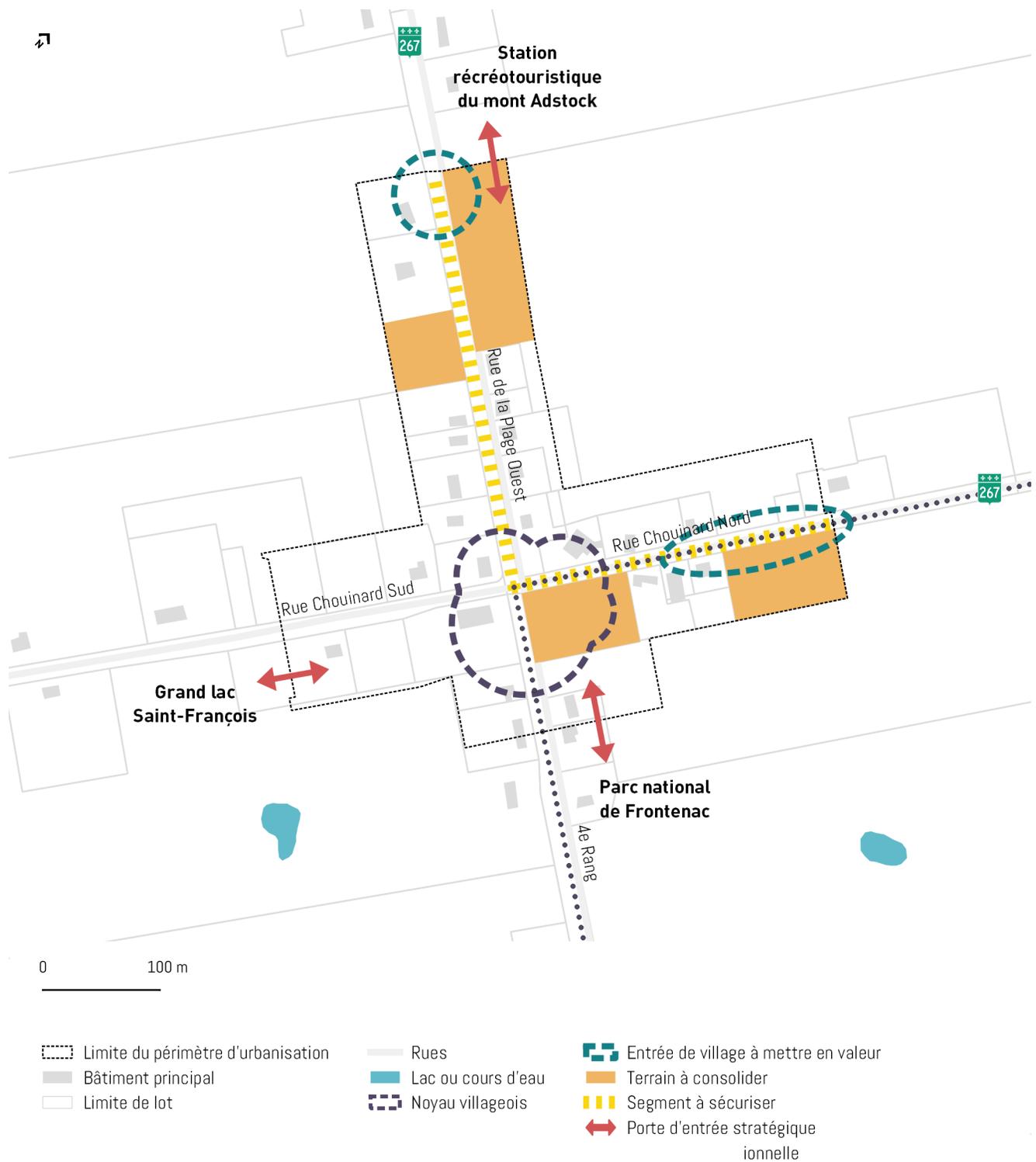
OPPORTUNITÉS

- L'emplacement stratégique du village par rapport au mont Adstock, au Parc national de Frontenac et au Grand lac Saint-François;
- L'attrait du récréotourisme et du plein air comme levier de développement;
- Les projets immobiliers au mont Adstock;
- Des espaces vacants à développer.

3.4.8 OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE SPÉCIFIQUES AU MILIEU DE VIE DE SAINT-DANIEL

Objectifs	Moyens de mise en œuvre spécifiques
1.1 Consolider le développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation	Privilégier Saint-Daniel pour l'implantation de services complémentaires aux activités récréotouristiques
3.2 Renforcer l'attractivité des noyaux villageois	Utiliser le récréotourisme comme levier de développement du noyau villageois de Saint-Daniel Élaborer un plan particulier d'urbanisme
5.2 Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements	Mettre en place des mesures d'apaisement aux entrées du village de Saint-Daniel

CARTE 16 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU VILLAGE DE SAINT-DANIEL



3.5 LE VILLAGE DE BROUGHTON STATION

3.5.1 CONTEXTE HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement de Broughton Station repose principalement sur l'arrivée du chemin de fer Québec Central Railway qui reliait les villes de Lévis et Sherbrooke. La croissance du hameau s'est effectuée autour de la gare du chemin de fer et de la chapelle Sainte-Anne, construites respectivement en 1880 et au tournant des années 1890. Les parties du hameau hors Adstock pouvait également compter sur la présence de magasins généraux, un hôtel, un bureau de notaire et une école.

La gare a été démolie en 1969 et a eu comme conséquence une dévitalisation du secteur et la perte de certains commerces. Bien que la majorité de la localité fasse partie de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, certaines habitations sur le chemin Sacré-Cœur font partie d'Adstock à l'ouest (à l'époque connue sous le nom de Sacré-Cœur-de-Marie-Partie-Sud) et de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus à l'est. Cette particularité distingue encore aujourd'hui ce hameau.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de superficies variables;
- Implantation des bâtiments variables par rapport à la rue selon l'année de construction;
- Des bâtiments aux gabarits relativement homogènes (1 étage);
- Un couvert arborescent relativement présent sur le domaine privé.

3.5.2 CADRE DE VIE

PORTRAIT DE L'HABITATION

Dans la partie d'Adstock, on recense cinq bâtiments résidentiels. Le parc immobilier est très ancien considérant qu'aucun bâtiment n'a été érigé depuis 1976.

DENSITÉ ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

La densité est de 1.35 logement / hectare. On recense quelques lots vacants. De plus, une superficie d'environ 1 hectare lot fait partie d'une exploitation forestière. La superficie du périmètre d'urbanisation est suffisante pour palier à une éventuelle demande dans le secteur.



Photo : Jérôme Grondin



Photo : Collection Famille Lacroix (CART)

3.5.3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Une entreprise de transport est établi dans le secteur Adstock de Broughton Station.

3.5.4 MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET TRANSPORT

Le chemin Sacré-Cœur Est constitue l'unique voie de circulation de la portion adstockoise de Broughton. Aucune infrastructure destinée au transport actif est recensée dans le hameau.

Aucune problématique en matière de sécurité n'a été répertoriée.

La voie ferrée passe au nord du hameau.

3.5.5 ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL

Le village est ceinturé principalement par la forêt.

Aucun cours d'eau n'est présent à l'intérieur du secteur Adstock du hameau.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les résidences sont desservies par un réseau d'aqueduc opéré par la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

Chaque résidence possède une installation septique.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales s'effectue via des fossés dans ce secteur. Aucune problématique particulière n'est présente dans ce secteur.

3.5.6 PAYSAGES ET PATRIMOINE

Outre une maison qui a été identifiée dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC, peu d'éléments en matière de paysage et de patrimoine se distinguent dans la section Adstock du village de Broughton Station.

L'ancienne chapelle Sainte-Anne aurait pu être considérée comme un bien patrimonial. Or, elle a subi des interventions majeures, dont le retrait du clocher et de la statue en façade, qui lui ont fait perdre son caractère patrimonial.

Des éléments d'intérêts patrimoniaux se trouvent toutefois à proximité du hameau.



3.5.7 RÉSUMÉ DES ENJEUX RELIÉS AU HAMEAU DE BROUGHTON STATION

FORCES

- Un milieu de vie paisible;
- Un milieu de vie à proximité de la route 112.

FAIBLESSES

- Un hameau séparé en trois entités municipales;
- Un parc immobilier vieillissant;
- Absence de services de proximité et de commerces.

MENACES

- La détérioration du patrimoine bâti.

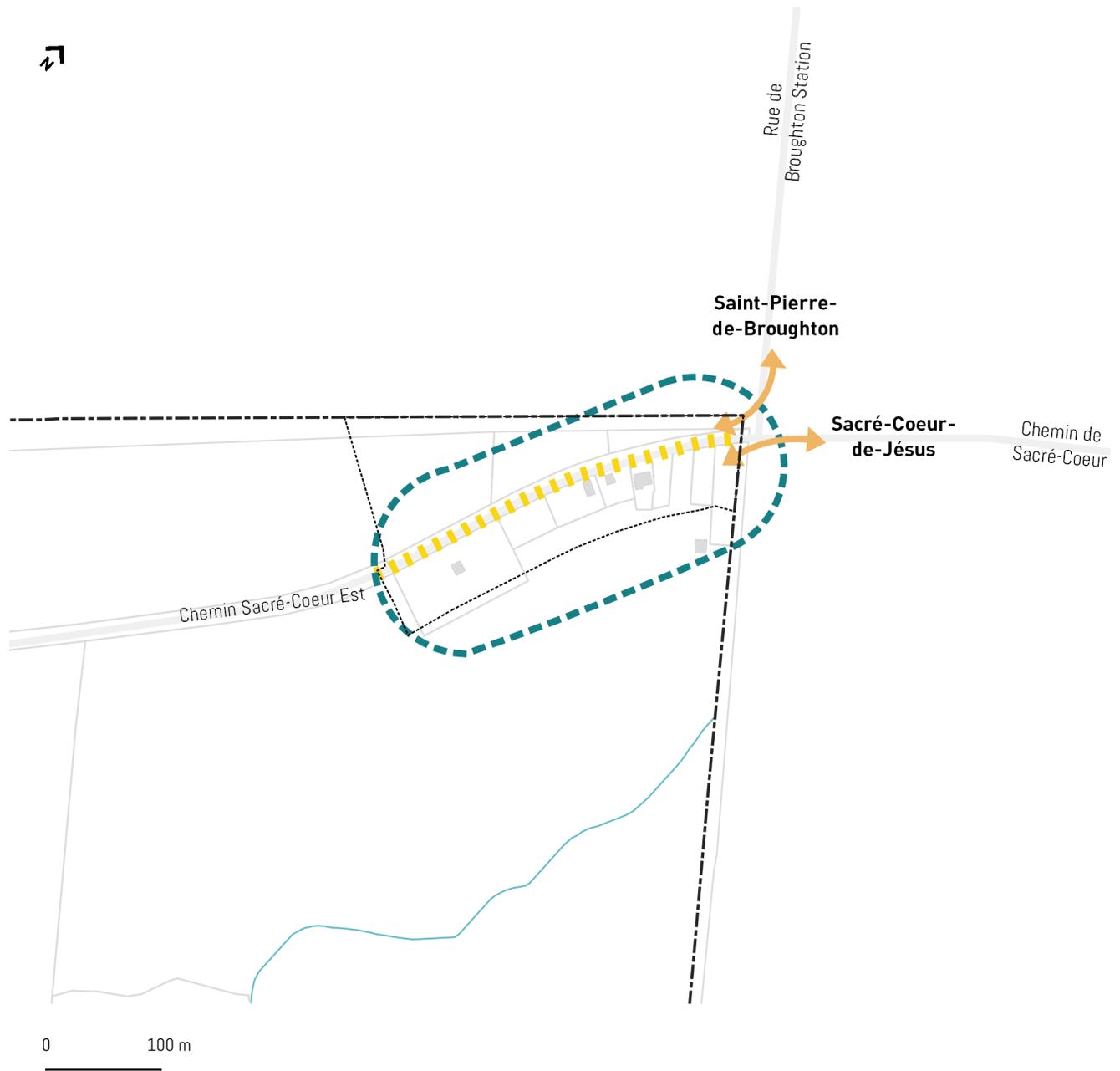
OPPORTUNITÉS

- Relance des opérations du chemin de fer.

3.7.9 OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE SPÉCIFIQUES AU MILIEU DE VIE DE BROUGHTON STATION

Objectifs	Moyens de mise en œuvre spécifiques
2.3 Valoriser et préserver les composantes identitaires des milieux de vie	Analyser la pertinence de mettre en place un programme d'aide à la rénovation
3.2 Renforcer l'attractivité des noyaux villageois	Entreprendre des pourparlers avec les deux autres municipalités pour revitaliser le hameau (partage de services, contribution aux activités, etc.)
5.2 Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements	Mettre en place des mesures d'apaisement à l'entrée du village de Broughton Station

CARTE 17 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DE BROUGHTON STATION



- | | | |
|------------------------------------|---------------------|---|
| Limite municipale | lot limite | Coeur villageois à mettre en valeur |
| Bâtiment principal | Rue | Lien à développer avec les municipalités voisines |
| Limite du périmètre d'urbanisation | Segment à sécuriser | |

3.6 LES COMMUNAUTÉS RIVERAINES

3.6.1 CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

LE DÉBUT DE LA VILLÉGIATURE

La villégiature est apparue autour des lacs situés sur le territoire de la municipalité à partir des années 1930. De gabarits modestes, les constructions étaient implantées à proximité des lacs sur de petits lots.

Les rives des plans d'eau, mis à part le lac Rochu, ont été occupées par des résidences secondaires. La majorité des terrains de villégiature ne respecte pas les normes minimales établies dans le SADR.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de petites superficies et peu profonds;
- Des bâtiments implantés à proximité de la rue et du lac;
- Plusieurs bâtiments transformés au fil du temps;
- Des chemins privés et publics étroits.

UNE VILLÉGIATURE EN PLEINE MUTATION

Si autrefois les gens séjournaient de façon temporaire en période estivale autour des lacs, on observe que de plus en plus de riverains y vivent à l'année. Ce phénomène a généré une augmentation importante de chalets transformés en résidences principales, souvent de plus grande dimension dont l'intégration contraste avec le cadre bâti originel. La construction de bâtiments plus imposants occasionne une pression sur les plans d'eau en raison de l'augmentation de l'occupation du sol au détriment de la végétation naturelle. L'attrait de la villégiature riveraine se transpose directement sur la valeur moyenne des immeubles qui ne cesse de croître.

ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE THETFORD MINES

En juin 2016, un groupe de citoyens du lac à la Truite, secteur de Thetford Mines, ont adressé une demande au conseil municipal d'Adstock pour entreprendre une démarche d'annexion. Depuis 2021, l'ensemble du lac à la Truite est fait partie du territoire d'Adstock.

Dans le secteur qui appartenait autrefois à Thetford, la réglementation en matière d'urbanisme était différente de celle d'Adstock.

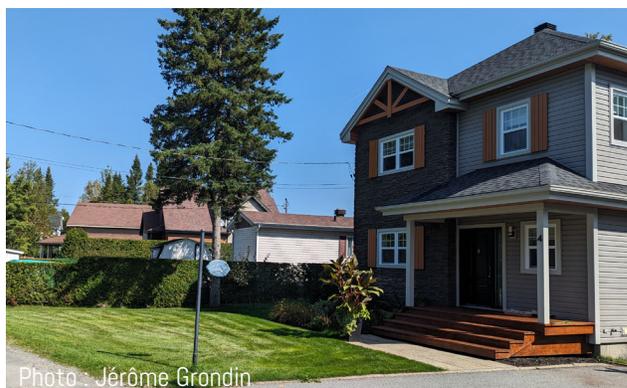
DU LAC CLAPHAM À SAINTE-ANNE-DU-LAC

Au début des années 1930, on dénombre 23 chalets autour du lac Clapham. Il prendra rapidement le nom du lac du Huit en raison de l'accès principal donnant sur le rang du même nom. Le développement initial se concentre sur les rives nord et ouest du lac. Les constructions sont érigées très près du lac, soit à environ 6 mètres de la rive.

Avec l'intérêt de plus en plus marqué pour la baignade, les balades, les pique-niques et les parties de pêche, une desserte religieuse nommée Sainte-Anne-du-Lac est implantée rapidement pour surveiller ces villégiateurs venus de la ville.

En 1949, la communauté riveraine de plus de 100 contribuables dépose une requête pour se créer une municipalité distincte en se séparant de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Marie-Partie-Sud.

En 1989, la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac comptait 59 résidents permanents, mais estimait à plus de 1 000 villégiateurs durant l'été. Aujourd'hui, le lac du Huit compte près de 210 résidents permanents.



LACS BOLDOC, JOLICOEUR ET ROCHU

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de superficies variables, mais majoritairement petits;
- Implantation des bâtiments variables par rapport à la rue et au lac selon l'année de construction;
- Des bâtiments aux gabarits relativement homogènes;
- Certains terrains peu délimités avec la rue;
- Plusieurs terrains délimités par des haies;
- Une faible présence d'arbres sur le domaine public (rue) et sur les propriétés privées.

LAC À LA TRUITE

Principales caractéristiques typomorphologiques :

Secteur J.-E.-Fortin

- Relief relativement accidenté;
- Implantation des bâtiments variables en raison de la topographie du secteur;
- Des lots de superficie moyenne;
- Une grande partie de chaque terrain est préservée à l'état naturel (fort couvert arborescent);
- Majorité des résidences camouflées par une végétation abondante et de longue cour avant;
- Des bâtiments aux gabarits relativement homogènes;
- Peu de terrains développés en deuxième rangée;
- Des aires de stationnements aménagés en bordure de rue.

Secteur Auclair / Bocage / Thivierge

- Relief relativement plat;
- Des terrains à superficie et configuration variables;
- Présence de garages en deuxième rangée;
- Une faible présence d'arbres sur le domaine public (rue) et sur les propriétés privées.
- Certaines résidences camouflées par la présence de grandes haies en bordure des voies;
- Des lots principalement délimités par des haies;
- Plus grande proximité entre les résidences dans les secteurs où l'on observe une plus grande proportion de lots étroits;
- Des aires de stationnement aménagées à proximité de la rue.

LAC DU HUIT

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots majoritairement peu profonds et de petites superficies;
- Implantation des bâtiments variables;
- Des bâtiments aux gabarits relativement hétérogènes (bâtiments anciens de plus faibles gabarits comparativement à des bâtiments plus récents de plus gros gabarits);
- Certaines résidences camouflées par la présence de grandes haies en bordure des voies;
- Plusieurs terrains aménagés en deuxième rangée;
- Une faible présence d'arbres sur le domaine public (rue) et sur les propriétés privées.

GRAND LAC ST-FRANÇOIS

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Relief hétérogène, zone plutôt escarpée dans la portion ouest du chemin des Cerfs;
- Des terrains à superficie relativement homogène, sauf dans les zones où le tracé du chemin des Cerfs est sinueux;
- Des bâtiments aux gabarits relativement imposants, sauf pour les chalets originels dont les gabarits sont plus petits;
- Un couvert forestier relativement présent sur le domaine public (rue) et sur les propriétés privées.
- Implantation des résidences selon la profondeur des lots;
- Peu de terrains aménagés en deuxième rangée;
- Plusieurs résidences camouflées par une végétation abondante en cours avant;
- Majorité des aires de stationnement éloignées de la rue.

3.6.2 CADRE DE VIE ET HABITATION

PORTRAIT DE L'HABITATION

Que ce soit des chalets ou des résidences principales, les lacs recensent près de 800 immeubles résidentiels.

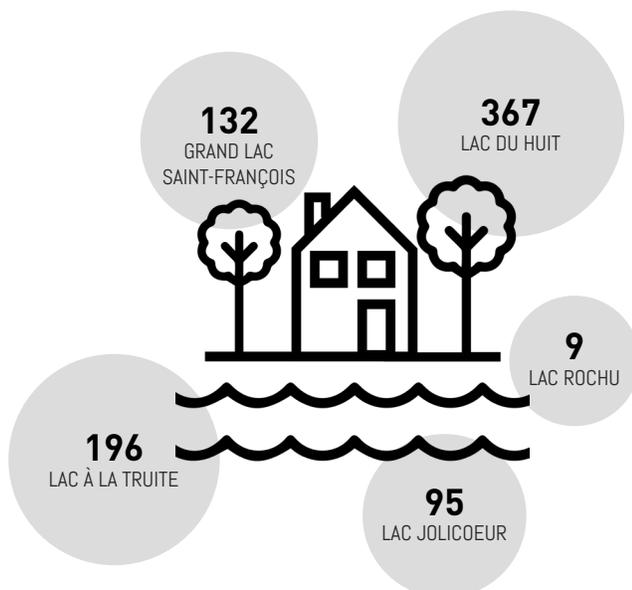
DENSITÉ ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

La densité autour des lacs s'élève à 24 logements à l'hectare. Toutefois, elle est plus élevée à proximité du lac considérant que le développement s'est surtout concentré sur un seul côté de la rue, soit celui donnant sur le plan d'eau. La quasi-totalité des rives est occupée par une construction. Considérant l'importance de préserver la santé et le caractère naturel des lacs, il importe d'assurer un contrôle adéquat afin de ne pas augmenter la densité autour de ceux-ci.

Toutefois, depuis quelques années, l'intérêt des résidences de villégiature autour des lacs ne cesse de prendre de l'ampleur. Ce phénomène a eu pour effet de faire bondir le coût des terrains. Cette pression immobilière entraîne ainsi une hausse marquante des projets de reconstruction ou d'agrandissement.

Le long des chemins où c'est possible, l'augmentation des projets de construction sur des terrains disponibles en périphérie des plans d'eau est observée. En plus de la forte densité actuelle, la popularité grandissante des secteurs de villégiature pourrait fragiliser davantage la santé des plans d'eau. Cette croissance devra être mieux contrôlée afin de préserver la qualité et l'environnement de ces milieux de vie. À cet égard, un seul secteur pouvant faire l'objet de développement riverain a été identifié autour des lacs, soit celui de l'extrémité sud du chemin des Cerfs au Grand lac Saint-François.

FIGURE 10 | NOMBRE DE RÉSIDENCES AUTOUR DES LACS



PARCS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Le Grand lac St-François jouit d'un immense espace vert avec le Parc national de Frontenac.

Au lac du Huit, le Chalet des Loisirs est une salle communautaire qui fait office de séance du conseil en période estivale. Sur le site, on retrouve également un terrain multifonctionnel (pickleball et tennis), un terrain de basketball, un sentier d'hébertisme, une aire de jeux, une aire de repos et une station de lavage pour embarcations.

Les associations riveraines des lacs Bolduc et Jolicoeur sont propriétaires de salles à la disposition de leurs membres.

Les citoyens du lac à la Truite et du Grand lac Saint-François utilisent les installations et les équipements à proximité.

3.6.3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

L'activité économique autour des lacs est la location à court terme des chalets. La recherche de propriété en vue d'en faire la location contribue à l'augmentation des valeurs foncières des immeubles autour des lacs. L'équilibre entre la quiétude recherchée par les résidents et les effets de cette activité touristique (nuisances, bruits, etc.) sur le milieu de vie représente un défi en matière de cohabitation.



3.6.4 MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET TRANSPORT

Le réseau routier autour des lacs n'est pas homogène. Les chemins privés sont beaucoup plus étroits que ceux qui ont été municipalisés depuis 2014. Ces routes, qui ont pour la plupart été aménagées au milieu du 20^e siècle, ont été construites pour être praticables durant la saison estivale dans l'unique but que les riverains aient accès à leur chalet.

Plusieurs chemins ont fait l'objet de travaux de réfection au cours des dix dernières années. Considérant l'absence d'infrastructure pour le transport actif, la chaussée est partagée entre les cyclistes, piétons et automobilistes. Les chemins disposant d'une chaussée plus étroite sont beaucoup plus conviviaux pour l'ensemble des usagers.

Comme en témoignent les éléments recueillis lors de la démarche consultative, la vitesse des automobilistes, la sécurité des déplacements actifs et la cohabitation des usagers constituent des préoccupations pour les citoyens aux abords de certains chemins, dont les chemins des Cerfs et J.-E.-Fortin. Ce faisant, il sera nécessaire de mettre en place des mesures afin de diminuer la vitesse et de sécuriser les transports actifs. Toutefois, les contraintes liées à la largeur des emprises des chemins seront un défi avec lesquelles la Municipalité devra composer.

Les citoyens du lac du Huit n'ont pas d'accès direct au Chalet des loisirs où l'on retrouve également des équipements de loisirs et qui accueille un camp de jour. Aucune liaison n'est possible, outre que par la route du Lac-du-Huit dont la vitesse est prescrite à 70 km/h. Cette voie de circulation est considérée comme peu sécuritaire pour les piétons. Une connexion directe par le biais d'un sentier multifonctionnel entre le terrain du Chalet des loisirs et la rue des Castors mériterait d'être développée afin de faciliter et d'améliorer la sécurité des déplacements actifs.

L'intersection du chemin des Cerfs et de la route du Lac-St-François mériterait d'être améliorée puisqu'elle présente des problèmes de sécurité.

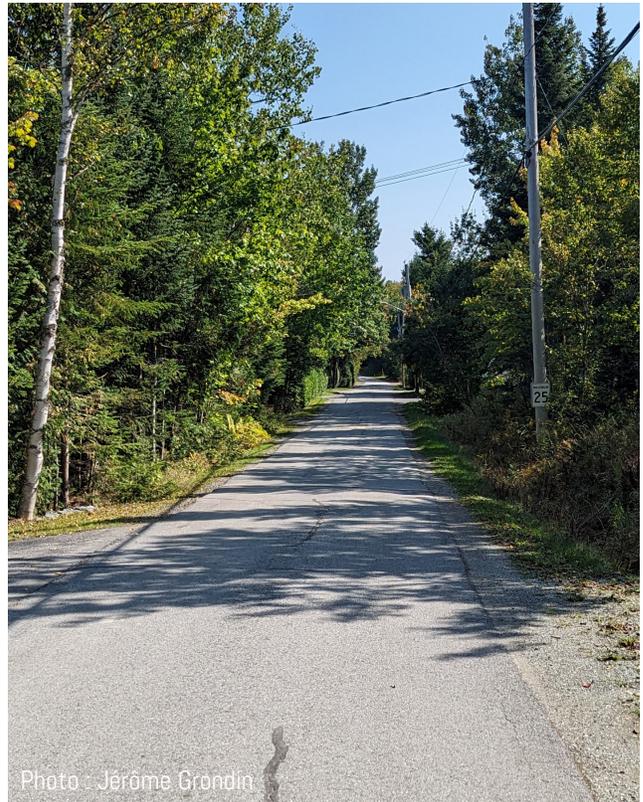


Photo : Jérôme Grondin



Photo : Jérôme Grondin

3.6.5 ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL

Lac à la truite

Le couvert forestier autour du lac à la Truite est relativement abondant mis à part pour certains secteurs des chemins Auclair et Bocage où l'on retrouve une densité d'occupation du sol plus importante. Compte tenu du relief en pente, la préservation du couvert forestier joue un rôle très important pour contrer l'apport de sédiments vers le lac.

La Municipalité est propriétaire d'un terrain qui dispose d'un accès contrôlé pour les fins de sécurité publique.

Les terrains de la presqu'île constituent un vaste territoire complètement naturel de 67 hectares appartenant à l'AARPE. Le MERNF dispose aussi de terrains naturels situés au sud du lac d'une superficie d'un peu plus de 25 hectares. Traversé par la rivière de l'Or, on retrouve également certains milieux humides principalement concentrés dans le secteur de l'arrivée de la rivière dans le lac. La conservation de ces milieux naturels contribue à maintenir la bonne santé du lac.



Photo : Jérôme Grondin

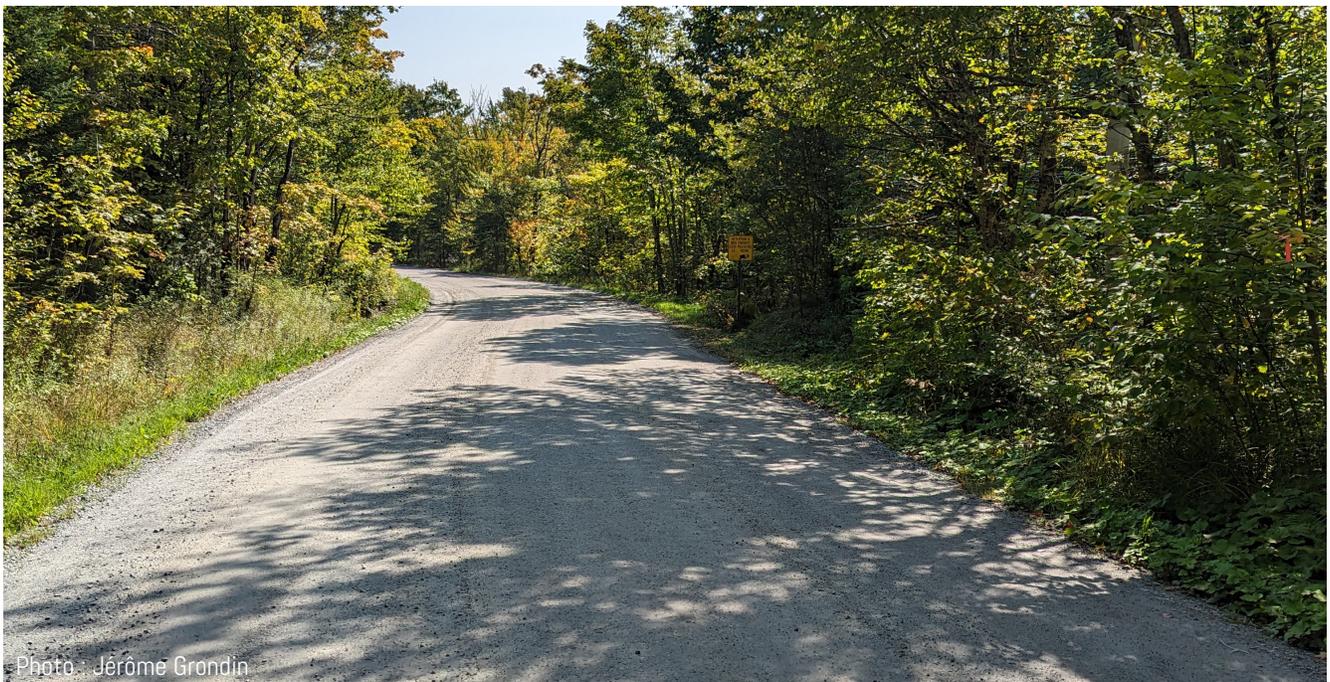
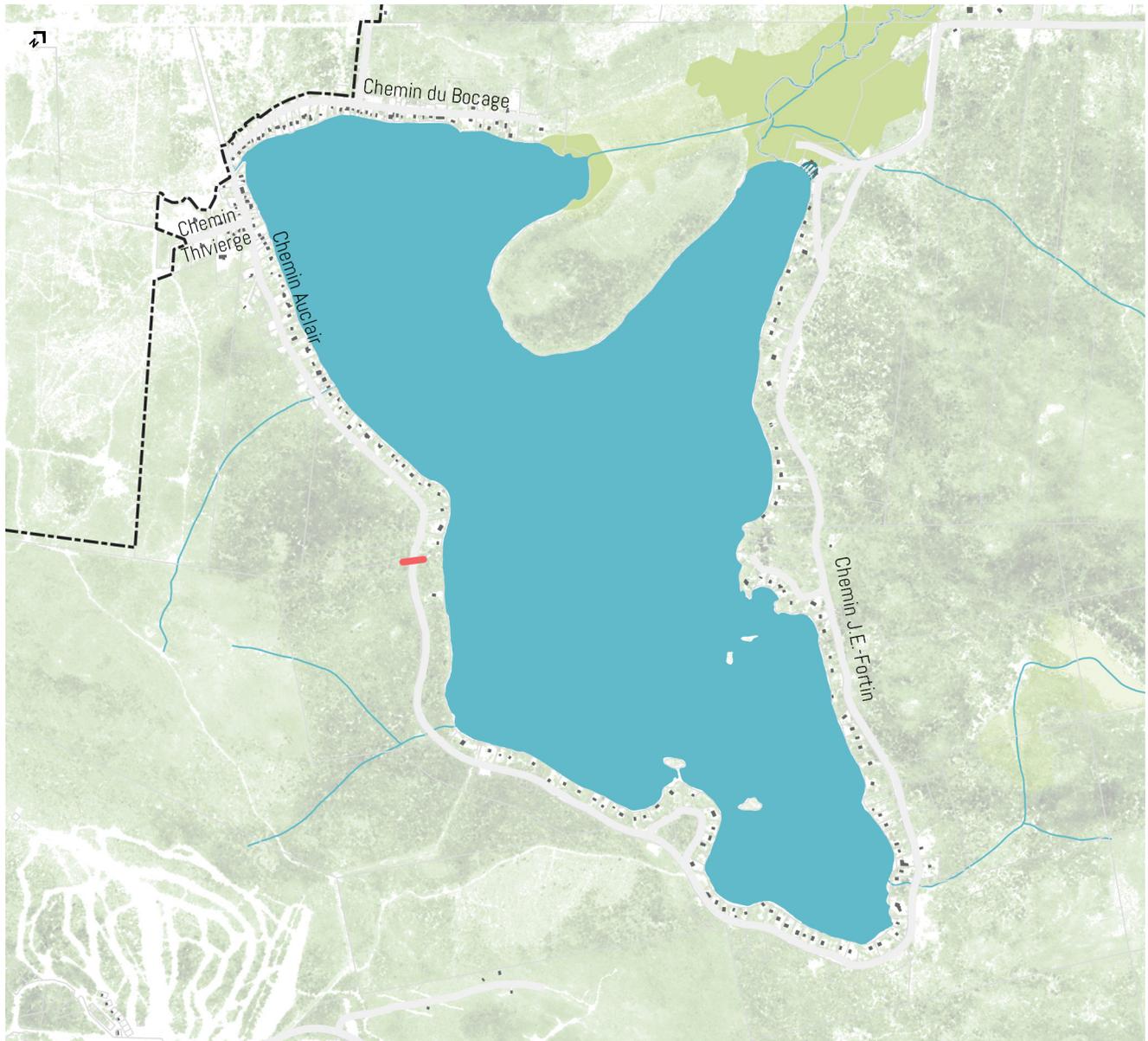


Photo : Jérôme Grondin

CARTE 18 | VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL AU LAC À LA TRUITE



0 200 m

- | | | |
|-------------------|--------------------|---------------------------------|
| Limite municipale | Bâtiment principal | Cours d'eau |
| Limite de lot | Rues | Milieu humide |
| | Barrière | Milieu humide potentiel |
| | | Couvert arborescent et arbustif |

Lac Bolduc

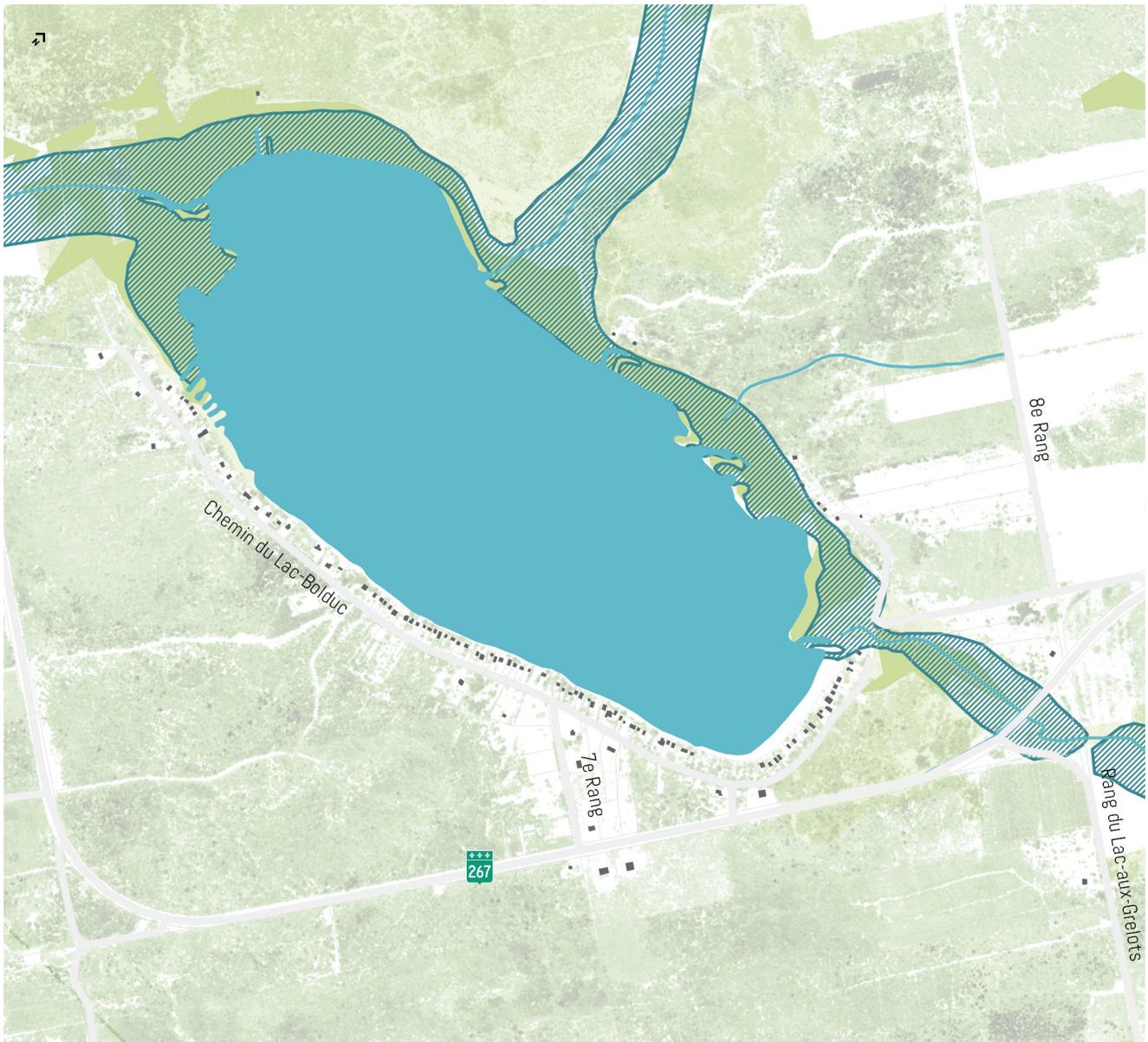
Un couvert forestier fait office de zone tampon autour du lac sur les propriétés non développées. Toutefois, en raison de l'étroitesse des terrains du côté riverain, la végétation y est moins présente sur la rive sud du lac. Hormis une dizaine de résidences de villégiature, la rive nord du lac est pratiquement conservée intégralement, ce qui aide à préserver la santé du lac. L'absence de développement sur cette rive s'explique par le fait qu'elle constitue un milieu humide ainsi qu'une zone inondable.

Le débarcadère public au lac est contrôlé par l'association riveraine.

Faisant partie du bassin versant de la rivière St-François, les rivières Muskrat et du Nord sont les principaux affluents du lac.



CARTE 19 | VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL AU LAC BOLDUC



0 200 m

- | | | |
|--------------------|---------------|---------------------------------|
| Limite municipale | Rues | Milieu humide potentiel |
| Limite de lot | Cours d'eau | Couvert arborescent et arbustif |
| Bâtiment principal | Milieu humide | |

Lac du Huit

En raison du nombre élevé de constructions autour du lac, la végétation est moins présente sur les propriétés privées dans les secteurs où l'on retrouve des lots de plus petites superficies. Ce nombre élevé a également un impact sur la qualité du lac. Toutefois, le lac est adossé au nord et à l'est par la forêt qui joue un rôle important sur la santé du lac. Tout comme au lac à la Truite, sa préservation constitue un enjeu de taille.

L'imposant stationnement du Chalet des loisirs constitue le seul îlot de chaleur.

Depuis 2019, l'A.P.E.L.-du-Huit et la Municipalité travaillent en collaboration afin d'éradiquer le myriophylle à épis, une espèce exotique envahissante.

L'île du lac constitue l'unique site naturel présent dans ce milieu.

Le lac est accessible par un accès public contrôlé par l'association riveraine ou par les multiples descentes privées.

Bien que peu de milieux humides aient été officiellement identifiés autour du lac, les données du MERNF laissent présager la présence potentielle de milieux humides à proximité des cours d'eau et sur un secteur entre la route du Lac-du-Huit et la rue des Écureuils. La préservation de ces milieux est essentielle à la protection du plan d'eau. Deux zones inondables ont été identifiées sur le pourtour du lac : la baie des Bouleaux et la terre agricole à l'ouest de la rue des Sapins.

Les ruisseaux du Neuvième-Rang, du Dixième-Rang et Langlois-Drouin se déversent dans le lac du Huit dont l'émissaire est la rivière de l'Or qui alimente par la suite le lac à la Truite.

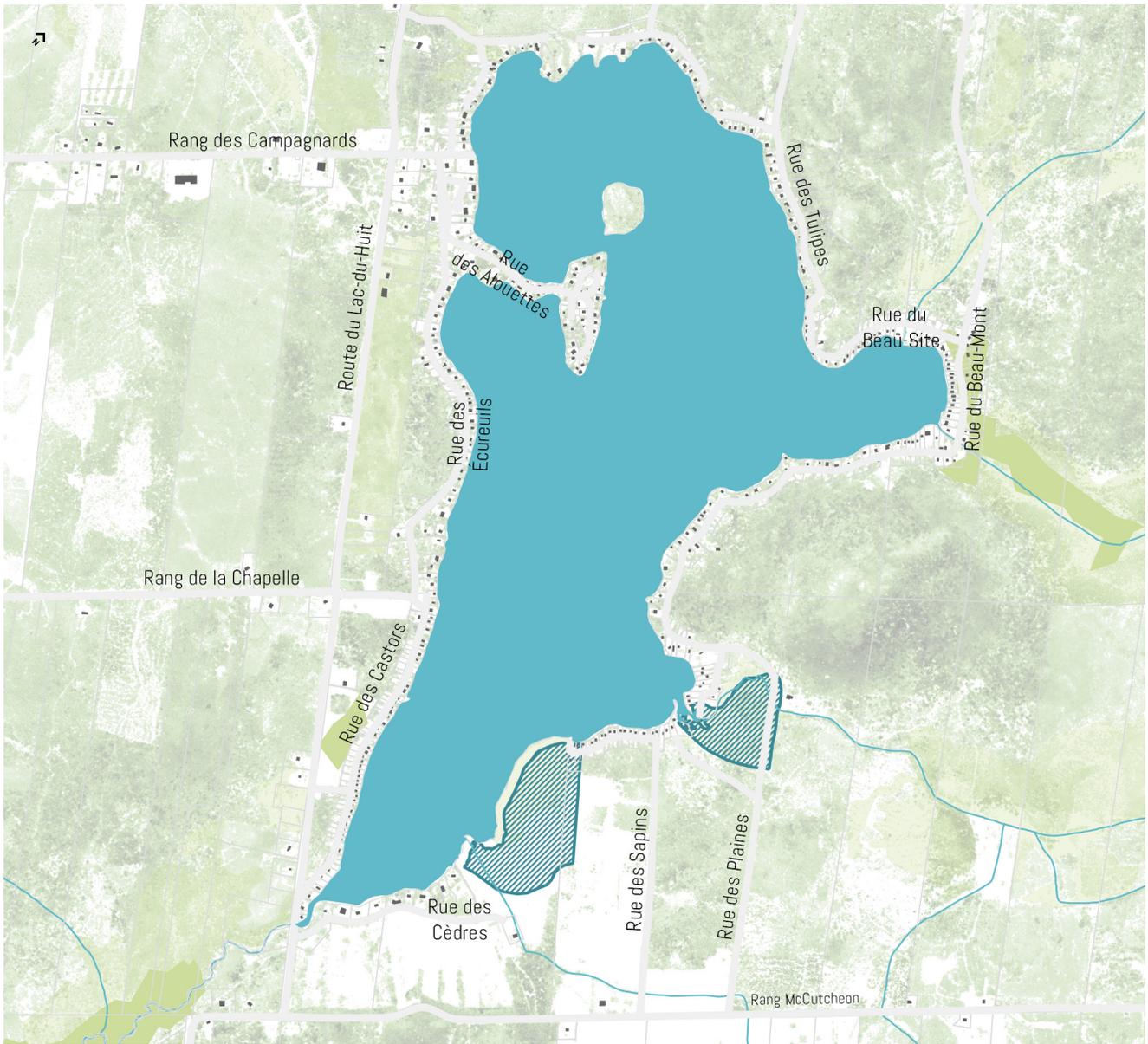


Photo : Jérôme Grondin



Photo : Jérôme Grondin

CARTE 20 | VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL AU LAC DU HUIT



0 200 m

- | | | |
|--------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Limite de lot | Cours d'eau | Couvert arborescent et arbustif |
| Bâtiment principal | Milieu humide | Zone inondable |
| Rues | Milieu humide potentiel | |

Lac Jolicoeur

En raison du nombre important de résidences, la végétation naturelle est peu présente autour du lac. Le lac est située dans une vallée. Le flanc nord-ouest derrière les rues Lachance et Jolicoeur est boisé, créant ainsi une zone tampon nécessaire à la santé du lac.

Le lac est accessible par un accès public contrôlé par l'association riveraine.

Une large zone inondable de même qu'un milieu humide sont localisés à l'ouest du lac. La rive du côté de la rue Vachon constituait un milieu humide avant son développement.

Le cours d'eau Perreault-Tardif est un des deux tributaires qui alimentent le lac. Étant un lac de tête faisant partie du bassin versant de la rivière Chaudière, l'émissaire du lac est le ruisseau Fortin-Dupuis.

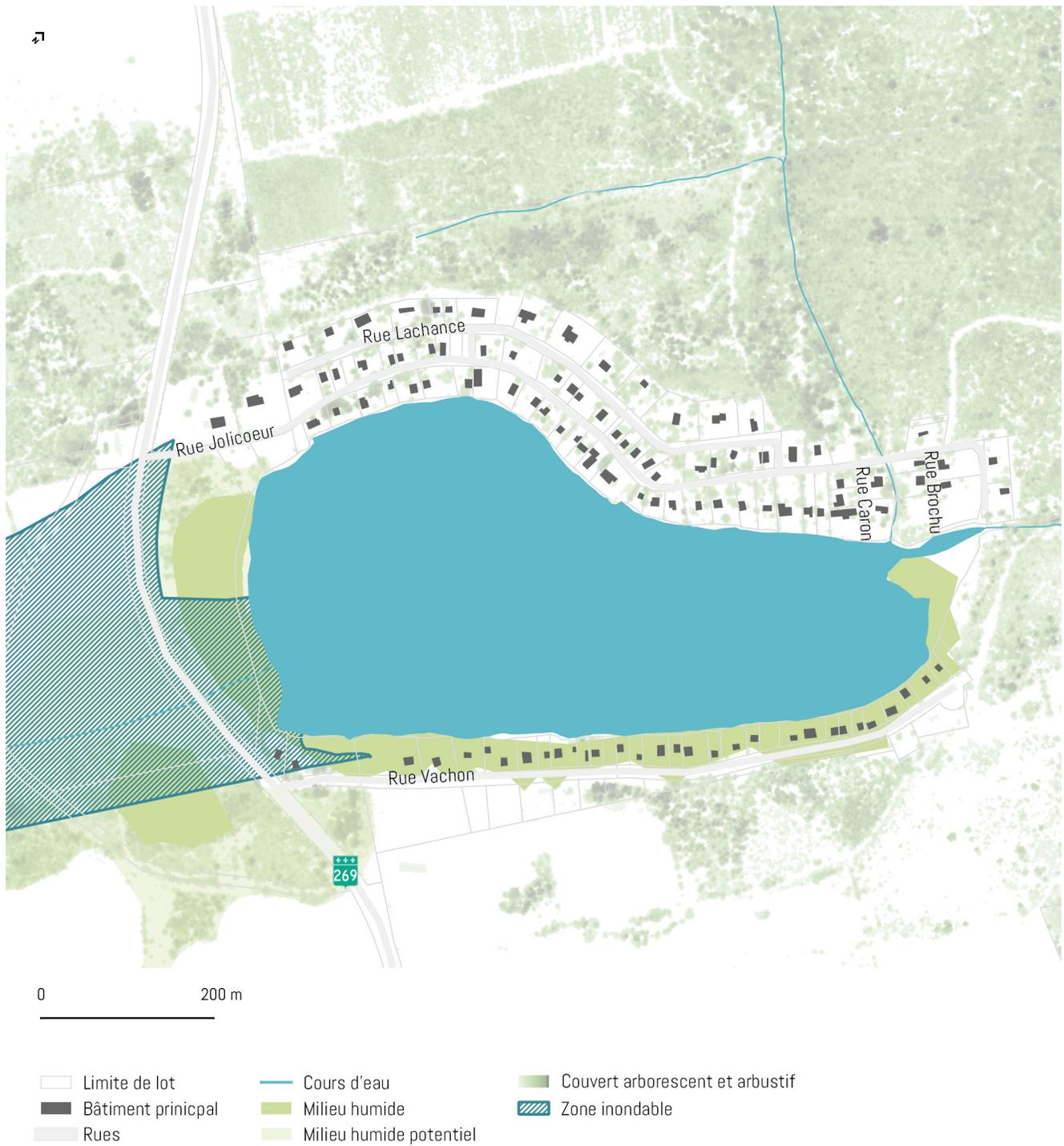


Photo : Google Maps



Photo : Marc Grenier

CARTE 21 | VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL AU LAC JOLICOEUR



Lac Rochu

La végétation naturelle compose plus de 95 % des rives du lac Rochu. Certains propriétaires fonciers ont signé des ententes de conservation avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière afin de préserver ce milieu.

La rive sud-ouest représente un milieu humide d'importance qui alimente le lac tout comme la décharge du lac par la rivière Muskrat au nord. La portion de ce cours d'eau entre le lac et le rang du Lac-aux-Grelots est identifiée comme une zone inondable.

Le lac ne dispose d'aucun accès public.



Photo : Jérôme Grandin

CARTE 22 | VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL AU LAC ROCHU



0 200 m

- | | | |
|-------------------|--------------------|---------------------------------|
| Limite municipale | Bâtiment principal | Milieu humide |
| Limite de lot | Rues | Milieu humide potentiel |
| | Cours d'eau | Couvert arborescent et arbustif |
| | | Zone inondable |

Grand Lac St-François

De par son immensité, ce plan d'eau est partagé entre cinq municipalités. Dans la section sur le territoire d'Adstock, en raison de la présence du Parc national de Frontenac, seulement une portion du lac est développée. La majorité des constructions se trouve du côté de la rue donnant accès au lac. La végétation naturelle sur les terrains privés est relativement abondante. Toutefois, sur les lots de plus petites superficies, on observe une artificialisation plus importante. Certains secteurs sont plus escarpés. Ce faisant, la préservation du couvert forestier est essentielle afin de contrer les problèmes d'érosion et de sédimentation.

La mission de conservation du parc assure la préservation du lac, mais aussi sur la conservation de près de 8 % de l'ensemble du territoire. Dans l'autre section du lac, on retrouve des propriétaires forestiers et une terre publique appartenant au MERNF qui longe la rivière de l'Or. Le lac est accessible par le Parc national de Frontenac à partir du 4^e Rang et le 2^e Rang.

Les principaux tributaires qui alimentent le lac sur le territoire sont la rivière de l'Or, la rivière Muskrat et le ruisseau La Petite Muskrat.



Photo : Jérôme Grondin

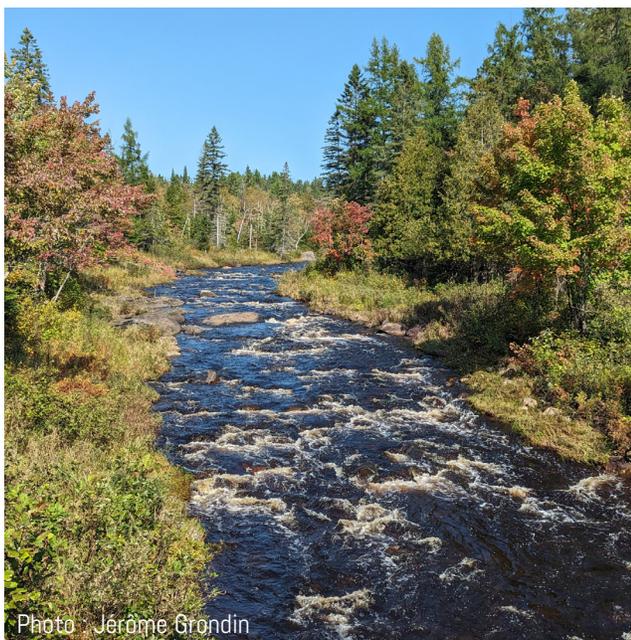


Photo : Jérôme Grondin



Photo : Parc national de Frontenac

CARTE 23 | VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL AU GRAND LAC ST-FRANÇOIS



0 200 m

- | | | |
|--------------------|---------------|---------------------------------|
| Limite municipale | Rues | Milieu humide potentiel |
| Limite de lot | Cours d'eau | Couvert arborescent et arbustif |
| Bâtiment principal | Milieu humide | |

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Seulement les résidences du lac Jolicoeur et une portion de celles du lac du Huit (rue des Castors et la rue des Écureuils) sont desservies par un réseau d'aqueduc. Les autres résidences possèdent un puits individuel.

Chaque résidence riveraine possède une installation septique. Certaines propriétés autour des lacs possèdent des installations datant d'avant l'entrée en vigueur du Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (L.R.Q., c. Q-2, r.22). L'entretien et la mise aux normes des installations septiques représentent un enjeu important pour la préservation de la santé des lacs.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales constitue un élément important dans la préservation de la qualité environnementale des milieux riverains. Actuellement, les eaux pluviales sont essentiellement dirigées vers les fossés des chemins et se déversent dans les lacs. Bien que la Municipalité et les associations riveraines ont procédé à l'aménagement de plusieurs trappes à sédiments, ils n'en demeurent pas moins que les efforts devront être accentués afin de contrôler davantage l'apport en sédiments vers les lacs.

De plus, l'activité forestière à proximité des plans d'eau a également des répercussions concernant l'apport à sédiments. Un meilleur encadrement, notamment concernant l'aménagement des chemins forestiers, devra être envisagé pour contrer ses problématiques.

Dans les zones où on observe une absence plus importante de la végétation naturelle sur les propriétés privées, il pourrait s'avérer nécessaire de prévoir des mesures de contrôle des eaux de pluie à la source.



Photo : Louise Nolet

PAYSAGES ET PATRIMOINE

De façon générale, les lacs offrent des ambiances paisibles et naturelles. La végétation limite souvent les percées visuelles sur les plans d'eau. Toutefois, certains secteurs plus denses où les constructions sont plus rapprochées offrent des paysages similaires à ce qu'on retrouve en milieu urbain en raison d'une plus faible proportion de végétation naturelle sur les propriétés privées.

La préservation du couvert forestier joue un rôle essentiel dans l'amélioration du cachet naturel des lacs. Ce faisant, la mise en place d'une stratégie visant à obliger la plantation de végétaux sur les propriétés présentant un faible couvert forestier mériterait d'être envisagée.

Les percées visuelles des lacs sont surtout localisées sur les chemins secondaires permettant d'accéder aux rues autour des lacs.

Il reste peu de chalets qui témoignent du début de la villégiature sur le territoire. Aucun bâtiment riverain ne présente de caractéristiques d'intérêt patrimonial.



Photo : Gabriel Sylvain-Nolet



Photo : Gabriel Sylvain-Nolet



Photo : Jean-Luc Tardif



Photo : Jean-Luc Tardif

3.6.6 RÉSUMÉ DES ENJEUX RELIÉS AUX MILIEUX RIVERAINS

FORCES

- L'attractivité des lacs;
- La proactivité des associations riveraines dans la protection de leur plan d'eau;
- Les zones tampons (couvert forestier) autour des lacs.

FAIBLESSES

- Un plus faible couvert forestier sur les lots de plus petite superficie;
- Une cohabitation plus difficile dans l'occupation est plus dense;
- Un accès à la propriété limité en raison de la valeur de la propriété autour de certains lacs.

MENACES

- L'apport en sédimentation;
- Une prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE);
- Les installations septiques vieillissantes;
- L'exploitation forestière massive autour des lacs;
- La santé des lacs;
- Le développement en périphérie.

OPPORTUNITÉS

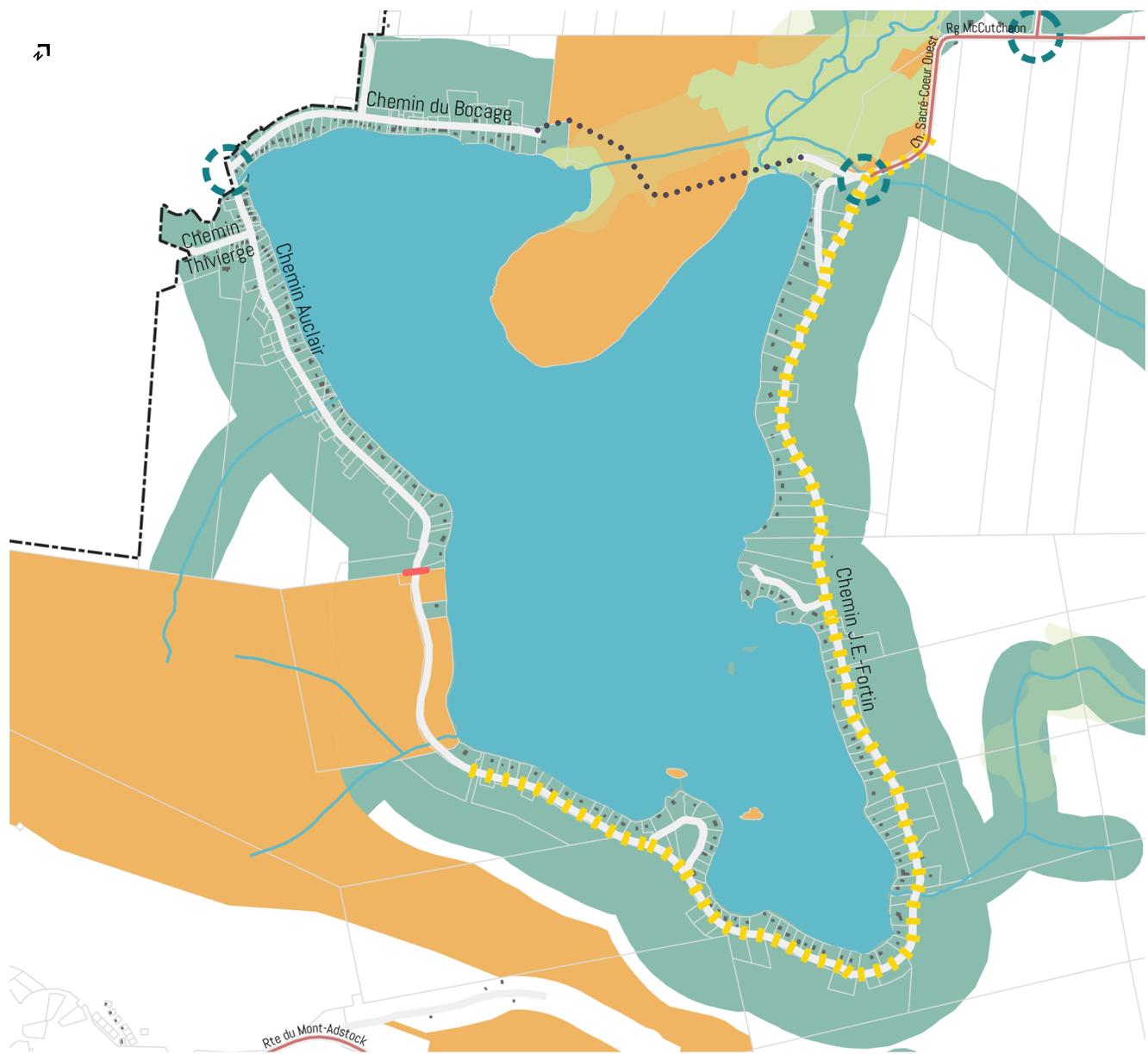
- L'imposition de normes plus strictes dans le cadre de projets de reconstruction;
- La conscientisation croissante des riverains;
- La possibilité d'implanter des mesures d'atténuation de la vitesse sur plusieurs chemins.

3.6.7 OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE SPÉCIFIQUES AUX MILIEUX DE VIE RIVERAINS

Objectifs	Moyens de mise en œuvre spécifiques
1.3 Encadrer le développement résidentiel et de villégiature autour et en périphérie des lacs	<p>Encadrer l'implantation de nouvelles résidences de tourisme et de résidences principales autour des lacs à l'aide de la réglementation d'urbanisme</p> <hr/> <p>Encadrer le développement en bordure et en périphérie des plans d'eau par le contrôle des usages autorisés au sein des zones de villégiature</p> <hr/> <p>Encadrer le développement en bordure et en périphérie des plans d'eau par l'implantation de normes minimales de lotissement</p> <hr/> <p>Contrôler le développement en bordure et en périphérie des plans d'eau par l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (L.R.Q., c. Q-2, r. 22) et de la réglementation provinciale concernant les rives et le littoral en bordure et en périphérie des plans d'eau par l'application de la réglementation sur le contrôle du déboisement et de la gestion des eaux de ruissellement</p>
5.2 Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements	<p>Évaluer la pertinence d'implanter le concept de rues partagées autour des lacs afin de réduire la vitesse de circulation des voitures</p> <hr/> <p>Préserver des voies de circulation étroites autour des lacs afin de limiter la vitesse de circulation des voitures</p> <hr/> <p>Évaluer la possibilité de créer un lien multifonctionnel entre le Chalet des loisirs et la rue des Castors</p> <hr/> <p>Évaluer la possibilité de créer un lien multifonctionnel continu autour des lacs à la Truite et Jolicoeur</p>
6.2 Accroître le verdissement des rues, des parcs et des terrains privés	<p>Limiter la coupe d'arbres et encadrer le reboisement autour des lacs et des cours d'eau à l'aide de la réglementation d'urbanisme</p>

Objectifs	Moyens de mise en œuvre spécifiques
6.3 Encourager et mettre en place des pratiques qui minimisent les impacts sur l'environnement	Assurer un encadrement des aires de stationnement sur les terrains privés autour des lacs à l'aide de la réglementation d'urbanisme
	Évaluer la possibilité d'encadrer la navigation sur certains lacs à l'aide de normes réglementaires plus strictes pour certaines embarcations
	Évaluer la possibilité d'instaurer un système de vignettes pour encadrer la navigation sur certains lacs
	Lancer un concours municipal pour la création de bandes riveraines écologiques et bien entretenues afin d'encourager les bonnes pratiques
	Mettre en place autour de certains lacs des stations de lavage de bateaux et rendre obligatoire le lavage des bateaux avant leur descente dans les lacs
	Assurer la gestion durable des eaux de ruissellement sur les terrains privés autour des lacs (barils de récupération des eaux de pluie, jardins d'eau, bassins de rétention, réduction des surfaces minéralisées et augmentation des surfaces végétalisées, etc.) à l'aide de la réglementation d'urbanisme
	Assurer la gestion durable des eaux de ruissellement sur les voies de circulation autour des lacs (bassins de rétention, noues paysagères, végétalisation des fossés, marais filtrants, mesures de lutte à l'érosion, etc.) à l'aide de la réglementation d'urbanisme
	Mettre en place des mesures de contrôle de la pollution lumineuse autour des lacs
	Participer à l'atteinte de la cible provinciale de 30 % de protection des aires terrestres en priorisant la conservation des terrains appartenant au MERNF autour du lac à la Truite que les terrains de la presqu'île appartenant à l'AARPE autour du lac à la Truite
	Assujettir les travaux de réaménagement des bandes riveraines à l'obligation de fournir un plan
	Inciter les propriétaires fonciers autour des lacs à signer des ententes de conservation volontaire
	Inciter à l'aménagement de jardins de pluie ou l'utilisation de techniques d'infiltration naturelle des eaux lors de travaux de construction, reconstruction ou d'agrandissement à l'aide de la réglementation d'urbanisme
	Prévoir des corridors fauniques autour des lacs et maintenir leur intégrité
Prévoir des mesures de contrôle de l'érosion et le dépôt d'un plan de gestion de chantier lors de la réalisation de travaux majeurs ou jugés à risque d'apport significatif en sédiments	

CARTE 24 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU MILIEU DE VIE DU LAC À LA TRUITE



0 200 m

- | | | |
|---------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Limite municipale | Milieu humide | Secteur sensible à encadrer |
| Limite de lot | Milieu humide potentiel | Entrée à mettre en valeur |
| Bâtiment principal | | Segment à sécuriser |
| Rue | | Sentier à créer |
| Barrière | | Terrain à protéger |
| Cours d'eau ou plan d'eau | | |

CARTE 25 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU MILIEU DE VIE DU LAC BOLDUC



CARTE 26 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU MILIEU DE VIE DU LAC DU HUIT



0 200 m

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Limite de lot | Milieu humide | Entrée à mettre en valeur |
| Bâtiment principal | Milieu humide potentiel | Segment à sécuriser |
| Rue | Zone inondable | Sentier à créer |
| Cours d'eau ou plan d'eau | Secteur sensible à encadrer | Terrain à protéger |
| | | Secteur assujéti à un PIIA |

CARTE 27 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU MILIEU DE VIE DU LAC JOLICOEUR



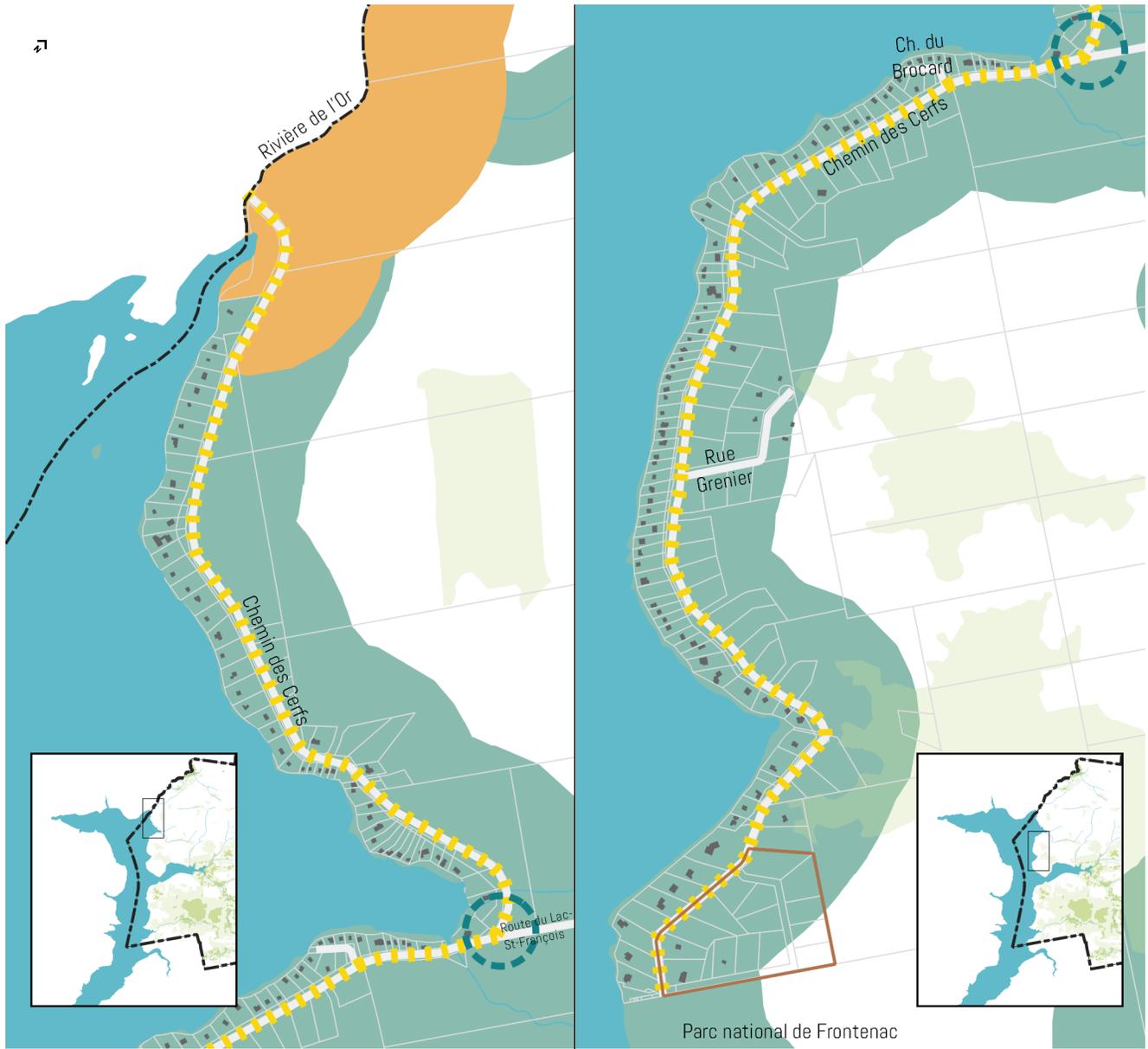
0 200 m

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|--|
| Limite de lot | Milieu humide | Entrée à mettre en valeur |
| Bâtiment principal | Milieu humide potentiel | Sentier à créer |
| Rue | Zone inondable | Terrain à protéger |
| Cours d'eau ou plan d'eau | Secteur sensible à encadrer | Secteur vacant assujéti à un plan d'aménagement d'ensemble |

CARTE 28 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU MILIEU DE VIE DU LAC ROCHU



CARTE 29 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU MILIEU DE VIE DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS



0 200 m

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|--|
| Limite municipale | Milieu humide | Segment à sécuriser |
| Limite de lot | Milieu humide potentiel | Terrain à protéger |
| Bâtiment principal | Zone inondable | Secteur vacant assujéti à un plan d'aménagement d'ensemble |
| Rue | Secteur sensible à encadrer | |
| Cours d'eau ou plan d'eau | Entrée à mettre en valeur | |

3.7 LE MONT ADSTOCK

3.7.1 CONTEXTE HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

LE DÉPLOIEMENT DU RÉCRÉOTOURISME

Les origines du développement du mont Adstock remontent au début des années 1950 avec le défrichage des premières pistes de ski. Le terrain de golf a quant à lui été développé dans les années 70. La montagne était principalement fréquentée par la population locale et régionale.

En 2008, le mont Adstock a été identifié comme un élément à caractère récréotouristique au sens du schéma d'aménagement de la MRC. En 2014, la MRC a décrété le secteur comme pôle récréotouristique d'importance régionale, ce qui a permis le déploiement de projets d'envergure dans le secteur.

En 2021, le projet développement récréotouristique et de villégiature du Domaine Escapad a débuté ses premières phases. En 2022, le projet de développement du Domaine Arboré s'est déployé suite à un changement de promoteur. Pour répondre aux besoins et avec l'engouement du secteur, le chalet d'accueil de la montagne a été reconstruit en 2023.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de grandes superficies;
- Implantation des bâtiments éloignés de la rue;
- Des bâtiments aux gabarits relativement homogènes;
- Une végétation naturelle abondante sur les propriétés privées.



3.7.2 CADRE DE VIE ET HABITATION

PORTRAIT DE L'HABITATION

On recensait 29 résidences dans le secteur du mont Adstock en 2022. De ce nombre, près de la moitié d'entre elles ont été érigées depuis 2009. Plus de 50 chantiers sont actuellement en cours de réalisation dans le secteur.

DENSITÉ ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Bien que vaste, la densité retrouvée dans ce milieu de vie est très faible en raison du peu d'habitations qu'on y retrouve et des nombreux secteurs où il n'est pas possible de construire en raison des restrictions établies dans le SADR.

Avec le déploiement du projet de Domaine Escapad qui à terme prévoit plus de 350 unités dans le secteur, il y aura donc une forte augmentation de la densité. Également, près de 40 résidences sont attendues dans le cadre du projet Domaine Arboré au sud de la montagne.

Les règles prescrites dans le SADR permettant de développer les secteurs mis en réserve permettront d'assurer le développement autour de la montagne. Toutefois, la protection du milieu naturel constitue un enjeu important dans le secteur.



3.7.3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Le récréotourisme constitue l'activité économique du mont Adstock. L'éventail des activités pouvant y être pratiquées en fait un des principaux pôles générateurs de déplacement de la Municipalité. On peut y pratiquer de multiples activités de plein air telles que :

- Ski alpin;
- Golf;
- Vélo de montagne;
- Randonnée;
- Ski de fond;
- Deltaplane;
- Etc.

Avec le nouveau chalet d'accueil érigé en 2023, qui comprend un service de restauration, un bar et un service de réparation et de location, le secteur est une destination prisée également par les motoneigistes.

Bien qu'identifié comme étant un élément structurant à l'échelle régionale, son rayonnement tend à s'étendre sur une plus grande distance. Une autre activité en émergence dans le secteur est la location court terme des résidences de tourisme.

EMPLOI

La Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock gère l'ensemble des activités qui se déroulent autour de la montagne. En période estivale, elle emploie près de 30 personnes alors qu'en période hivernale, le nombre d'employés s'élève à près de 50. Celle-ci concentre ses efforts pour faire de la montagne une destination 4 saisons attrayante.



Photo : Alysson Gallant

3.7.4 MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET TRANSPORT

La route du Mont-Adstock, entre la route 267 et le chalet d'accueil, est sous la responsabilité du MTMD. Ce tronçon n'est pas muni d'accotement. Suite à une demande du milieu en raison de l'accroissement du nombre de résidences le long de la route, la limite de vitesse a été diminuée à 70 km/h. Avec le prolongement de la route du Mont-Adstock vers le 6^e Rang et l'implantation d'un tronçon de rue partagée devant le chalet d'accueil, le MTMD a accepté de revoir la limite de vitesse à 50 km/h à partir du secteur environnant l'intersection du chemin Picard.

La route du Mont-Adstock, entre le secteur du Domaine Escapad et le chalet d'accueil, est munie d'un sentier multifonctionnel qui facilite les déplacements des usagers. Ce sentier multifonctionnel relie également le Parc national de Frontenac en passant par le village de Saint-Daniel.



Photo : Google Maps

3.7.5 ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL

Le secteur du mont Adstock est caractérisé par une végétation abondante.

On recense quelques cours d'eau, dont le ruisseau Rodrigue qui traverse le projet du Domaine Escapad. Des milieux humides ont été identifiés dans le secteur du projet du Domaine Arboré.

En raison de l'encadrement découlant du Schéma, tout projet de construction doit être réfléchi afin de préserver le caractère naturel du secteur.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les immeubles situés dans le Domaine Escapad sont desservis par des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire. Le chalet d'accueil au bas de la montagne y est également desservi.

Les autres résidences du milieu de vie disposent d'un puits et d'une installation septique distincte.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

Chaque projet de construction autour du mont Adstock se doit de se conformer aux exigences imposées par le schéma d'aménagement en matière de gestion durable des eaux pluviales. Les projets doivent ainsi se concevoir de manière à gérer l'eau de ruissellement à la source par l'aménagement d'ouvrages tels que jardins de pluie, puits percolants, etc.

Au niveau des rues, la gestion des eaux est réalisée à l'aide de noue enrochée ou engazonnée permettant de favoriser l'infiltration de l'eau et permettant la captation d'une partie des sédiments.

3.7.6 PAYSAGES ET PATRIMOINE

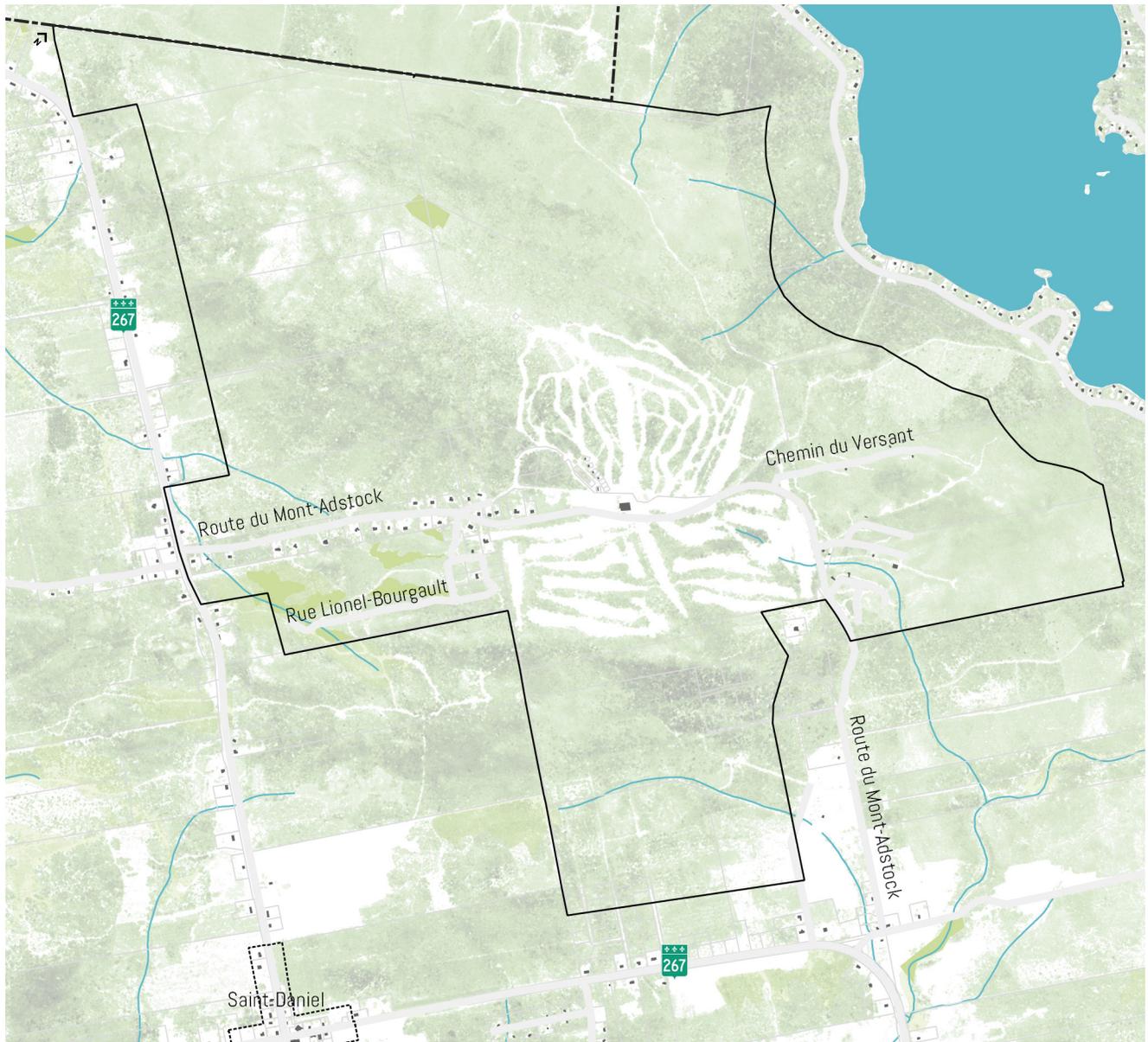
Le mont Adstock constitue l'élément identitaire du territoire et le plus représentatif aux yeux de la population d'Adstock. Véritable emblème, il agit également comme repère visuel sur le territoire.

Aucun bien patrimonial n'est identifié dans le secteur. Il est à noter que c'est plutôt le milieu naturel qui agit à titre de patrimoine à valoriser et à préserver. Ce faisant, il importe d'assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions dans le paysage.



Photo : Coopératif de solidarité récréotouristique du mont Adstock

CARTE 30 | VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL AU MONT ADSTOCK



0 200 m

- | | | |
|-------------------|--|---------------------------------|
| Limite municipale | Pôle récréotouristique du mont Adstock | Cours d'eau |
| Limite de lot | Bâtiment principal | Milieu humide |
| | Rues | Milieu humide potentiel |
| | | Couvert arborescent et arbustif |

3.7.7 RÉSUMÉ DES ENJEUX RELIÉS AU MONT ADSTOCK

FORCES

- Un fleuron récréotouristique régionale
- La proximité avec le Parc national de Frontenac
- Une figure marquante de l'identité adstockoise
- Une offre de logements en croissance
- Un potentiel de développement important en termes d'activités récréotouristiques.

FAIBLESSES

- Une montagne pas assez connue à l'extérieur de la région.

MENACES

- Les effets du réchauffement climatique sur les activités de la station de ski.

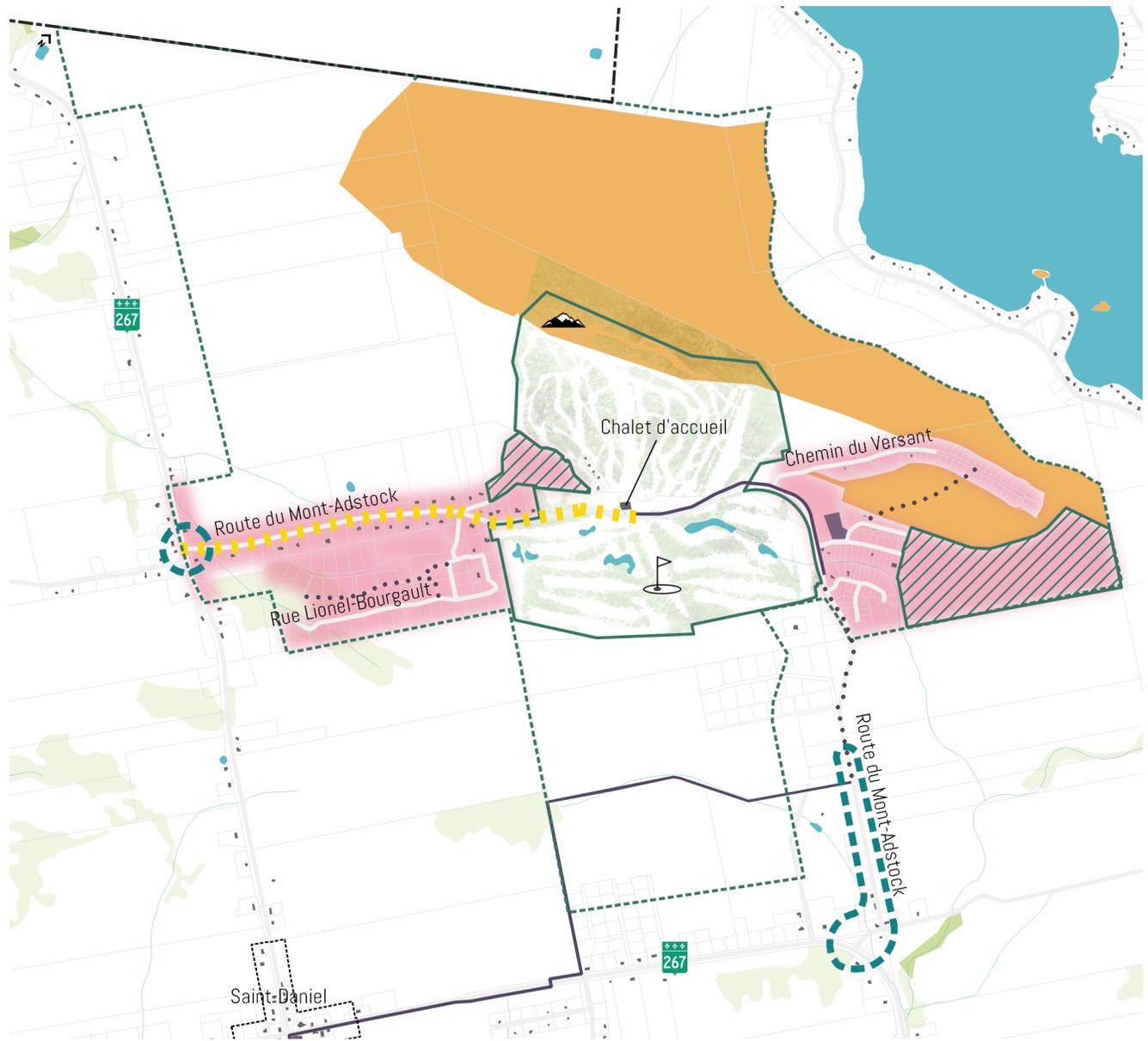
OPPORTUNITÉS

- Un développement des activités sur 4 saisons;
- Les projets de développement en cours;
- Le lien multifonctionnel reliant la montagne et le Parc national de Frontenac;
- La création d'un lien multifonctionnel avec la Ville de Thetford Mines;
- La popularité grandissante des activités de plein air.

3.7.8 OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE SPÉCIFIQUES AU MILIEU DE VIE DU MONT ADSTOCK

Objectifs	Moyens de mise en œuvre spécifiques
44 Poursuivre le développement récréotouristique, notamment en lien avec le mont Adstock et le Parc national de Frontenac	Soutenir adéquatement le développement récréotouristique du secteur du mont Adstock en permettant de maximiser les investissements nécessaires à son développement tout en protégeant efficacement les différents éléments écologiques qui le façonnent
	Favoriser le développement d'usages et d'activités de nature intensive nécessitant l'implantation de bâtiments et d'équipements permanents tout en préservant le cachet de la montagne et en évitant les secteurs les plus sensibles tant d'un point de vue environnemental que de celui de la protection des paysages
	Préserver le cachet naturel de la montagne
	Favoriser l'installation et l'amélioration des infrastructures touristiques attirant une clientèle régionale, notamment autour du mont Adstock et du Parc national de Frontenac
5.1 Diminuer les contraintes liées au transport routier	Évaluer la possibilité de reconfigurer l'intersection des routes 267 et du Mont-Adstock
5.2 Améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements	Préserver des voies de circulation étroites autour du mont Adstock afin de limiter la vitesse de circulation des voitures
	Évaluer le déploiement de liens multifonctionnels connectant le Grand lac Saint-François et la Ville de Thetford Mines
6.1 Protéger et mettre en valeur les éléments d'intérêt naturel	Identifier et protéger les points de vue d'intérêt sur le mont Adstock à l'aide de la réglementation d'urbanisme
	Préserver le cachet de la montagne qui constitue, de par son milieu naturel, l'élément principal de son attrait récréotouristique
	Assurer une protection adéquate des secteurs du Mont Adstock plus sensibles aux perturbations anthropiques.
6.2 Accroître le verdissement des rues, des parcs et des terrains privés	Limiter la coupe d'arbres et encadrer le reboisement dans le secteur du mont Adstock à l'aide de la réglementation d'urbanisme
6.3 Encourager et mettre en place des pratiques qui minimisent les impacts sur l'environnement	Prévoir des corridors fauniques dans le secteur du mont Adstock et maintenir leur intégrité

CARTE 31 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU MILIEU DE VIE DU MONT ADSTOCK



0 200 m

- | | | |
|--|---------------------------|--------------------------------------|
| Limite municipale | Milieu humide | Station récréotouristique |
| Limite du Pôle récréotouristique du mont Adstock | Milieu humide potentiel | Secteur assujéti à un PAE |
| Limite de lot | Entrée à mettre en valeur | Secteur à consolider ou à développer |
| Bâtiment principal | Segment à sécuriser | Terrain à protéger |
| Rue | Sentier à créer | Parc projeté |
| Piste multifonctionnelle | Ski | |
| Cours d'eau ou plan d'eau | Golf | |

3.8 LE MILIEU RURAL

3.8.1 CONTEXTE HISTORIQUE DE DÉVELOPPEMENT

UNE OCCUPATION DU TERRITOIRE MISANT SUR L'AGRICULTURE

Les premières familles se sont établies à partir des années 1860 de manière éparse le long des différents rangs et y ont défriché les terres afin de pratiquer l'activité économique prédominante de l'époque, l'agriculture. Des écoles de rang s'implantent le long de rang où la densité est plus élevée.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de grandes superficies;
- Implantation des bâtiments relativement près de la rue;
- Des bâtiments aux gabarits relativement homogènes.

UN MILIEU RURBANISÉ ET EN TRANSFORMATION

Le déclin de l'agriculture a laissé la place à l'exploitation de la forêt et à l'implantation de résidences non rattachées à une entreprise agricole.

Plusieurs terres ont été reboisées et l'agriculture se concentre maintenant le long de certains rangs où l'on retrouve des sols ayant un meilleur potentiel agricole. Bien que la zone agricole couvre le deux tiers du territoire, la demande à portée collective autorisée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec offre la possibilité d'implanter de nouvelles résidences en zone agricole dans un cadre défini et dans une perspective de développement durable des activités agricoles.

Principales caractéristiques typomorphologiques :

- Des lots de plus petites superficies;
- Implantation des bâtiments plus éloignés de la rue;
- Des bâtiments aux gabarits relativement homogènes.

3.8.2 CADRE DE VIE ET HABITATION

PORTRAIT DE L'HABITATION

Près de 350 habitations sont érigées le long des différents chemins du territoire. La majorité d'entre elles sont localisées le long des routes 267 et 269 ainsi que le long du chemin Sacré-Cœur. Selon les données de la MRC, 29 % des résidences construites entre 1996 et 2017 se sont implantées dans le milieu rural.

DENSITÉ ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

En raison du très grand territoire que couvre le milieu rural, la densité d'occupation est très faible.

L'évaluation réalisée par la MRC indique le nombre de résidences potentielles à être implanté dans la zone agricole est d'un peu de plus de 250. Si on ajoute les terrains adjacents à un chemin public entretenu par la Municipalité situés en milieu forestier, les possibilités de construction s'avèrent très élevées. Bien que le potentiel soit élevé, il s'avère judicieux de promouvoir davantage l'implantation des nouvelles résidences dans les milieux de vie villageois, où l'on retrouve la majorité des équipements communautaires, les parcs et les services de proximité.



3.8.3 VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

VITALITÉ ÉCONOMIQUE

L'agriculture, l'acériculture et l'exploitation forestière constituent les activités économiques principales.

Les entreprises agricoles sont majoritairement des productions d'élevage (48 en 2014). Les productions d'élevage sont principalement des bovins de boucherie et des bovins laitiers, mais on dénombre tout de même quelques établissements porcins. Certaines entreprises agricoles œuvrent dans les exploitations végétales (horticulture ornementale et autres fruits). Les plus importantes sont la Fruitière du Grand Morne et Au Versant du Sureau, situé dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie ainsi que le Domaine entre monts et passions dans le secteur de Saint-Méthode. Certains secteurs de la municipalité sont plus dynamiques relativement aux productions animales et aux cultures qui alimentent les troupeaux. Ceux-ci sont situés principalement le long du chemin Sacré-Coeur Ouest, du rang Turgeon, du 14e Rang et tout autour de Saint-Méthode.

La majorité des terres en culture se caractérisent par des productions en fourrage. On y trouve également des productions d'avoine, de blé et de soya dans des proportions plus faibles.

Au niveau de l'acériculture, on retrouvait 59 productions en 2014 sur le territoire, ce qui en fait une activité économique relativement importante. Les exploitations acéricoles se localisent notamment dans le secteur montagneux, mais aussi au sud-est du village de Saint-Méthode. Bien que la forêt occupe près de 70 % du territoire; l'activité forestière est modeste. Toutefois, le manque d'encadrement de ses activités impacte les milieux naturels à proximité.

EMPLOI

Les emplois générés sont directement reliés aux entreprises agricoles et acéricoles sur le territoire.



Photo : Jérôme Grondin

3.8.4 MOBILITÉ, SÉCURITÉ ET TRANSPORT

Outre les routes 267 et 269, le réseau routier du milieu rural est constitué principalement de rangs. Le chemin Sacré-Cœur, qui agit à titre de route collectrice, est le plus emprunté d'entre eux. Les principaux enjeux de sécurité sont reliés à la vitesse pratiquée par les usagers.

3.8.5 ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VÉGÉTATION ET MILIEU NATUREL

La forêt occupe la majeure partie du milieu rural. Plusieurs cours d'eau sillonnent le milieu rural. À proximité de ses cours d'eau, l'activité forestière, dont principalement la création de chemins forestiers, peut occasionner des problématiques de sédimentation dont les effets directs se font sentir jusqu'aux lacs. De plus, l'épandage exercé à proximité d'un cours d'eau dont la bande riveraine est peu ou pas végétalisée contribue à augmenter l'apport en nutriments dans les lacs.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

L'ensemble des résidences du milieu rural sont desservies par un puits et une installation septique privés.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux s'effectue principalement par fossé. Il a été constaté que le drainage de terrains vers les fossés pouvait s'avérer problématique puisqu'ils ne sont pas toujours conçus pour recevoir ces quantités supplémentaires. Lors de forte pluie, l'accumulation d'eau provenant de ces terrains peut provoquer des débordements et inonder les terrains adjacents. Un meilleur encadrement de ce type de travaux devra être assuré considérant la croissance du nombre de précipitations abondantes sur une courte période.

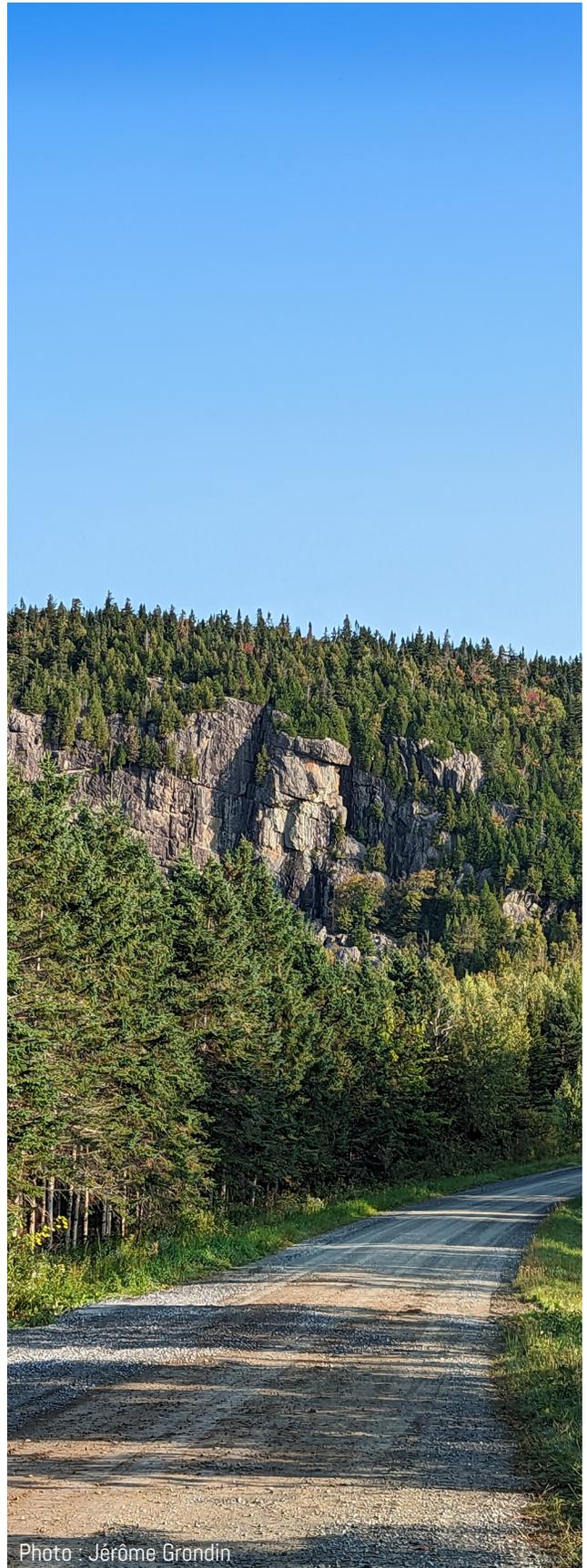
3.8.6 PAYSAGES ET PATRIMOINE

Le milieu rural offre plusieurs paysages diversifiés. Le paysage rural est marqué par l'évolution de l'activité agricole. Entre 1981 et 2014, la superficie des terres agricoles a diminué de près de 40 % et a laissé place à la forêt.

Le milieu rural offre plusieurs vues d'intérêts sur les principaux repères visuels, soit les monts Adstock et Grand Morne.

On recense plusieurs vues d'intérêts sur certaines collines et plans d'eau du territoire. Plusieurs chemins, comme le rang Turgeon, offrent des panoramas grandioses sur le paysage adstockois.

Plusieurs bâtiments ont été construits avant 1950. On y recense deux écoles de rang ayant un caractère patrimonial intéressant. On dénombre également plusieurs croix de chemin. Aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'un statut distinct en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.



3.8.7 RÉSUMÉ DES ENJEUX RELIÉS AU MILIEU RURAL

FORCES

- Un milieu agricole relativement dynamique;
- Un milieu de vie tranquille près de la nature;
- Des paysages diversifiés offrant des vues d'intérêts, notamment sur les monts Adstock et Grand Morne;
- Un fort couvert forestier;
- Plusieurs milieux naturels.

FAIBLESSES

- La cohabitation difficile entre les activités agricoles et non agricoles;
- Un réseau routier vaste et coûteux d'entretien;
- La qualité des sols de certaines terres agricoles;
- La difficulté à appliquer la réglementation relative aux milieux hydriques.

MENACES

- L'impact des activités forestières sur le réseau routier non adapté;
- L'impact des coupes forestières sur la gestion des eaux pluviales;
- L'impact des changements climatiques sur les activités agricoles et forestières;
- L'éventuelle diminution des entreprises agricoles;
- Le reboisement des terres agricoles .

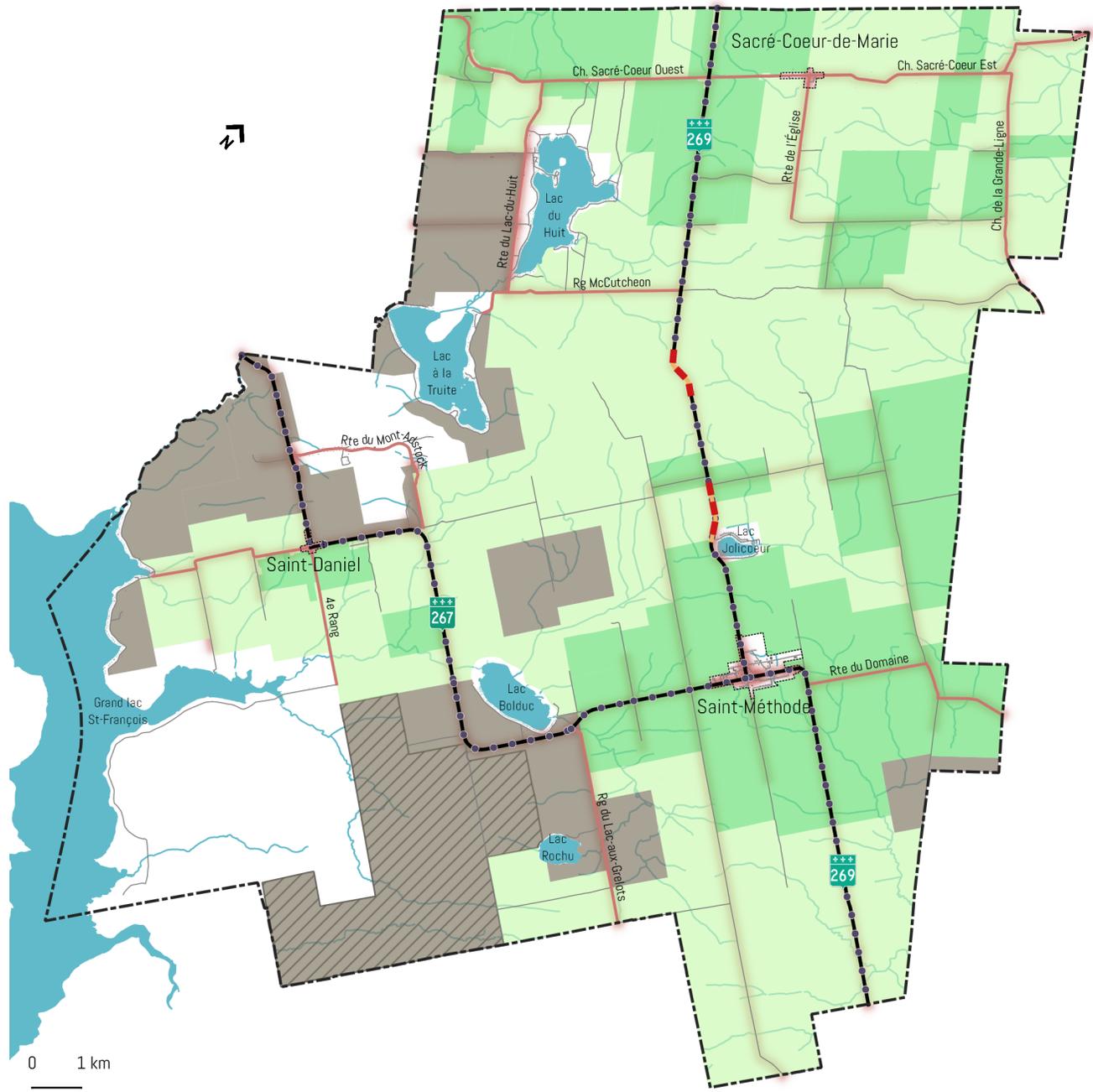
OPPORTUNITÉS

- Le nombre de terrains vacants constructibles;
- Le déploiement du Pôle agroalimentaire à Sacré-Cœur-de-Marie comme levier de développement;
- La concentration du développement résidentiel le long des chemins entretenus en période hivernale.

3.8.8 OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE SPÉCIFIQUES AU MILIEU RURAL

Objectifs	Moyens de mise en œuvre spécifiques
<p>4.3 Assurer la pérennité des activités agricoles dans une perspective de développement durable, notamment en développant le pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie</p>	<p>Mettre en place des mécanismes propices à l'implantation de productions agricoles dites émergentes et/ou de taille plus modeste pour favoriser la rétention des populations rurales existantes et l'arrivée de nouvelles familles.</p> <hr/> <p>Mettre en œuvre des dispositions encourageant l'émergence d'activités visant la promotion de la zone agricole à l'aide de la réglementation d'urbanisme</p> <hr/> <p>Soutenir la relève en agriculture et utiliser l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches comme levier de développement</p> <hr/> <p>Contribuer au déploiement d'une offre de services du Centre de transformation afin de favoriser l'autonomie alimentaire</p>
<p>5.1 Diminuer les contraintes liées au transport routier</p>	<p>Atténuer les nuisances associées à la circulation de transit sur les rangs agricoles</p>

CARTE 32 | CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE DU MILIEU RURAL



- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Route provinciale
- Route collectrice
- Route locale
- Orientation du développement rural aux abords du réseau routier entretenu en période hivernale
- Cours d'eau ou plan d'eau
- Zone agricole (CPTAQ)
- Milieu agricole avec possibilités de construction (CPTAQ)
- Milieu forestier
- Secteur à encadrer
- Tronçon à corriger
- Accotement à paver (réseau cyclable régional)

CHAPITRE 4 AFFECTATIONS ET DENSITÉ D'OCCUPATION DU SOL



Photo : David Payeur

4.1 LES AFFECTATIONS DU SOL

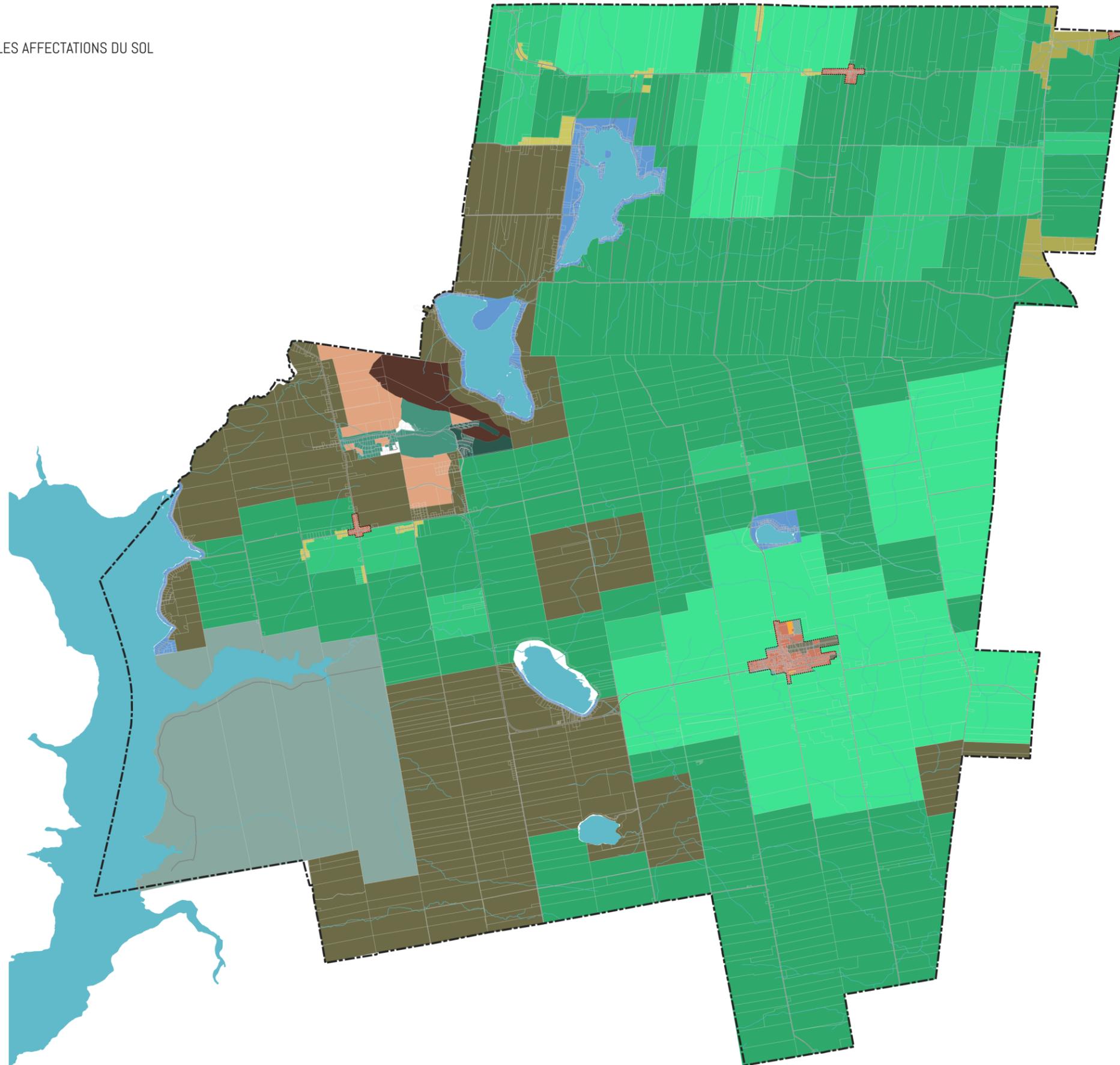
Selon le SADR de la MRC, Adstock comporte 6 grandes affectations du territoire avec plusieurs sous affectations :

- Périmètre d'urbanisation;
- Villégiature;
- Pôle récréotouristique du Mont Adstock;
- Parc national de Frontenac;
- Agricole;
- Forestière.

Ces affectations regroupent des ensembles du territoire ayant des caractéristiques et des objectifs de développement similaires. Ces affectations ont été classées selon les milieux de vie suivants afin de tenir compte de la réalité et des particularités de chacun dont le tout se transposera à travers la réglementation d'urbanisme :

- Les milieux villageois;
- Les milieux riverains;
- Les milieux récréotouristiques;
- Le milieu rural.

La description de chaque affectation ainsi que les usages qui y sont autorisés se retrouvent dans la présente section.



-  Limite municipale
-  Limite de lot
-  Périmètre d'urbanisation
-  Rue
-  Plans d'eau
-  Cours d'eau

AFFECTATION

- Agricole**
-  Agricole dynamique
 -  Agricole
 -  Agroforestière
 -  Îlot déstructuré type 1
 -  Îlot déstructuré type 2

Pôle récréotouristique du Mont Adstock

-  Prédominance commerciale prioritaire
-  Prédominance commerciale secondaire
-  Prédominance résidentielle
-  Réserve
-  Prohibition

Périmètre d'urbanisation

-  Territoire occupé
-  Aménagement prioritaire
-  Aménagement de réserve
-  Industrielle

-  Forestière
-  Villégiature
-  Parc national de Frontenac

0 1 km



4.1.1 LES MILIEUX VILLAGEOIS

AFFECTATION « PÉRIMÈTRE D'URBANISATION »

Cette affectation correspond aux 4 périmètres d'urbanisation identifiés dans le schéma d'aménagement de la MRC des Appalaches, soit :

- Saint-Méthode;
- Sacré-Cœur-de-Marie;
- Saint-Daniel;
- Broughton Station.

Les périmètres urbains regroupent les principales concentrations d'usages résidentiels, commerciaux et, dans le cas de Saint-Méthode, industriels. La densité d'occupation varie en fonction des réalités des villages et de la présence des services municipaux. La plupart des équipements publics et institutionnels y sont aussi localisés. L'affectation « Périmètre d'urbanisation » comprend les sous-affectations suivantes:

Territoire occupé

Le territoire occupé correspond aux noyaux villageois déjà construits.

Pour le village de Saint-Méthode, sans être balisée, une densité plus élevée est attendue le long des rues Principale Ouest, Notre-Dame Nord et Notre-Dame Sud que dans les secteurs où l'on retrouve principalement des habitations unifamiliales.

Pour le village de Sacré-Cœur-de-Marie qui est desservi seulement par les égouts, la densité pour l'usage résidentiel est établie à un minimum de 8 logements à l'hectare.

Pour les villages de Saint-Daniel et de Broughton Station, la densité pour l'usage résidentiel est établi à un minimum de 3 logements à l'hectare.

Industriel

L'industriel correspond au pôle industriel de Saint-Méthode.

Zones d'aménagement prioritaire

Les zones d'aménagement prioritaires correspondent aux superficies nécessaires pour assurer une expansion rationnelle des territoires bâtis.

Zones d'aménagement de réserve

Les zones d'aménagement de réserve représentent l'espace à bâtir résiduel. La construction résidentielle est donc permise uniquement dans les zones d'aménagement prioritaire.

4.1.2 LES MILIEUX RIVERAINS

AFFECTATION « VILLÉGIATURE »

Cette affectation correspond aux secteurs construits localisés aux abords des lacs suivants :

- Lac du Huit;
- Lac à la Truite;
- Lac Jolicoeur;
- Lac Bolduc;
- Grand Lac Saint-François.

Pratiquement développés à 100 %, ces secteurs se composent majoritairement de résidences permanentes et saisonnières isolées aux gabarits tout aussi différents les unes que les autres. Peu d'usages autres que résidentiels y sont prévus. L'usage résidentiel est également permis dans certains secteurs qui ne sont pas directement adjacents aux plans d'eau. L'hébergement commercial de type « résidence de tourisme » est autorisé sous certaines conditions.

Afin de restreindre le développement autour de certains lacs, seulement l'implantation de bâtiments accessoires est autorisée sur les terrains en deuxième rangée. De plus, des parties de cette affectation limitent davantage les usages afin de conserver au maximum l'aspect naturel de ses milieux.

La préservation du couvert forestier et la protection de la qualité des plans d'eau forment les bases de l'encadrement de cette affectation.

4.1.3 LES MILIEUX RÉCRÉOTOURISTIQUES

AFFECTATION « PÔLE RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK »

Cette affectation est constituée des secteurs voués au développement d'activités récréotouristiques près du mont Adstock et comprend les sous-affectations suivantes :

Zone de prohibition

À l'intérieur du Pôle récréotouristique du Mont Adstock, environ 187,33 hectares correspondent à une partie du bassin versant du lac à la Truite et à la superficie enclavée entre les zones récréotouristiques à prédominance commerciale prioritaire. Cette partie de l'affectation, constituée principalement de pentes abruptes et d'affleurements rocheux, se prête difficilement à l'implantation d'usages nécessitant une altération du milieu.

Zone récréotouristique de réserve

D'une superficie d'environ 294,05 hectares, cette zone est mise de côté. Des portions de ce territoire pourront être éventuellement intégrées soit à la zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale, soit à la zone d'activités récréotouristiques à prédominance résidentielle dans le respect de certains critères établis dans le schéma d'aménagement.

Zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale prioritaire

D'une superficie d'environ 58,7 hectares, cette zone correspond à un secteur de développement intensif destiné à la réalisation d'un important projet récréotouristique. Les usages autorisés sont assujettis à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble pour tout projet de développement.

Zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale secondaire

Cette zone couvre près de 144,9 hectares et elle est plus restrictive que la « zone d'activités récréotouristiques à prédominance commerciale prioritaire ». Les usages qui y sont autorisés sont assujettis à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble pour tout projet de développement.

Zone d'activités récréotouristiques à prédominance résidentielle

Cette zone d'une superficie de 11,09 hectares sera réservée à l'implantation résidentielle qu'elle soit avec ou sans obligation contractuelle. Les usages qui y sont autorisés sont assujettis à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble pour les secteurs qui ne sont pas encore développés.

AFFECTATION « PARC NATIONAL DE FRONTENAC »

Cette affectation comprend le Parc national de Frontenac. Conformément à la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), le Parc possède deux vocations :

- Protéger le patrimoine naturel;
- Rendre accessible ce milieu et y permettre la pratique d'activités de plein air de façon à faire découvrir un milieu naturel exceptionnel.

Le Parc national de Frontenac possède aussi une vocation de préservation floristique et faunique importante.

4.1.4 LE MILIEU RURAL

AFFECTATION « AGRICOLE »

Cette affectation occupe la majorité du territoire. Elle est composée principalement de milieux caractérisés par l'agriculture et la foresterie où l'on retrouve une faible densité de résidences le long du réseau routier. Une importante zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles s'y trouve.

À l'intérieure de celle-ci, en plus des affectations agricoles, se retrouvent des affectations agroforestières et des îlots déstructurés qui permettent l'usage résidentiel sous certaines conditions suite à la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. L'affectation « Agricole » comprend les sous-affectations suivantes :

Agricole dynamique

À l'intérieur de la zone agricole permanente, l'affectation agricole dynamique correspond aux secteurs les plus dynamiques par la concentration d'exploitations et d'activités agricoles. Ces secteurs sont exclusivement réservés à des fins agricoles ou à des activités non agricoles liées directement à l'exploitation agricole.

Agricole

Tout comme l'affectation agricole dynamique, cette affectation se trouve en zone agricole permanente. Les exploitations et les activités agricoles sont encore présentes, mais de façon moins importante que dans l'affectation agricole dynamique. Il y a des superficies forestières parfois caractérisées par des activités acéricoles.

Cette affectation se veut le prolongement de l'affectation agricole dynamique, à l'exception que les commerces et les industries complémentaires aux activités agricoles ou forestières seront permis dans cette affectation.

Agroforestière

Dans cette affectation, les exploitations et les activités agricoles sont beaucoup moins présentes et plus dispersées sur le territoire. Cette affectation correspond à des secteurs où la forêt est prédominante et où les activités acéricoles y sont plus importantes.

Il y a également une présence plus grande d'activités non agricoles telles que des résidences n'appartenant pas à un agriculteur ou des commerces. Ainsi, même si cette affectation est en zone agricole permanente, elle permet certains usages et activités non agricoles tout en tenant compte de conditions qui permettent la cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et les activités non agricoles.

Afin de permettre une occupation plus dynamique du territoire agricole et ainsi permettre l'implantation de nouvelles résidences sur des terrains vacants en fonction de superficie minimale requise, l'affectation agroforestière est scindée en deux sous-catégories :

- Type 1 (20 hectares minimum);
- Type 2 (10 hectares minimum).

Îlots déstructurés

Les îlots déstructurés sont définis comme des entités ponctuelles de superficie restreinte, perturbés par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Ces îlots déstructurés n'ont donc, en pratique, aucune incidence sur la protection du territoire et des activités agricoles à long terme, puisque les espaces libres seront comblés par des résidences. Des dispositions particulières de lotissement et d'implantation résidentielle sont prévues dans ces secteurs.

L'affectation est subdivisée en sous-catégories :

- Îlots déstructurés avec morcellement (type 1);
- Îlots déstructurés sans morcellement (type 2).

AFFECTATION « FORESTIÈRE »

Cette affectation correspond au territoire hors de la zone agricole désignée et qui n'est pas identifiée comme périmètre d'urbanisation, ni comme affectation de villégiature bien qu'elle inclut le lac Rochu. Cette superficie résiduelle est, dans la majorité des cas, couverte de forêt et présente peu de potentiel pour l'agriculture.

Dans les secteurs forestiers, l'affectation mise sur une consolidation des espaces constructibles le long des chemins publics existants entretenus à l'année et ne permet pas l'ouverture de nouvelles rues afin de respecter les dispositions du SADR.

4.2 COMPATIBILITÉ DES USAGES

La grille de compatibilité comprend les usages pouvant être autorisés dans chacune des affectations. La définition de plusieurs de ces usages se retrouve au lexique afin de bien en comprendre leur nature. Les conditions s'appliquant à certains usages se trouvent sous le tableau.

- = Usage pouvant être autorisé
- = Usage pouvant être autorisé selon certaines conditions

L'absence d'une puce signifie que l'usage n'est pas autorisé.

FIGURE 11 | USAGES AUTORISÉS SELON L'AFFECTATION

Usages autorisés	Périmètre d'urbanisation				Pôle récréotouristique du Mont Adstock						Parc national de Frontenac	Agricole				
	Territoire occupé	Aménagement prioritaire	Aménagement de réserve	Industrielle	Villégiature	Prohibition	Réserve	Prédominance commerciale prioritaire	Prédominance commerciale secondaire	Prédominance résidentielle		Agricole dynamique	Agricole	Agroforestière	Îlot déstructuré	Forestière
Habitation	●	●	○ ¹		○ ²			●	○ ³	●		○ ⁴	○ ⁵	○ ⁶	○ ⁴	○ ⁷
Commerce et service	●	●		●				○ ⁸	○ ⁸			○ ⁹	○ ⁹	○ ⁹	○ ⁹	○ ¹⁰
Commerce et service complémentaires aux activités agricoles et forestières												○ ¹¹ ○ ¹²	○ ¹¹ ○ ¹²	○ ¹¹ ○ ¹²	●	
Commerce et service complémentaires aux activités agricoles et forestières et liés à une entreprise agricole ou forestière											●	○ ¹³	○ ¹³	○ ¹³	○ ¹³	●
Commerce et service liés au Parc national de Frontenac										●						
Hébergement commercial	●	●			○ ¹⁵			○ ¹⁴	●	●	○ ¹⁵	○ ¹⁵	○ ¹⁵	○ ¹⁵	○ ¹⁵	○ ¹⁵
Récréatif extensif	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Récréatif intensif							●	●		○ ¹⁶						
Industriel	○ ¹⁷	○ ¹⁷		●								○ ⁹	○ ⁹	○ ⁹	○ ⁹	○ ¹⁰
Industriel complémentaire aux activités agricoles et forestières												○ ¹¹ ○ ¹⁸	○ ¹¹ ○ ¹⁸	○ ¹¹ ○ ¹⁸	●	
Industriel complémentaire aux activités agricoles et forestières et liée à une entreprise agricole ou forestière												○ ¹⁹	○ ¹⁹	○ ¹⁹	○ ¹⁹	●
Service d'utilité publique	●	●		●	●	●	○ ²⁰	●	○ ²⁰	○ ²⁰	●	●	●	●	●	●
Équipement ou service communautaire	●	●		●								○ ⁹	○ ⁹	○ ⁹	○ ⁹	
Tour de télécommunication	●	●							●	●		●	●	●	●	●
Exploitation agricole							○ ²¹					●	●	●	●	●
Exploitation forestière												●	●	●	●	●
Abri sommaire												○ ²²	○ ²²	○ ²²	○ ²²	●
Exploitation minière												●	●	●	●	●
Carrière et sablière												●	●	●	●	●

FIGURE 12 | CONDITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION DE CERTAINS USAGES

NO	Condition
1	Seulement les résidences unifamiliales isolées en bordure d'une voie publique existante à l'entrée en vigueur du présent schéma sont autorisés.
2	Seulement les résidences unifamiliales isolées sont autorisées.
3	Les logements sans obligation contractuelle (résidence principale ou secondaire) sont autorisés à la condition d'être implantée en bordure d'un chemin public ou privé existant avant le 16 septembre 2013.
4	Seulement les résidences unifamiliales isolées sont autorisés selon les dispositions du document complémentaire du SADR.
5	Seulement les résidences unifamiliales isolées sur des unités foncières vacantes de 90 hectares et plus sont autorisés selon les dispositions du document complémentaire du SADR.
6	Seulement des résidences unifamiliales isolées sur des unités foncières vacantes de 20 hectares et plus dans l'affectation agroforestière de type 1, et de 10 hectares et plus dans l'affectation agroforestière de type 2 sont autorisés selon les dispositions s du document complémentaire du SADR.
7	Seulement les résidences unifamiliales isolées sur un emplacement adjacent à une rue, route ou chemin publics existants avant le 10 octobre 2002 sont autorisées.
8	Seulement les commerces et services à vocation touristique et lié au bien-être sont autorisés.
9	Seulement les activités ayant déjà obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 10 octobre 2002 sont autorisées.
10	Seulement les activités qui ont un lien direct avec l'exploitation des ressources agricoles ou forestières sont autorisées.
11	Le commerce doit offrir des produits ou des services connexes à l'agriculture ou à la foresterie. L'établissement de commerce ou de service doit donc apporter un complément à l'activité agricole ou forestière par la relation fonctionnelle qu'il entretient avec l'agriculture ou la forêt.
12	Il doit être démontré que l'établissement ne peut être implanté dans un périmètre d'urbanisation et que le lot correspond à un site comportant un minimum d'impacts sur l'agriculture.
13	Le commerce doit être intégré à une entreprise agricole. Seule la vente de produits provenant de la production de cette entreprise agricole est autorisée. Les services d'hébergement et de restauration sont autorisés uniquement comme usage complémentaire à une exploitation agricole ou forestière et ils doivent être opérés sur le site même de l'exploitation agricole ou forestière.
14	Seulement le meublé rudimentaire est autorisé.
15	Seulement les résidences de tourisme sont autorisés.
16	Seulement les activités récréotouristiques conformes aux objectifs et de mission de la SÉPAQ.
17	Les industries dont les activités constituent des sources potentielles de risques (entreprises qui fabriquent, utilisent, entreposent ou rejettent des produits ou matières dangereuses) sont prohibées.
18	L'activité doit être située à l'intérieur d'un bâtiment existant avant le 10 octobre 2002.
19	Seule la première transformation liée aux ressources agricoles ou forestières est autorisée.
20	Les réseaux d'aqueduc et d'égouts sont interdits.
21	Seulement les exploitations acéricoles sont autorisées.
22	Les abris sommaires en milieu boisé où un seul bâtiment, devant servir d'abri sur un lot boisé vacant ou un ensemble de lots boisés vacants d'une superficie minimale de dix hectares, sont autorisés.

4.2.1 DÉFINITION DES USAGES ET ACTIVITÉS SELON LE SADR

Abri sommaire

Bâtiment dépourvu d'eau courante et constitué d'un seul plancher d'une superficie au sol n'excédant pas 20 m².

Commerces et services à vocation touristique

Commerce tel que restaurant, boutique, artisanat, galerie d'art, atelier d'artiste, etc.

Commerce et service liés à la détente/beauté/santé/bien-être

Commerces et services tel que spa, massothérapie, conditionnement physique, coiffure, etc.

Commerces et services récréatifs extensifs

Commerces et services tel que sentiers et pistes de randonnées, parc et espace vert, sentiers de ski de fond, piste cyclable, site d'envol de deltaplane, etc.

Commerces et services récréatifs intensifs

Commerces et services tel que piste de go-karts, centre de ski alpin, chalet d'accueil et de service, club de golf, centre équestre, piste de motoneige et de véhicule hors route, autres services tels que spa nordique, etc.

Équipements ou services communautaires

Usages à caractère public, semi-public ou institutionnel, destinés à des activités de loisirs et de sports, éducationnelles, religieuses, communautaires ou culturelles (garage municipal, station de recherche gouvernementale, centre d'entretien du MTMD, centre d'accueil pour personnes âgées, services sociaux et médicaux, les écoles privées ou publiques, générales ou spécialisées, les garderies, les églises, chapelles, presbytères, cimetières).

Hébergement commercial

Logement destiné à être occupé pour une période prédéterminée (ne dépassant pas 4 mois) habituellement à des fins récréatives par une ou des personnes en échange d'une rétribution ou sous une formule de partage des coûts et des frais (obligation contractuelle).

Font partie de cette catégorie les usages suivants :

- Hôtel – motel – établissement hôtelier – auberge (établissement où est offert de l'hébergement en chambres, suites ou appartements meublés dotés d'un service d'auto-cuisine, incluant des services hôteliers);
- Terrains et établissements de camping (établissement où est offert de l'hébergement en sites pour camper constitués d'emplacements fixes

permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non, incluant des services);

- Résidence de tourisme (établissement où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto-cuisine);
- Centre de vacances (établissement qui offre, moyennant un prix forfaitaire, de l'hébergement, des services de restauration ou d'auto-cuisine et des activités récréatives ou des services d'animation ainsi que des aménagements et des équipements de loisir);
- Meublé rudimentaire – refuge (établissement où est offert de l'hébergement en camps, carrés de tente, wigwams ou structures éphémères meublés);
- Condotel – copropriété hôtelière (propriété de loisirs de type condominium localisé à l'intérieur d'un hôtel);
- Temps partagé (les promoteurs de la formule des vacances à temps partagé subdivisent en unités de temps, habituellement en semaines, des droits de séjour pour chacun des appartements qu'ils possèdent dans des complexes de vacances. De cette façon, un même appartement/semaine, appelé dans le contrat « unité », pourra héberger à tour de rôle autant de ménages qu'on compte de semaines au calendrier. La formule de vacances à temps partagé se présente habituellement sous la forme d'un simple droit d'usufruit (ou droit d'usage).

Logements sans obligation contractuelle

- Résidence principale (habitation unifamiliale privée et isolée, destinée à être occupée de façon régulière (non récréative) par un ménage sans obligation contractuelle de partager ce logement lors de leur absence, peu importe la durée de leur absence);
- Résidence secondaire (habitation unifamiliale privée et isolée, destinée à être occupée occasionnellement et à des fins récréatives par une ou des personnes sans obligation contractuelle de partager ce logement lors de leur absence, peu importe la durée de cette absence).

Services d'utilité publique

Services de nature publique ou privée, comprenant entre autres : les réseaux de transport, de distribution de l'électricité, de gaz, d'eau potable, de communication et de collecte des eaux usées.

CHAPITRE 5 STRATÉGIE D'INTERVENTIONS POUR CONTRER LES ÎLOTS DE CHALEUR



Photo : Jérôme Grondin

5.1 LE PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR

Conformément aux obligations prévus à la LAU, la Municipalité a identifié toute partie du territoire qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain. Elle doit également décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Un îlot de chaleur se définit comme un secteur urbanisé où les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants non développés. Il est le résultat des choix d'aménagement des milieux de vie, notamment la minéralisation des surfaces et l'absence de végétation (Vivre en ville, 2013).

À Adstock, les îlots de chaleurs tel qu'identifiés au chapitre 3, sont principalement causés par la chaussée des rues, les vastes espaces de stationnements des établissements publics, commerciaux et industriels. La majorité des îlots de chaleur est donc localisée dans les villages.

Leur contribution à l'augmentation de la température dans les milieux urbains entraîne d'importantes conséquences négatives tant au plan social, environnemental et économique pour les municipalités.

5.2 STRATÉGIES D'INTERVENTIONS

Les mesures proposées pour faire diminuer les îlots de chaleur urbains se regroupent en 3 thèmes :

- Végétation;
- Rue et stationnement;
- Bâtiment.

De plus, la stratégie prévoit également l'adoption d'un plan d'adaptation aux changements climatiques afin de bonifier et de préciser des sites d'interventions prioritaires.

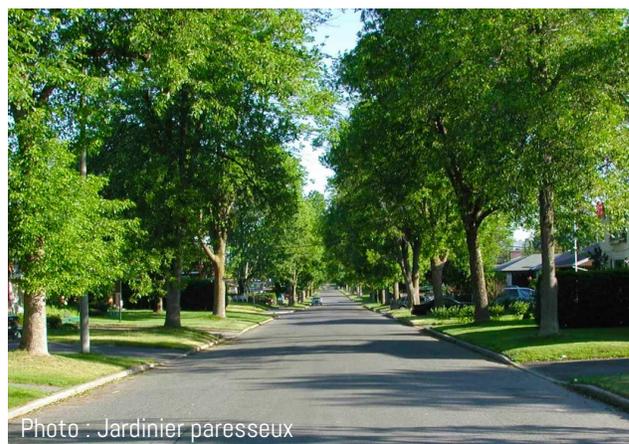
5.2.1 VÉGÉTATION

Le verdissement est le moyen le plus important pour contrer les îlots de chaleur en raison de ces coûts moindres et sa facilité de mise en place. Les bénéfices environnementaux sont également très importants. La plantation d'arbres, d'arbustes et de végétaux est à privilégier dans les sites suivants :

- À l'intérieur de l'emprise des rues;
- Sur les terrains municipaux, les parcs et les espaces publics;
- À l'intérieur des cours d'école et autour des églises;
- Les terrains privés (autour des bâtiments, en façade, terrains vacants, etc.);
- Autour et à l'intérieur des aires de stationnement.

Pour y arriver, la Municipalité entend mettre en application ses mesures par des programmes incitatifs et des obligations à même sa réglementation d'urbanisme.

FIGURE 13 | EXEMPLES



5.2.2 RUE ET STATIONNEMENT

Les surfaces asphaltées sont la principale cause des îlots de chaleur à Adstock. Il est donc nécessaire d'encadrer et de revoir l'aménagement des rues et des stationnements. Les interventions sur les rues contribueront par ailleurs à la création de milieux de vie plus sécuritaires et de plus grande qualité. L'objectif est donc de diminuer ses surfaces par les mesures suivantes :

- Diminuer la largeur des chaussées;
- Privilégier les infrastructures vertes lors de la réfection et de l'implantation de réseau d'égout pluvial;
- Mettre en place des mesures de gestion durable des eaux pluviales;
- Obliger l'implantation d'îlots végétalisés dans les grands stationnements;
- Limiter la superficie des stationnements.

Ces mesures seront encadrées par la réglementation et l'adoption de différentes politiques.

FIGURE 14 | EXEMPLES



5.2.3 BÂTIMENT

Bien que moins significatifs, les matériaux utilisés pour la conception des bâtiments et la manière dont ils sont construits peuvent accentuer l'apport en chaleur. Ce faisant, la Municipalité entend prévoir dans sa réglementation d'urbanisme les mesures suivantes :

- Autoriser les toits blancs ou végétalisés sur les bâtiments;
- Autoriser les murs végétaux sur les bâtiments;

De plus, elle entend encourager l'efficacité écoénergétique par la promotion des divers programmes gouvernementaux en vigueur.



CHAPITRE 6

PLAN D'ACTION



Photo : Claude-André Morin

6.1 PLAN D'ACTION

La présente section vise à rassembler l'ensemble des interventions, plans et politiques à mettre en place par la Municipalité à court, moyen, long terme et en continu.

Certains éléments sont tirés des moyens de mises en œuvre identifiés au chapitre 3.

Pour chaque action contenue dans le plan d'action, les partenaires à intégrer au projet ainsi qu'un échéancier de réalisation sont indiqués.

Par ailleurs, chaque action est liée à une ou plusieurs thématiques auxquelles elle est associée, soit les 5 thématiques utilisées dans les sections précédentes du présent document :



CADRE DE VIE ET HABITATION



VITALITÉ ECONOMIQUE ET EMPLOI



TRANSPORT, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ



ENVIRONNEMENT ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



PATRIMOINE ET PAYSAGE

Ainsi, cette section permettra au Conseil de prioriser certaines actions et trouver les budgets nécessaires dans le temps pour y arriver.

Du côté des citoyennes et citoyens, ces derniers seront donc au fait de la vision municipale pour les 15 prochaines années.

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 1

CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AFIN D'OPTIMISER L'UTILISATION DE L'ESPACE ET LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Redévelopper et requalifier des terrains pour consolider et réutiliser le tissu urbain existant				•	
Prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'égout à même les réseaux existants afin de les optimiser et d'assurer une desserte efficace					•
Éviter l'agrandissement des périmètres d'urbanisation à moins d'en faire preuve de la nécessité					•
Orienter l'extension urbaine dans les parties du territoire pouvant accueillir le développement de façon économique et dans le respect de l'environnement		•			
Concentrer les nouveaux équipements collectifs, les services et les commerces à l'intérieur des noyaux villageois		•			
Aux abords de chemins non entretenus en hiver, autoriser seulement la construction d'habitations saisonnières		•			
Autoriser seulement la construction d'habitations saisonnières aux abords de chemins non entretenus en hiver		•			
Encadrer l'ouverture de nouveaux chemins sur l'ensemble du territoire à l'aide de la réglementation d'urbanisme					•
Exiger un plan d'aménagement d'ensemble pour tout nouveau développement sur le territoire		•			
Prévoir des secteurs, notamment le long des routes nationales, pour encourager une densification douce et une intensité de l'occupation du sol à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Favoriser Saint-Méthode comme pôle de services		•			
Privilégier Saint-Daniel pour l'implantation de services complémentaires aux activités récréotouristiques					•
Redéfinir le périmètre d'urbanisation de Sacré-Cœur-de-Marie afin d'orienter le développement autour et à l'entrée du village		•			
Encadrer l'implantation de nouvelles résidences de tourisme et de résidences principales autour des lacs à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Encadrer le développement en bordure et en périphérie des plans d'eau par le contrôle des usages autorisés au sein des zones de villégiature		•			
Encadrer le développement en bordure et en périphérie des plans d'eau par l'implantation de normes minimales de lotissement		•			
Contrôler le développement en bordure et en périphérie des plans d'eau par l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de la réglementation provinciale concernant les rives et le littoral en bordure et en périphérie des plans d'eau par l'application de la réglementation sur le contrôle du déboisement et de la gestion des eaux de ruissellement					•

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 2

ASSURER UNE QUALITÉ ET UNE DIVERSITÉ DU CADRE BÂTI

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Prévoir une diversification des typologies résidentielles autorisées dans les milieux de vie urbains (ex. : logements accessoires, maisons intergénérationnelles, multilogements, etc.) à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Entamer des démarches afin d'implanter du logement pour personnes âgées près des commerces et services existants			•		
Élaborer et mettre en œuvre une politique d'habitation				•	
Encourager le développement d'immeubles résidentielles à plus forte densité et à échelle humaine, en priorité le long des axes routiers principaux dans les différents cœurs villageois d'Adstock		•			
Adapter la réglementation d'urbanisme afin d'assurer une cohérence architecturale dans les secteurs près des bâtiments d'intérêt patrimonial		•			
Évaluer, à partir de l'inventaire, la pertinence de citer certains biens patrimoniaux et d'y préserver leur aspect architectural				•	
Encadrer la rénovation des bâtiments d'intérêt patrimonial à l'aide de la réglementation d'urbanisme, tout en tenant compte de la capacité de payer des propriétaires			•		
Mettre en place des incitatifs pour encourager la rénovation, la restauration et la réhabilitation des bâtiments existants				•	
Encadrer la démolition des bâtiments construits avant 1950 et identifiés dans l'inventaire du patrimoine bâti		•			
Sensibiliser les propriétaires de bâtiments patrimoniaux et la population générale à la conservation du patrimoine bâti					•
Encadrer l'architecture des nouvelles constructions en respect avec le cadre bâti existant		•			
Revoir l'encadrement concernant l'entretien et l'occupation des bâtiments et des terrains		•			
Appliquer de manière plus stricte la réglementation sur les nuisances dans les milieux sensibles	 				•
Simplifier la réglementation d'urbanisme concernant les haies et les clôtures		•			
Assujettir à un PIIA une partie du noyau villageois de Sacré-Cœur-de-Marie afin de préserver l'identité architecturale du secteur		•			

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 3

FAVORISER DES MILIEUX DE VIE AGRÉABLES ET DISTINCTIFS ET UNE VIE COMMUNAUTAIRE DYNAMIQUE

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Assurer l'accessibilité universelle lors de la réalisation de travaux sur les bâtiments publics		•			
Moderniser les parcs, installations sportives et lieux communautaires présents sur le territoire					•
Maintenir une programmation d'activités culturelles, sportives et récréatives diversifiée afin de répondre aux besoins de toutes les tranches d'âges					•
Assurer la promotion des équipements et activités offertes sur le territoire de différentes manières afin de rejoindre l'ensemble de la population de tous les secteurs					•
Poursuivre les démarches Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des familles et Municipalité amie des aînés					•
Réaliser un plan directeur des parcs et espaces verts comprenant un inventaire de l'existant et des besoins		•			
Mettre en place différentes actions ciblées pour chaque noyau villageois afin d'assurer leur attractivité		•			
Préserver et mettre en valeur l'identité propre de chaque village et lac de villégiature du territoire		•			
Aménager les entrées de village avec des marqueurs visuels forts et accueillants			•		
Développer une stratégie pour informer la population à l'aide de panneaux d'affichage électronique aux entrées des cœurs villageois			•		
Développer une signature visuelle distinctive à l'image de la population locale afin d'identifier les lieux et attraits municipaux		•			
Poursuivre les interventions visant à embellir la Municipalité et appuyer les actions des différents comités d'embellissement					•
Stimuler la participation citoyenne dans les projets municipaux		•			
Mettre en valeur le terrain de l'église Saint-Méthode par le biais de différentes interventions (plantation de végétaux, ajout de panneaux d'interprétation, etc.)		•			
Réaliser un PPU pour un secteur du village de Saint-Méthode et implanter graduellement des actions afin de l'améliorer		•			
Utiliser les activités agroalimentaires comme levier de développement					•
Requalifier le bâtiment de l'ancien couvent		•			
Aménager une aire de jeux d'eau dans le village de Saint-Méthode et au mont Adstock		•			
Améliorer et bonifier les infrastructures de loisirs dans le village				•	
Prévoir un approvisionnement en eau potable et un traitement des eaux usées permettant de supporter les besoins futurs				•	

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 3 (SUITE)

FAVORISER DES MILIEUX DE VIE AGRÉABLES ET DISTINCTIFS ET UNE VIE COMMUNAUTAIRE DYNAMIQUE

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Évaluer la possibilité d'acquérir une partie du terrain appartenant à l'Office d'habitations des Appalaches afin de reconfigurer et d'optimiser le nombre de constructions potentielles dans le noyau villageois de Sacré-Cœur-de-Marie		•			
Élaborer un PPU pour le secteur projeté de la rue Viateur-Routhier			•		
Effectuer une réflexion concernant l'élargissement des usages complémentaires entre la route 269 et le village de Sacré-Cœur-de-Marie			•		
Utiliser le récréotourisme comme levier de développement du noyau villageois de Saint-Daniel		•			
Évaluer la pertinence d'élaborer un PPU pour le village de Saint-Daniel				•	

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 4

ASSURER LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Soutenir les commerces de proximité dans le maintien et le développement de leurs activités					•
Élaborer et mettre en œuvre un programme visant à attirer des commerces et bureaux dans les noyaux villageois		•			
Élaborer et mettre en œuvre un plan de promotion et d'animation des noyaux villageois afin de les rendre plus dynamiques			•		
Permettre plus de mixité et élargir les usages complémentaires permis dans les villages		•			
Réviser et insérer à la réglementation d'urbanisme des normes encadrant les usages commerciaux et de bureaux à domicile		•			
Poursuivre les représentations afin de développer un système de télécommunications plus performant (réseau cellulaire) pour répondre aux besoins de la population et des entreprises		•			
Élaborer et mettre en œuvre un programme visant à attirer des industries dans le parc industriel de Saint-Méthode		•			
Accorder la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole à l'aide de la réglementation d'urbanisme					•
Assurer une cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles en zone agricole et à la frontière commune de la zone agricole et des secteurs bâtis		•			
Limiter l'étalement des usages non agricoles et restreindre les possibilités de situations conflictuelles dans la zone agricole		•			
Permettre une utilisation plus variée du sol par des usages complémentaires et compatibles avec l'agriculture dans les secteurs à moindre dynamisme et à moindre potentiel agricole		•			
Développer une stratégie de signalisation des attraits agrotouristiques			•		
Permettre l'agriculture urbaine dans les milieux villageois		•			
Réaliser une campagne de promotion de l'offre agricole présente sur le territoire			•		
Favoriser le développement récréotouristique du Mont Adstock et du Parc national de Frontenac		•			
Travailler avec la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce afin de stimuler le développement du mont Grand Morne			•		
Poursuivre le développement dans le Pôle récréotouristique du mont Adstock de projets touristiques structurants pour la région et favoriser sa compétitivité sur la scène nationale					•
Accroître l'offre d'hébergement touristique qui constitue un élément essentiel dans le maintien et le développement des activités récréotouristiques de nature régionale, notamment en ciblant le coeur villageois de Saint-Daniel		•			

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 4 (SUITE)

ASSURER LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Assurer la promotion de l'offre récréotouristique présente sur le territoire					•
Élaborer et mettre en œuvre un programme visant à supporter le démarrage de nouvelles entreprises dans le pôle industriel de Saint-Méthode			•		
Effectuer un exercice stratégique pour définir l'identité et la vocation du parc industriel		•			
Identifier une zone de réserve pour le développement futur du parc industriel le long de la route du Petit-13e-Rang				•	
Développer le pôle agroalimentaire de Sacré-Cœur-de-Marie		•			
Soutenir adéquatement le développement récréotouristique du secteur du mont Adstock en permettant de maximiser les investissements nécessaires à son développement tout en protégeant efficacement les différents éléments écologiques qui le façonnent		•			
Favoriser le développement d'usages et d'activités de nature intensive nécessitant l'implantation de bâtiments et d'équipements permanents tout en préservant le cachet de la montagne et en évitant les secteurs les plus sensibles tant d'un point de vue environnemental que de celui de la protection des paysages		•			
Favoriser l'installation et l'amélioration des infrastructures touristiques attirant une clientèle régionale, notamment autour du mont Adstock et du Parc national de Frontenac		•			
Mettre en place un lien multifonctionnel entre le Parc national de Frontenac, le mont Adstock et le mont Grand Morne				•	
Soutenir la relève en agriculture et utiliser l'Incubateur agroalimentaire des Appalaches comme levier de développement					•
Contribuer au déploiement d'une offre de services du Centre de transformation afin de favoriser l'autonomie alimentaire		•			

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 5

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS ET LA QUALITÉ DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Assurer la santé et le bien-être des personnes à proximité des routes 267 et 269 en intégrant des mesures de mitigation des immeubles sensibles à la réglementation d'urbanisme		•			
Définir une longueur maximale et des normes d'aménagement paysager pour les entrées charretières dans les noyaux villageois		•			
Améliorer le réseau routier en demandant au MTMD d'apporter toutes corrections nécessaires aux sections de routes présentant des problèmes de sécurité sur les routes 267 et 269			•		
Collaborer avec le MTMD pour s'assurer que l'asphaltage des accotements soit fait lors de la réfection du pavage des routes du réseau routier supérieur			•		
Réaliser un plan directeur du réseau cyclable pour qu'il soit attrayant, fonctionnel et sécuritaire, tout en intégrant des points d'arrêts attrayants le long des parcours			•		
Réaménager les rues achalandées en faveur des déplacements actifs (ajout de trottoirs, traverses piétonnes, mesures d'apaisement de la circulation, marquage au sol, etc.)					•
Aménager des corridors scolaires autour des écoles primaires		•			
Participer à la stratégie gouvernementale d'électrification des transports en évaluant la possibilité d'implanter des bornes de recharge électrique		•			
Optimiser les services de transport collectif actuellement offerts et proposer de nouveaux services en collaboration avec la MRC			•		
Collaborer avec le MTMD afin d'assurer la fluidité de la circulation à l'intersection donnant accès au parc industriel par la route 269				•	
Rendre plus sécuritaire les rues à vocation résidentielle dans le village de Saint-Méthode			•		
Évaluer la pertinence de diminuer la vitesse dans les rues à vocation résidentielle		•			
Évaluer la possibilité d'implanter un trottoir reliant le Centre intergénérationnel et l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie		•			
Mettre en place des arrêts obligatoires à l'intersection devant la future rue Viateur-Routhier		•			
Mettre en place des mesures d'apaisement aux entrées du village			•		
Évaluer la pertinence d'implanter le concept de rues partagées autour des lacs afin de réduire la vitesse de circulation des voitures		•			
Préserver des voies de circulation étroites autour des lacs afin de limiter la vitesse de circulation des voitures					•
Évaluer la possibilité de créer un lien multifonctionnel entre le Chalet des loisirs et la rue des Castors et des liens multifonctionnels continus autour des lacs à la Truite et Jolicoeur		•			

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 5 (SUITE)

AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS ET LA QUALITÉ DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Évaluer la possibilité de reconfigurer l'intersection des routes 267 et du Mont-Adstock				•	
Préserver des voies de circulation étroites autour du mont Adstock afin de limiter la vitesse de circulation des voitures					•
Évaluer le déploiement de liens multifonctionnel connectant le Grand lac Saint-François et la Ville de Thetford Mines			•		

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 6

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES, LES MILIEUX NATURELS ET LES COMPOSANTES IDENTITAIRES EN TENANT COMPTE DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Collaborer avec les partenaires pour mettre à jour la carte des milieux humides		•			
Établir des bandes tampons minimales devant être laissées à l'état naturel autour des milieux humides afin d'en assurer une meilleure protection		•			
Identifier et protéger les points de vue d'intérêt à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Encadrer l'utilisation de pesticides et d'engrais sur l'ensemble du territoire pour éviter la prolifération des algues dans les cours d'eau		•			
Protéger certains milieux naturels par la réglementation d'urbanisme		•			
Utiliser le chemin de Saint-Jacques pour mettre en valeur le paysage à certains endroits stratégiques à l'aide de dispositifs visuels distinctifs			•		
Identifier et protéger les secteurs en altitude, autre que les villages (400 m et plus) afin d'éviter leur déboisement		•			
Augmenter et faciliter la plantation d'arbres et la présence d'aménagements paysagers sur les terrains publics et privés		•			
Planter des arbres fruitiers dans les parcs municipaux					•
Évaluer la possibilité de mettre en place un jardin communautaire ou collectif dans chaque village			•		
Mettre en place un plan de verdissement des artères principales traversant les villages		•			
Encadrer l'abattage d'arbres dans les milieux humides à l'aide de la réglementation d'urbanisme			•		
Accroître la végétalisation des terrains comprenant peu d'arbres à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Implanter des pratiques innovantes en matière de gestion des eaux pluviales sur le domaine public (ex. : jardin de pluie, fosse de rétention, fossé drainant, etc.)					•
Assurer la protection des personnes, des biens et du milieu naturel dans les zones comportant des risques d'inondation					•
Lors de construction ou de réaménagement de terrain, prévoir des mesures de gestion des eaux pluviales à mettre en place afin de gérer les eaux à la source		•			
Adopter et mettre en œuvre une politique d'adaptation et de lutte aux changements climatiques		•			
Évaluer la mise en place des incitatifs financiers pour l'aménagement de jardins de pluie sur les propriétés privées dans les milieux urbains		•			
Mettre en place des activités de sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux (patrouille verte, dépliants, etc.)			•		

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 6 (SUITE)

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES, LES MILIEUX NATURELS ET LES COMPOSANTES IDENTITAIRES EN TENANT COMPTE DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Limiter la pollution lumineuse en instaurant des normes pour l'éclairage extérieur privé		•			
Évaluer la possibilité d'aménager un sentier multifonctionnel autour de l'étang situé le long de la rue Notre-Dame Nord			•		
Limiter la coupe d'arbres et encadrer le reboisement autour des lacs et des cours d'eau à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Assurer un encadrement des aires de stationnement sur les terrains privés autour des lacs à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Évaluer la possibilité d'encadrer la navigation sur certains lacs à l'aide de normes réglementaires plus strictes pour certaines embarcations			•		
Évaluer la possibilité d'instaurer un système de vignette pour encadrer la navigation sur certains lacs			•		
Lancer un concours municipal pour la création de bandes riveraines écologiques et bien entretenues afin d'encourager les bonnes pratiques		•			
Mettre en place autour de certains lacs des stations de lavage de bateaux et rendre obligatoire le lavage des bateaux avant leur descente dans les lacs			•		
Assurer la gestion durable des eaux de ruissellement sur les terrains privés autour des lacs (barils de récupération des eaux de pluie, jardins de pluie, bassins de rétention, réduction des surfaces minéralisées et augmentation des surfaces végétalisées, etc.) à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Assurer la gestion durable des eaux de ruissellement sur les voies de circulation autour des lacs (bassins de rétention, noues paysagères, végétalisation des fossés, puits filtrants, mesures de lutte à l'érosion, etc.) à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Participer à l'atteinte de la cible provinciale de 30 % de protection des aires terrestres en priorisant la conservation des terrains appartenant au MERNF autour du lac à la Truite que les terrains de la presqu'île appartenant à l'AARPE autour du lac à la Truite					•
Assujettir les travaux de réaménagement des bandes riveraines à l'obligation de fournir un plan		•			
Inciter les propriétaires fonciers autour des lacs à signer des ententes de conservation volontaire				•	
Prévoir des corridors fauniques autour des lacs et maintenir leur intégrité				•	
Prévoir des mesures de contrôle de l'érosion et le dépôt d'un plan de gestion de chantier lors de la réalisation de travaux majeurs ou jugés à risque d'apport significatif en sédiments					•

ACTIONS EN LIEN AVEC L'ORIENTATION 6 (SUITE)

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES, LES MILIEUX NATURELS ET LES COMPOSANTES IDENTITAIRES EN TENANT COMPTE DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Action	Thème	Échéancier			
		Court (- de 3)	Moyen (3 à 5)	Long (5 et +)	En continu
Identifier et protéger les points de vue d'intérêt sur le mont Adstock à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Préserver le cachet de la montagne qui constitue, de par son milieu naturel, l'élément principal de son attrait récréotouristique					•
Assurer une protection adéquate des secteurs du Mont Adstock plus sensibles aux perturbations anthropiques		•			
Limiter la coupe d'arbres et encadrer le reboisement dans le secteur du mont Adstock à l'aide de la réglementation d'urbanisme		•			
Prévoir des corridors fauniques dans le secteur du mont Adstock et maintenir leur intégrité			•		

BIBLIOGRAPHIE

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022) Projections de population - Municipalités (500 habitants et plus). [En ligne] : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-municipalites-500-habitants-et-plus>.

MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK (2024). Site web de la Municipalité. [En ligne] : www.adstock.ca.

MRC DES APPALACHES (2015) Plan de développement de la zone agricole. Thetford Mines, 112 p.

OURANOS (2021) Adaptation aux changements climatiques : défis et perspectives pour la région de Chaudière-Appalaches [En ligne] : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/amenagement_territoire/lutte_contre_changements_climatiques/fiches_syntheses_regionales/FIC_OuranosChaudiereAppalaches.pdf.

STATISTIQUE CANADA (2024). Adstock, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021. [En ligne] : <https://www12.statcan.gc.ca/>.



418 422-2135



418 422-2134



info@adstock.ca

35, rue Principale Ouest, Adstock (QC) G0N 1S0

ADSTOCK.CA